VITTORIO EM. III

FONDO PIZZOFALCONE

POGRAFICO

BIBLIOTECA PROVINCIALE

AR

NAZIONALE

B. Prov.

R. BIBLIOTECA

VITT.

3198

Palchetto

4

19 a 62

8 G 1 5

Digitized by Google

RÉGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES

DE L'INFANTERIE.

Digitized by Google

A PARIS,

CHEZ ANSELIN, SUCCESSEUR DE MAGIMEL,
Libraire pour l'Art militaire, rue Dauphine n° 9.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES DE L'INFANTERIE.

DU PREMIER AOUT 1791.

III.e PARTIE.

ÉVOLUTIONS DE LIGNE.

A PARIS,

CHEZ ANSELIN, SUCCESSEUR DE MAGIMEL,
Libraire pour l'Art militaire, rue Dauphine n°

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES DE L'INFANTERIE.

DU PREMIER AOUT 1790.

TITRE V.

Évolutions de ligne.

L'ÉCOLE de bataillon renfermant les principes de l'explication de tous les mouvemens que peut faire, dans quelque cas que ce soit, un seul bataillon, il reste à faire l'application de ces principes à une ligne de plusieurs bataillons.

On supposera, dans cette instruction, une ligne de huit bataillons; mais les règles qui y seront prescrites seront également applicables à un régiment

à une brigade, ou à tel nombre de bataillons que ce soit.

L'École de bataillon a été divisée en cinq parties.

On suivra ici la même division.

Toutes les fois qu'une ou plusieurs brigades réunies devront manœuvrer en ligne, chaque bataillon sera désigné par son numéro, suivant le rang qu'il occupera dans la ligne. Le bataillon de droite sera dénommé *premier*, celui qui suit *deuxième*, le bataillon suivant *troisième*, et ainsi de suite jusqu'au bataillon qui ferme la gauche de la ligne.

Places du commandant en chef, des chefs de brigade et de régiment, soit en ligne, soit en colonne.

En bataille, le commandant en chef n'aura pas de place fixe; il pourra se porter partout où il jugera sa présence nécessaire.

En colonne, il se tiendra habituellement à la tête, afin de la diriger suivant ses vues.

Dans les évolutions, il se portera

habituellement là d'où il pourra le mieux diriger l'exécution du mouvement général.

Cependant, dans tous les cas, le commandant en chef pourra se porter partout ailleurs où il jugera sa présence nécessaire, en observant alors de se faire suppléer par un officier qu'il chargera de l'exécution de ses ordres.

En bataille, les chefs de brigade se placeront à environ cinquante pas en arrière du centre de leur brigade.

En colonne, ils se placeront sur le flanc du côté où se prendra la direction, à hauteur du centre de leur brigade, et à douze ou quinze pas en dehors des guides.

En bataille les colonels se placeront à environ trente pas en arrière du centre de leur régiment.

En colonne, ils se placeront, comme les chefs de brigade, à hauteur du centre de leur régiment.

Les chefs de brigade et de régiment veilleront, soit en bataille, soit en colonne, ou dans les divers mouvemen

à l'exécution exacte et régulière de tout ce qui sera commandé; ils pourront, en conséquence, se porter partout où ils jugeront leur présence nécessaire, dans l'étendue de leur brigade ou régiment.

Les places des chefs de bataillon, des adjudans-majors et adjudans, soit en bataille, soit en colonne, ont été fixées dans l'*École de bataillon.*

Règles générales pour les commandemens.

Lorsque tous les bataillons de la ligne devront exécuter un même mouvement, le commandant en chef fera au bataillon le plus près de lui les commandemens généraux relatifs à ce mouvement, qui seront répétés aussitôt par le chef de ce bataillon.

Chaque chef de bataillon répétera toujours, avec la plus grande rapidité, tous les commandemens généraux qu'il entendra faire au bataillon immédiatement voisin à sa droite ou à sa gauche, selon le côté d'où partira le comman-

dement, à moins que le commandant en chef ne lui ait donné on envoyé un ordre contraire.

Les chefs de bataillon, ayant répété les commandemens généraux, comme il vient d'être prescrit, commanderont et feront exécuter aussitôt après, sans se régler les uns sur les autres, les mouvemens préparatoires qui devront précéder dans leur bataillon l'exécution du mouvement général; les chefs de régiment et de brigade veilleront à la prompte exécution de ces mouvemens préparatoires dans leur régiment et brigade, et à ce que les chefs de bataillon ne commettent point d'erreur à cet égard.

Le commandant en chef fera toujours le commandement qui devra déterminer l'exécution du mouvement général.

Les adjudans-majors et les adjudans, placés derrière la droite et la gauche de leur bataillon en ligne, répéteront les commandemens généraux, soit d'avertissement, soit d'exécution, toutes les fois que l'étendue du front des bataillons, le vent ou le bruit des armes

à feu pourroient empêcher que ces commandemens ne fussent facilement entendus d'un bataillon à l'autre.

Dans le cas où un chef de bataillon, n'ayant pas entendu le commandement général, verroit le bataillon immédiatement voisin exécuter un mouvement, il feroit aussitôt exécuter le même mouvement à son bataillon.

Lorsque des régimens étrangers se trouveront en ligne avec des régimens françois, les chefs de bataillon de nation étrangère répéteront d'abord les commandemens généraux en français, et feront ensuite les mêmes commandemens dans leur langue.

Lorsque la ligne devra exécuter un mouvement central, le commandant en chef se portera au point qu'il choisira pour centre du mouvement, et donnera ou enverra au chef de chacun des bataillons voisins de droite et de gauche, l'ordre de faire le commandement général relatif au mouvement que chaque portion de la ligne devra exécuter, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

Digitized by Google

En colonne, la répétition des commandemens aura lieu d'après les mêmes principes.

Toutes les fois qu'on rompra une ligne en plusieurs colonnes, l'officier le premier ou le plus ancien en grade de chacune la commandera, et remplira près de sa colonne les fonctions de commandant en chef.

Formation des régimens en bataille devant leur quartier.

Lorsqu'un régiment devra se former en bataille devant son quartier, le chef du régiment fera porter la compagnie du centre de l'un ou de l'autre bataillon à quelques pas en avant, l'établira sur la direction qu'il voudra donner au régiment, et fera placer deux jalonneurs devant cette compagnie : il fera avertir en même temps le chef de l'autre bataillon d'établir celle du centre de son bataillon sur la même direction.

Ces deux compagnies étant ainsi établies à distance de bataillon, plus un intervalle, l'une de l'autre, sur la même

direction, le chef du régiment fera battre un roulement très-court, à la fin duquel les compagnies de chaque bataillon se porteront successivement, et au commandement de leurs chefs respectifs, sur l'alignement de celle du centre de leur bataillon : les chefs de bataillon veilleront à ce que les guides des deux bataillons se placent exactement sur la même ligne.

Les bataillons étant formés, si le régiment doit manœuvrer, le chef du régiment ordonnera aux adjudans de diviser les bataillons; ce qui sera promptement exécuté, en commençant par la droite de chacun; la compagnie de grenadiers du second bataillon ira se réunir à la première, à la droite du régiment.

On égalisera autant que possible les pelotons. Les sous-officiers qui devront composer la garde du drapeau de chaque bataillon iront se former à la gauche du quatrième peloton, et feront nombre dans les files de ce peloton, qui aura ainsi trois files de soldats de moins que les autres.

L'intervalle entre les bataillons sera de huit toises.

Composition et marche du détachement qui ira chercher les drapeaux.

Lorsqu'on rappellera pour faire prendre les armes au régiment, si les drapeaux doivent sortir, l'une des deux compagnies de grenadiers à tour de rôle, ou, si elles sont détachées, une compagnie de fusiliers, se mettra en marche pour les aller chercher dans l'ordre suivant :

Le tambour-major, les tambours du bataillon dont sera le détachement, suivis de la musique;

Le détachement formé en colonne par section, l'arme au bras;

Les deux sergens-majors désignés pour porter les drapeaux, à côté l'un de l'autre, entre les deux sections.

Le détachement marchera dans cet ordre sans bruit de caisse ni de musique. Arrivé au logement du commandant du régiment, il se formera en bataille vis-à-vis la porte d'entrée; les

tambours et la musique se formeront à la droite du détachement.

Aussitôt que le détachement sera en bataille, les deux sergens-majors qui devront porter les drapeaux iront les prendre accompagnés du lieutenant et d'un sergent du détachement.

Lorsqu'ensuite les deux sergens-majors sortiront avec les drapeaux suivis du lieutenant et du sergent, ils s'arrêteront devant la porte.

A l'instant où les drapeanx sortiront, le commandant du détachement lui fera présenter les armes, et les tambours battront *le drapeau.*

Après trois ou quatre reprises, le commandant du détachement fera cesser de battre; il fera ensuite porter les armes et rompre par section : les deux sergens-majors qui portent les drapeaux iront se placer entre les deux sections, à côté l'un de l'autre; le lieutenant et le sergent reprendront leurs places.

Le commandant du détachement le remettra ensuite en marche, dans le même ordre que ci-dessus, pour se

rendre au lieu de l'assemblée du régiment : les tambours battront.

Honneurs qui seront rendus aux drapeaux.

A l'arrivée des drapeaux, le chef du régiment fera porter les armes ; les tambours cesseront de battre, et iront au pas accéléré reprendre, ainsi que le détachement, leurs places de bataille, passant, pour cet effet, derrière le régiment : les chefs de bataillon se placeront à six pas en avant de la file du centre de leur bataillon.

Les porte-drapeaux fileront à côté l'un de l'autre, au pas accéléré, à dix pas devant le front, s'arrêteront chacun devant le centre de leur bataillon, et lui feront face : le chef de bataillon fera alors présenter les armes, et saluera ensuite lui-même de l'épée ; le porte-drapeau ira aussitôt se placer au centre du bataillon, et le chef de bataillon fera porter les armes.

Les drapeaux seront reconduits au logement du commandant du régiment dans l'ordre prescrit ci-dessus.

PREMIÈRE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Ouvrir les rangs.

1. Le commandant en chef, voulant faire ouvrir les rangs, commandera :

1. *Garde à vous pour ouvrir vos rangs.*

2. Ce commandement ayant été répété, les chefs de bataillon commanderont aussitôt après : *En arrière, ouvrez vos rangs*; ce qui sera exécuté comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*. Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

3. A ce commandement, vivement répété, les deux derniers rangs se porteront en arriere, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de bataillon*.

4. Chaque bataillon exécutera ce mouvement comme s'il étoit isolé; en conséquence, on ne cherchera point à aligner les deux derniers rangs des divers bataillons de la ligne les uns sur les autres.

ARTICLE II.

Maniement des armes.

5. Le maniement des armes ne sera jamais exécuté en ligne, lorsqu'elle sera de plus d'un bataillon.

ARTICLE III.

Charge et feux.

6. On n'exécutera en ligne que la charge à volonté.

7. Le commandant en chef, voulant faire charger les armes, commandera :

1. *Garde à vous pour charger vos armes.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Chargez vos armes.*

8. Ce commandement, qui sera répété aussitôt, s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

9. Le commandant en chef, voulant faire exécuter les feux de pied ferme, commandera :

1. *Feu de bataillon* (ou *de demi-bataillon*, ou *de peloton*).

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Commencez le feu.*

10. Le feu de bataillon commencera dans les bataillons impairs; le chef de chacun de ces bataillons, ayant répété le commandement *commencez le feu*, fera, aussitôt après, ceux qui seront prescrits dans l'*Ecole de bataillon* pour l'exécution de ce feu.

11. Les chefs des bataillons pairs ne feront leur premier commandement que lorsqu'ils verront quelques armes portées dans le bataillon impair qui est immédiatement à leur droite; les chefs des bataillons impairs observeront à leur tour la même règle à l'égard du bataillon pair qui est immédiatement à leur gauche, et le feu se continuera ainsi alternativement.

12. Le feu de demi-bataillon s'exécutera, dans chaque bataillon, comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*; chaque chef de bataillon, ayant répété le commandement *commencez le*

feu, fera aussitôt après ceux qui ont été prescrits pour l'exécution de ce feu, sans se régler sur le bataillon voisin.

13. Le feu de peloton s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*; les chefs des pelotons impairs feront leur premier commandement aussitôt après que le chef de leur bataillon aura fait celui *commencez le feu*.

14. Le feu de deux rangs s'exécutera de la manière suivante; le commandant en chef commandera :

1. *Feu de deux rangs.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs de bataillon commanderont aussitôt après : 1.° *bataillon*; 2.° *armes*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Commencez le feu.*

15. A ce commandement, répété par les chefs de bataillon, le feu de deux rangs commencera, et s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

16. Le commandant en chef fera cesser tous les feux par un roulement très-court qui sera répété par les tam-

bours de chaque bataillon, à l'instant où il leur parviendra : dès que chaque bataillon aura chargé ses armes, son chef fera donner le signal du coup de baguette pour faire rentrer les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement à leur place de bataille.

17. Le commandant en chef, voulant faire exécuter les feux en arrière, commandera :

1. *Feu en arrière.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs de bataillon commanderont aussitôt après, 1.° *bataillon*, 2.° DEMI-TOUR = A DROITE.

18. Le commandant en chef fera ensuite exécuter les divers feux par les mêmes commandemens et moyens prescrits ci-dessus.

19. Le commandant en chef ayant fait cesser le feu en arrière, et voulant remettre la ligne face en tête, commandera :

1. *Face en tête.*

Les chefs de bataillon, ayant répété

ce commandement, commanderont aussitôt après : 1.° *Bataillon*, 2.° DEMI-TOUR = A DROITE.

20. Le commandant en chef, voulant faire reposer la ligne, commandera :

1. *Garde à vous pour reposer.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Reposez-vous sur vos armes* (ou *l'arme au bras*).

Ce commandement ayant été répété et exécuté, il fera le commandement :

3. *Repos* (ou *en place repos*).

Ce commandement sera exécuté comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

21. Le commandant en chef, voulant faire cesser le repos, fera faire un roulement très-court, qui sera répété par tous les tambours de la ligne à l'instant où ils l'entendront.

22. Le roulement ayant cessé, les chefs de bataillon commanderont BATAILLON, les soldats reprendront la première position et l'immobilité.

23. Le commandant en chef commandera ensuite :

Portez vos = ARMES.

Ce commandement ayant été répété, la ligne portera les armes.

DEUXIÈME PARTIE.

Différentes manières de passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

ARTICLE PREMIER.

Rompre à droite ou à gauche.

24. Le commandant en chef, voulant faire rompre la ligne par peloton, commandera :

1. *Par peloton à droite* (ou *à gauche*).

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. MARCHE.

25. A ce commandement, vivement répété, la ligne rompra d'après les principes prescrits dans l'*École de bataillon*.

26. Il a été prescrit dans l'*École de*

bataillon que, les pelotons ayant rompu, aucun guide ne devra plus bouger après le commandement *fixe* du chef de son peloton, quand même il ne seroit pas dans la direction des guides précédens; cette règle s'observera de même d'un bataillon à l'autre dans les colonnes composées de plusieurs bataillons; ainsi le guide de la subdivision de la tête d'un bataillon ne bougera plus après le commandement *fixe* de son chef de peloton, quand même il ne seroit pas dans la direction des guides du bataillon qui le précède : c'est lorsque la colonne se mettra en marche, que les guides qui ne sont pas dans la direction devront la reprendre insensiblement, en se dirigeant de manière à marcher chacun dans la trace du guide précédent.

27. Si cependant le commandant en chef vouloit remettre la colonne immédiatement en bataille, il auroit soin de rectifier préalablement la position des guides par l'un des moyens qui seront indiqués ci-après, n.os 89 et suivans, ou 94 et suivans.

Digitized by Google

ARTICLE II.

Rompre en arrière à droite ou à gauche.

28. Le commandant en chef, voulant faire rompre la ligne par peloton en arrière, commandera :

1. *Par peloton en arrière, à droite* (ou *à gauche*).

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1.° *Bataillon par le flanc droit* (ou *gauche*); 2.° A DROITE (ou A GAUCHE).

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

29. A ce commandement, vivement répété, chaque bataillon rompra comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

ARTICLE III.

Rompre par la droite pour marcher vers la gauche.

30. Le commandant en chef, voulant faire exécuter ce mouvement, commandera :

1. *Rompre par la droite pour marcher vers la gauche.*

31. Ce commandement ayant été répété, le chef du bataillon de droite fera commencer le mouvement, qui s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

32. Les chefs des bataillons suivans feront commencer le mouvement chacun à leur tour; le peloton de droite de chacun marchera en avant deux fois l'étendue de son front, pendant que les autres rompront à droite.

33. Les chefs de bataillon jugeront le moment où ils devront faire rompre leur bataillon et le mettre en marche de manière à laisser entre leur première subdivision et la dernière du bataillon qui devra les précéder dans la colonne, distance de peloton, plus huit toises.

34. Le commandant en chef fera rompre par la gauche pour marcher vers la droite, d'après les mêmes principes.

ARTICLE IV.

Ployer la ligne en colonne serrée.

35. On suppose que le commandant en chef veut ployer la ligne en colonne serrée par division [planche XXVII], la droite en tête, sur la deuxième division du quatrième bataillon ; cette supposition embrasse tous les cas.

36. Le commandant en chef, se portant au quatrième bataillon, commandera :

1. *Colonne serrée par division.*

37. Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef enverra au chef du cinquième bataillon l'ordre de faire le commandement suivant, qui sera vivement répété par le chef de chacun des bataillons qui sont à sa gauche :

Sur le quatrième bataillon en arrière en colonne.

38. Le commandant en chef enverra en même temps l'ordre au chef du troisième bataillon de faire le commandement suivant, qui sera vivement

répété par le chef de chacun des bataillons qui sont à sa droite :

Sur le quatrième bataillon en avant en colonne.

39. L'ordre du commandant en chef ayant été rendu aux chefs des troisième et cinquième bataillons, il ordonnera à celui du quatrième de commander :

Sur la seconde division, la droite en tête, en colonne.

40. Le chef du quatrième bataillon, ayant fait ce commandement, fera aussitôt après ceux qui suivent : 1.° *Bataillon par le flanc gauche et le flanc droit;* 2.° *à gauche* = et A DROITE.

41. Les chefs des cinquième, sixième septième et huitième bataillons, ayant fait le commandement prescrit ci-dessus, n.° 37, feront aussitôt après, chacun à leur bataillon, ceux qui suivent : 1.° *Bataillon par le flanc droit;* 2.° A DROITE. Les trois files de droite de chaque division déboîteront en arrière.

42. Les chefs des troisième, deuxième

et premier bataillons, ayant fait le commandement prescrit ci-dessus, n.° 38, feront aussitôt après, chacun à leur bataillon, ceux qui suivent : 1.° *Bataillon par le flanc gauche*; 2.° A GAUCHE. Les trois files de gauche de chaque division déboîteront en avant.

43. Les chefs de bataillon ayant fait ces divers commandemens, le commandant en chef commandera :

2. MARCHE (ou *pas accéléré* = MARCHE).

44. A ce commandement, vivement répété, le quatrième bataillon se ploiera en colonne serrée, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de bataillon*.

45. Les cinquième, sixième, septième et huitième bataillons exécuteront ce qui suit : la première division de chacun de ces bataillons, conduite par l'adjudant-major, se dirigera dès les premiers pas en arrière, et par la ligne la plus courte, vers la place qu'elle devra occuper dans la colonne; elle marchera le pas d'un pied, jusqu'à ce que les autres divisions de son bataillon soient arrivées à sa hauteur, après quoi elle prendra le pas de deux pieds, et chaque bataillon ainsi formé en masse se portera vers le point où il devra entrer dans la colonne. Arrivé à douze ou quinze pas de ce point, la première division de chaque bataillon se dirigera de manière à y entrer carrément, et six pas en arrière de la dernière division du bataillon qui précède : les autres divisions se dirige-

ront parallèlement à la première, entreront successivement et à trois pas en arrière l'une de l'autre dans la colonne. Les chefs de division, étant arrivés à hauteur des guides de gauche de la colonne, s'arrêteront de leur personne, verront filer leurs divisions respectives, et se conformeront pour les arrêter, leur faire faire *front* et les aligner, à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

46. Les troisième, deuxième et premier bataillons executeront ce qui suit : la quatrième division de chacun de ces bataillons, conduite par l'adjudant-major, se dirigera dès les premiers pas en avant, et par la ligne la plus courte, vers le point où elle devra entrer dans la colonne : elle marchera le pas d'un pied jusqu'à ce que les autres divisions de son bataillon soient arrivées à sa hauteur : après quoi elle prendra le pas de deux pieds, et chaque bataillon formé ainsi en masse se portera vers le point où il devra entrer dans la colonne. Arrivée à douze ou quinze pas de ce point, la quatrième division de chaque bataillon se dirigera de manière à y entrer carrément, et à six pas en avant de la première division du bataillon qu'elle devra précéder immédiatement dans la colonne ; les autres divisions se dirigeront parallèlement à la quatrième, entreront successivement et à trois pas en avant l'une de l'autre dans la colonne. Le guide de gauche de chaque division étant près d'arriver à hauteur des guides de gauche de la colonne, le chef de division arrêtera sa division, lui fera faire *front*, et l'alignera, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon* : le guide de gauche de chaque division fera face en arrière.

47. Les chefs de bataillon maintiendront pendant l'exécution du mouvement le plus grand ordre dans

leurs bataillons respectifs, veilleront à ce que les divisions marchent à même hauteur et à trois pas de distance l'une de l'autre, en se réglant sur celle qui doit entrer la première dans la colonne, et à ce qu'elles y entrent carrément et parallèlement à celles qui y auront déjà pris rang.

48. Les adjudans-majors veilleront à ce que la division de leur bataillon qui devra prendre rang la première dans la colonne, y entre à six pas en arrière ou en avant du bataillon qui devra la précéder, ou qu'elle devra précéder immédiatement dans l'ordre de la colonne; ils assureront avec soin la direction des guides de leur bataillon, à mesure que chaque division prendra rang dans la colonne.

49. Le commandant en chef, ou celui qu'il aura chargé de l'exécution de ses ordres, se placera en avant du guide de gauche de la division de direction, pour veiller à la formation de la colonne, et à ce que les guides de gauche se placent correctement à leurs chefs de file.

50. A mesure que chacun des bataillons qui doivent se porter dans la colonne en avant de la division de direction, y aura pris rang, le chef de bataillon commandera : *Guides*, DEMI-TOUR = A DROITE.

51. A ce commandement, les guides de gauche du bataillon se remettront face en tête.

52. On ploiera une ligne en colonne serrée, la gauche en tête, d'après les mêmes principes, en appliquant aux bataillons qui sont à la gauche de celui dont la division de direction fait

partie, ce qui vient d'être prescrit ci-dessus pour les bataillons qui sont à sa droite, et réciproquement.

53. On pourra ployer la ligne en colonne sur telle autre division et bataillon qu'on voudra choisir, d'après les mêmes principes.

54. Si, au lieu de prendre pour division de direction une division de l'intérieur de la ligne, le commandant en chef vouloit la ployer en colonne sur la division de l'aile droite ou de l'aile gauche de la ligne, ce mouvement s'exécuteroit de la manière suivante.

55. On suppose que le commandant en chef veuille prendre pour division de direction les grenadiers du bataillon de droite de la ligne, il se portera à ce bataillon, et commandera :

1. *Colonne serrée par division.*

56. Ce commandement ayant été répété, il enverra ordre au chef du deuxième bataillon de faire le commandement suivant, qui sera répété par le

chef de chacun des bataillons qui sont à sa gauche : *sur le premier bataillon en arrière* (ou *en avant*) *en colonne.*

57. L'ordre du commandant en chef ayant été rendu au chef du second bataillon, il ordonnera à celui du premier bataillon de commander : *sur les grenadiers en arrière* (ou *en avant*) *en colonne.*

58. Les chefs de bataillon, ayant fait le commandement qui vient de leur être prescrit, commanderont aussitôt après : 1.° *Bataillon par le flanc droit;* 2.° A DROITE.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

59. A ce commandement, vivement répété, le mouvement général commencera.

60. Si enfin le commandant en chef vouloit prendre pour division de direction la division de l'aile gauche de la ligne, il se porteroit au bataillon dont elle fait partie, et commande-

1. *Colonne serrée par division.*

61. Ce commandement ayant été répété, il enverroit ordre au chef du septième bataillon de faire le commandement suivant, qui sera répété par le chef de chacun des bataillons qui sont à sa droite :

Sur le huitième bataillon en arrière (ou *en avant*) *en colonne.*

Il ordonneroit au chef du huitième bataillon de commander : *sur la quatrième division en arrière* (ou *en avant*) *en colonne.*

62. Le mouvement s'exécutera d'après les principes prescrits ci-dessus.

Observations relatives au mouvement de ployer une ligne en colonne serrée.

63. Cette méthode de ployer une ligne en colonne réunit le double avantage de maintenir les bataillons dans toute leur force pendant l'exécution du mouvement, puisque chacun d'eux forme une masse séparée, et de n'exiger que le moins de temps possible, puisque

chaque bataillon se porte par la ligne la plus courte à la place qu'il doit occuper dans la colonne.

TROISIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Marcher en colonne avec distance entière.

64. Le commandant en chef, voulant faire marcher la colonne, indiquera au chef du bataillon de la tête la direction que devra suivre le premier guide, et le chef de bataillon prescrira aussitôt à ce guide les moyens qu'il devra employer pour assurer la direction de sa marche, d'après les principes établis dans l'*École de bataillon*, n.os 112, 113 et 114.

65. Cette disposition étant faite, le commandant en chef commandera :

1. *Colonne en avant.*

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, feront immédiatement après celui *Guide à gauche*, si la colonne a la droite en tête ; celui *Guide à droite*, si elle a la gauche en tête.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

66. A ce commandement, qui sera répété avec la plus grande rapidité, la colonne se mettra en marche.

67. Le guide de la première subdivision se maintiendra dans la direction qui lui aura été indiquée par les moyens prescrits dans l'*École de bataillon*, et les guides suivans marcheront chacun dans la trace de celui qui le précède immédiatement, sans s'occuper de la direction générale.

68. L'adjudant-major du bataillon de la tête veillera à ce que le guide de la première subdivision ne s'écarte pas de la direction qu'il devra suivre; et l'adjudant-major de chacun des bataillons suivans, à ce que le guide de la première subdivision de son bataillon conserve entre lui et le guide de la dernière subdivision du bataillon précédent un espace égal à l'étendue du front de sa subdivision, plus l'intervalle de huit toises qui doit séparer les bataillons.

69 Lorsqu'une colonne devra se prolonger sur une ligne donnée pour s'y former *à gauche* (ou *à droite*) *en ba-*

taille, le commandant en chef fera toujours jalonner cette ligne par l'un des moyens prescrits dans l'*École de bataillon*, n.os 143 et 144.

70. Si, dans ce cas, la colonne arrive par-devant ou par-derrière la ligne, le commandant en chef enverra d'avance deux aides-de-camp ou deux officiers à cheval chercher des points intermédiaires entre les points de direction de droite et de gauche qu'il aura choisis ; les points intermédiaires étant trouvés, l'un des deux se placera sur la ligne, au point où la tête de la colonne devra y arriver, et la colonne se conformera à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*, n.os 123 et suivans, ou n.os 131 et suivans.

71. Les moyens de trouver des points intermédiaires entre deux points de direction donnés ont été expliqués dans l'*École de bataillon*, n.os 305 et suivans.

ARTICLE II.

Colonne en route.

72. La colonne étant de pied ferme,

si le commandant en chef veut la mettre en marche au pas de route, il fera les commandemens prescrits pour la faire marcher au pas cadencé, avec cette seule différence que le commandement *marche* sera précédé par celui *pas de route*, que répéteront les chefs de bataillon.

73. Si, la colonne étant en marche au pas cadencé, le commandant en chef veut lui faire prendre le pas de route, il commandera :

1. *Pas de route.*

2. MARCHE.

74. Tous les principes relatifs à la marche des colonnes en route ayant été développés dans l'*École de bataillon*, il reste seulement à ajouter ici que, lorsqu'une colonne de plusieurs bataillons rencontrera un défilé qui l'oblige de diminuer le front des subdivisions, ce mouvement ne doit s'exécuter qu'à mesure que chaque bataillon arrivera à la même place où le bataillon précédent l'aura exécuté, les colonnes en

route ne devant jamais diminuer leur front que lorsque le défaut d'espace l'exigera ; ainsi, par exemple, une colonne formée par pelotons venant à rencontrer un défilé qui ne permet de marcher que par sections, le chef du bataillon de la tête fera rompre tous les pelotons de son bataillon à la fois, lorsqu'il sera près d'entrer dans le défilé ; mais le chef du bataillon suivant ne répétera les commandemens du chef qui le précède que lorsque son bataillon sera arrivé à la même place, et ainsi de suite.

ARTICLE III.

Changement de direction en colonne à distance entière.

75. Le commandant en chef, voulant faire changer de direction, en donnera un peu d'avance l'ordre au chef du bataillon de la tête de la colonne, et lui indiquera le point où ce mouvement devra s'exécuter, ou y fera placer un aide-de-camp.

76. Le changement de direction s'exé-

cutera d'après les principes prescrits dans l'*École de bataillon*, n.os 191 et suivans.

77. Ces règles auront lieu dans les colonnes en manœuvre, quand même elles marcheroient au pas de route; mais dans les colonnes en route, les changemens de direction s'exécuteront à l'avertissement seulement des chefs de subdivision, à mesure que les sinuosités du chemin l'exigeront, et d'après les règles prescrites dans l'*École de bataillon*, n.o 163.

ARTICLE IV.

Changemens de direction par la prompte manœuvre.

78. La colonne étant supposée en marche, la droite en tête, le commandant en chef, voulant lui faire changer de direction à gauche par la prompte manœuvre, indiquera au chef du bataillon de la tête le point où la première subdivision de la colonne devra exécuter ce mouvement, ainsi que le point de vue en avant sur lequel le

guide de la tête devra ensuite se diriger ; et lorsque les deux premières subdivisions de la colonne, au moins, seront entrées dans la nouvelle direction, le commandant en chef commandera :

1. *Prompte manœuvre par le flanc droit.*

79. Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, celui du bataillon de la tête commandera aussitôt après : *Six derniers pelotons par le flanc droit.*

Le chef de chacun des bataillons suivans commandera :

Bataillon par le flanc droit.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Pas accéléré* = MARCHE.

80. A ce commandement vivement répété, le mouvement s'exécutera d'après les principes prescrits dans l'*École de bataillon*, n.os 203 et suivans.

81. Les chefs de bataillon veilleront à ce que les subdivisions de leurs bataillons respectifs appuient vers le point

où celle de la tête de la colonne aura changé de direction, de manière qu'elles aient leur distance en prenant rang dans la colonne.

82. La subdivision de la tête de chaque bataillon doit entrer dans la colonne, à huit toises en arrière de la dernière subdivision du bataillon précédent, afin qu'après avoir pris rang dans la colonne, elle soit séparée du bataillon qui la précède de cet intervalle, plus l'étendue de son front.

83. Si le commandant en chef vouloit arrêter la colonne avant qu'elle ne fût entrée tout entière dans la nouvelle direction, les chefs des bataillons qui n'y seroient pas encore entrés ne répéteroient pas les commandemens *colonne halte* du commandant en chef; ces bataillon continueroient à marcher, et les chefs de bataillon feroient appuyer les subdivisions en arrière, de manière à les faire entrer dans la colonne chacune à la distance qu'elle devra être de la subdivision qui la précède immédiatement.

101. Le chef de la subdivision de la tête de la colonne l'arrêtera à l'avertissement du commandant en chef, les subdivisions suivantes continueront à marcher au pas ordinaire, ou prendront le pas accéléré, pour serrer à distance de section ou en masse, chacune sur la subdivision qui les précède, et seront arrêtées et alignées par leurs chefs respectifs, comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

102. Si la colonne, au lieu d'être en marche, étoit de pied ferme, le commandant en chef, voulant la faire serrer à distance de section ou en masse, feroit les mêmes commandemens que si elle étoit en marche : la subdivision de la tête de la colonne ne bougeroit point ; les subdivisions suivantes partiroient au commandement MARCHE (ou *pas accéléré* = MARCHE) pour serrer chacune sur la subdivision qui les précède, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

103. Lorsque la colonne devra serrer à distance de section, la subdivision de la tête de chaque bataillon sera arrêtée à distance de peloton de la queue du bataillon qui le précède ;

si c'est en masse, cet intervalle ne sera que de six pas seulement.

L'adjutant-major du bataillon de la tête se placera en avant et face au guide de la première subdivision, pour assurer la direction des guides suivans de son bataillon, à mesure qu'ils serreront, soit à distance de section ou en masse; l'adjudant-major de chacun des bataillons suivans se placera en arrière de ses guides, pour les assurer sur la direction des guides précédens, à mesure qu'ils auront serré.

ARTICLE VII.

Marcher en colonne à distance de section ou en masse.

104. Une colonne à distance de section ou en masse, étant de pied ferme, le commandant en chef, voulant la mettre en marche, fera les commandemens prescrits ci-dessus pour faire marcher une colonne à distance entière.

105. Les moyens de direction indiqués pour une colonne à distance entière seront les mêmes pour une co-

lonne à distance de section ou en masse, avec cette seule différence, que celui de porter les guides généraux sur le flanc, n'aura lieu que dans les colonnes à distance entière.

106. La colonne à distance de section ou en masse sera arrêtée par les mêmes commandemens que si elle étoit à distance entière.

107. La colonne à distance de section ou en masse étant arrêtée, si le commandant en chef veut donner une direction générale aux guides, il établira simplement les deux guides de la tête de la colonne sur la direction qu'il voudra faire prendre, et commandera ensuite :

1. *Guides à vos chefs de file.*

2. *A gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.

108. Au premier commandement, tous les guides de la colonne se placeront légèrement au chef de file, l'adjudant-major et l'adjudant de chaque bataillon les y assureront promptement.

109. Le second commandement s'executera comme il a été prescrit ci-dessus, n.° 93.

ARTICLE VIII.

Changement de direction en colonne à distance de section.

110. Une colonne à distance de section étant en marche, et devant changer de direction, exécutera ce mouvement de la même manière qui a été prescrite pour une colonne à distance entière : il n'y aura de différence que celle indiquée dans l'*École de bataillon*, n.° 243, relativement à la longueur du pas des pivots, lorsque les subdivisions changent de direction sur le côté opposé au guide.

ARTICLE IX.

Changement de direction en colonne serrée en masse.

111. Les changemens de direction en masse s'exécuteront par le flanc de la colonne, d'après les principes prescrits dans l'*École de bataillon*.

112. On suppose une colonne en masse, la droite en tête, et devant changer de direction à gauche ; lorsque la

tête de la colonne sera arrivée au point de conversion, le commandant en chef arrêtera la colonne, et établira promptement deux jalonneurs sur la nouvelle direction où devra se porter la subdivision de la tête par les moyens indiqués dans l'*École de bataillon*, n.° 245; ce qui étant exécuté, il commandera :

1. *Changement de direction par le flanc droit.*

Ce commandement ayant été répété, chaque chef de bataillon commandera aussitôt après : *Bataillon* = A DROITE.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE (ou *pas accéléré* = MARCHE).

113. Au commandement *marche*, la colonne se portera par le flanc droit sur la nouvelle direction, en se conformant aux principes prescrits dans l'*École de bataillon*.

114. Les chefs de bataillon veilleront, pendant l'exécution du mouvement, à ce que les files ne s'ouvrent point, à ce que les subdivisions entrent carrément sur la nouvelle direction, et à ce que l'intervalle des six pas qui doit séparer les bataillons les uns des autres soit conservé.

115. L'adjudant-major du bataillon de la tête se placera à quelques pas en avant, et face au guide de gauche de la première subdivision de la colonne, pour assurer la direction des guides de son bataillon ; l'adjudant-major de chacun des bataillons suivans se placera en arrière des guides de gauche de son bataillon, à mesure qu'ils arriveront sur la nouvelle direction, et les assurera correctement sur la direction des guides précedens.

116. Pour changer de direction à droite, la colonne étant serrée en masse, on exécutera l'inverse; la colonne se portera par son flanc gauche sur la nouvelle direction.

117. La colonne ayant achevé son changement de direction, le commandant en chef pourra la remettre en marche.

ARTICLE X.

Contre-marche.

118. La colonne étant à distance entière ou à distance de section, la droite en tête, le commandant en chef, voulant lui faire exécuter la contre-marche, commandera :

1. *Contre-marche.*

Les chefs de bataillon, ayant répété

ce commandement, commanderont aussitôt après : 1.° *Bataillon par le flanc droit;* 2.° A DROITE; 3.° *par file à gauche.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

119. A ce commandement, vivement répété, toutes les subdivisions de la colonne exécuteront la contre-marche, comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

120. Lorsqu'une colonne, la droite en tête, sera serrée en masse, et qu'elle devra exécuter la contre-marche, le commandant en chef commandera comme ci-dessus.

1. *Contre-marche.*

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1.° *Bataillon par le flanc droit;* 2.° A DROITE; 3.° *divisions paires* (ou bien *pelotons pairs*) *en avant.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

121. A ce commandement, vivement répété, les divisions paires se mettront en marche pour dé-

boîter de la colonne, et lorsqu'elles auront démasqué les impaires, les chefs de bataillon commanderont, 1.° *Divisions paires et impaires, par file à gauche;* 2.° MARCHE. La contre-marche s'exécutera alors comme il a été expliqué dans l'*École de bataillon :* les grenadiers se conformeront à ce qui a été prescrit n.° 274.

ARTICLE XI.

Étant en colonne par pelotons de pied ferme, former les divisions.

122. Une colonne par pelotons, la droite en tête, étant de pied ferme, le commandant en chef, voulant faire former les divisions, commandera :

1. *Formez les divisions.*

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1.° *Pelotons pairs par le flanc gauche;* 2.° A GAUCHE.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

123. A ce commandement, vivement répété, le mouvement s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

124. Chaque chef de bataillon commandera : *Guides* = A VOS PLACES, aussitôt que les divisions de son bataillon seront formées.

QUATRIÈME PARTIE.

ARTICLE Ier.

Manière de déterminer la ligne de bataille.

125. Les diverses manières de déterminer la ligne de bataille ont été expliquées dans l'*École de bataillon.*

ARTICLE II.

Différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

1.° A gauche (ou à droite),	en bataille.
2.° Sur la droite (ou sur la gauche),	
3.° En avant,	
4.° Face en arrière,	
5.° Déploiement,	

126. Ces diverses formations ayant été expliquées dans l'*École de bataillon*, il reste à faire l'application des principes qu'on y a développés à une colonne de plusieurs bataillons, à distance entière et à distance de section,

et à expliquer ensuite tout ce qui est relatif aux déploiemens.

1.° *Colonne avec distance entière à gauche* (ou *à droite*) *en bataille.*

127. La colonne étant supposée avoir la droite en tête, le commandant en chef, voulant la former à gauche en bataille, assurera d'abord la direction des guides de gauche de la colonne par l'un des moyens prescrits ci-dessus, n.os 89, 94 et 99.

128. La direction des guides de gauche étant assurée, le commandant en chef commandera :

1. *A gauche en bataille.*

129. Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, le guide de droite du peloton de la tête de chacun des bataillons de la colonne se portera sur la direction des guides de gauche de la colonne, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*, n.° 315.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

130. A ce commandement, vivement répété, la ligne se formera à gauche en bataille.

La ligne étant formée, le commandant en chef commandera :

3. *Guides* (ou *drapeaux et guides*) = A VOS PLACES.

131. A ce commandement, les guides reprendront leur place de bataille, ainsi que les porte-drapeaux, s'ils sont devant le front.

132. Si la colonne avoit la gauche en tête, elle se formeroit *à droite en bataille* d'après les mêmes principes.

Inversion.

133. Si les circonstances exigeoient qu'une colonne, la droite en tête, se formât promptement *à droite en bataille*, le commandant en chef, sans s'occuper de rectifier la direction des guides de droite de la colonne, commanderoit :

1. *Par inversion à droite en bataille.*

134. A ce commandement, l'adjudant-major et l'adjudant, ainsi que le

guide de gauche du peloton de la tête de chaque bataillon, se conformeront à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*, n.° 325.

Les chefs de bataillon, ayant répété le commandement ci-dessus, feront aussitôt après celui de *Bataillon, guides à droite;* les adjudans-majors et adjudans rectifieront le plus promptement possible la direction des guides de droite de leurs bataillons respectifs, sans s'occuper de la direction générale de la colonne.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

135. A ce commandement, vivement répété, la colonne se formera à droite en bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

La ligne étant formée, le commandant en chef commandera aussitôt :

3. *Guides* = A VOS PLACES.

136. Si la colonne avoit la gauche en tête, et qu'il fût nécessaire de la former promptement *à gauche en ba-*

taille, ce mouvement s'exécuteroit d'après les mêmes principes.

Règles générales pour les formations successives.

137. On comprend sous ce nom toutes les formations où les diverses subdivisions d'une colonne arrivent l'une après l'autre sur la ligne de bataille ; telles sont les formations *sur la droite*, *sur la gauche*, *en avant* et *face en arrière*, *en bataille*, ainsi que le déploiement des colonnes en masse : dans ces diverses formations, on observera les règles générales suivantes.

138. L'adjudant-major de chaque bataillon précédera toujours son bataillon sur la ligne de bataille, et s'y placera au point où devra s'appuyer la droite ou la gauche de son bataillon, en observant de laisser un intervalle de huit toises entre lui et le flanc du bataillon voisin.

139. Aussitôt que la subdivision de chaque bataillon dont la garde du drapeau fait partie, sera arrivée sur la li-

gne de bataille, le porte-drapeau sortira du rang, et se placera vis-à-vis de sa file, sur l'alignement des guides déjà établis sur cette ligne, auxquels il fera face, en observant de porter son drapeau perpendiculairement devant le milieu du corps.

140. Lorsqu'il y aura deux drapeaux établis sur la ligne de bataille, les chefs de bataillon feront rentrer les guides de leurs bataillons respectifs, par le commandement *Guides à vos places*, après que la dernière subdivision de leur bataillon sera arrivée et établie sur cette ligne; mais les porte-drapeaux resteront devant le front jusqu'à ce que, la ligne entière étant formée, le commandant en chef les fasse rentrer par le commandement de *Drapeaux* = A VOS PLACES.

141. Les adjudans-majors assureront avec le plus grand soin les deux premiers guides de leur bataillon sur la ligne de bataille, en prenant pour base d'alignement les drapeaux, dès qu'il y en aura deux d'établis sur cette ligne,

guide de la tête devra ensuite
riger ; et lorsque les deux pre
subdivisions de la colonne, au
seront entrées dans la nouvelle
tion, le commandant en chef co
dera :

1. *Prompte manœuvre par*
droit.

79. Les chefs de bataillon ay
pété ce commandement, celui
taillon de la tête commander
tôt après : *Six derniers peloton*
flanc droit.

Le chef de chacun des ba
suivans commandera :

Bataillon par le flanc dro

Le commandant en chef comm
ensuite :

2. *Pas accéléré* = MARCH

80. A ce commandement vivement répé
vement s'exécutera d'abord principe
o3 et su
lon ve
de le
vers

où celle de la [illegible]
chargé de [illegible]
aient leur [illegible]
dans la colonne.

82. La [illegible]
que bataillon [illegible]
lonne, à [illegible]
dernière [illegible]
cédent, afin [illegible]
dans la [illegible]
bataillon qui [illegible]
valle, plus [illegible]

83. Si le [illegible]
loit arrêter [illegible]
fût entrée [illegible]
velle direction [illegible]
qui n'y seroient [illegible]
répéteroient [illegible]
colonne halte [illegible]
ces bataillons [illegible]
et les chefs de [illegible]
uyer les subdivisions [illegible]
anière à les faire [illegible]
nne chacune à la [illegible]
à être de la [illegible]
de immédiatement.

rche de la
u près pa-
les moyens
taillon; n.°
te subdivi-
au moins,
ur y arriver.
a tête ayant
ès parallèle
lonne devra
ommandant
mmencer le

ille.

t répété ce com-
le la tête seule-
Bataillon, guide

de la colonne,
ur placé au point
formation en ba-
è prescrit dans

l bataillon sera
ne, le chef de ce
Bataillon, guide
s bataillons sui-
nent lorsque son
place.

Digitized by Google

148. Lorsque l'adjudant-major du second bataillon verra la dernière subdivision du premier tourner à droite pour se porter sur la ligne de bataille, il se détachera légèrement pour aller se placer sur cette ligne, à huit toises du flanc gauche du premier bataillon, et s'alignera sur les guides de ce bataillon.

149. La subdivision de la tête du second bataillon, étant arrivée vis-à-vis de son adjudant-major placé sur la ligne de bataille, tournera à droite, et sera arrêtée par son chef à deux pas de cette ligne; les guides de droite et de gauche de la subdivision se porteront aussitôt en avant, feront face à droite, se placeront correctement sur la direction des guides du premier bataillon, et y seront assurés par l'adjudant-major; ce qui étant exécuté, le chef de subdivision commandera : *à droite* = ALIGNEMENT.

150. La subdivision de la tête de chacun des bataillons suivans sera établie sur la ligne de bataille, comme il vient d'être prescrit pour celle du second bataillon.

151. La ligne étant formée et correctement établie sur la direction, le commandant en chef commandera :

Drapeaux = A VOS PLACES.

152. A ce commandement, les porte-drapeaux rentreront à leur place de bataille.

153. Le commandant en chef, placé au point d'appui, veillera à ce que les drapeaux des deux bataillons de droite

se placent correctement sur la direction qu'il aura déterminée pour la ligne de bataille.

154. Les chefs de bataillon se conformeront, pendant la formation en bataille de leurs bataillons respectifs, à ce qui leur a été prescrit dans l'*École de bataillon*, n.° 346.

155. Les adjudans-majors se conformeront également, pendant la formation en bataille de leurs bataillons respectifs, à ce qui leur a été prescrit dans l'*École de bataillon*, n.° 347.

156 Si la colonne avoit la gauche en tête, elle se formeroit *sur la gauche en bataille*, d'après les mêmes principes.

3.° *Colonne avec distance entière en avant en bataille.*

157. [Pl. XXVIII, fig. 1.] Une colonne avec distance entière, la droite en tête, étant supposée arriver par-derrière la droite de la ligne sur laquelle le commandant en chef voudra la former en bataille, il indiquera un peu d'avance à un aide-de-camp ou à

l'adjudant du bataillon de la tête, le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi que le point de direction de gauche; l'aide-de-camp ou l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira sur la direction qui lui aura été indiquée, comme il a été expliqué dans l'*École de bataillon*, n.° 330.

158. La tête de la colonne étant arrivée à environ distance de peloton des deux jalonneurs établis sur la ligne de bataille, le commandant en chef arrêtera la colonne, et ordonnera aussitôt au chef de la première subdivision de la porter contre les deux jalonneurs, ce qui étant exécuté, le commandant en chef commandera :

1°. *En avant en bataille.*

Ce commandement ayant été répété, le chef du bataillon de la tête de la colonne commandera aussitôt après : 1.° *Bataillon, guides à droite;* 2.° *par peloton demi à gauche.*

Le chef de chacun des autres ba-

taillons de la colonne commandera : *Bataillon, tête de colonne à gauche.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE (ou *pas accéléré* = MARCHE).

159. A ce commandement, vivement répété, le bataillon de la tête de la colonne se formera en avant en bataille par les moyens expliques dans l'*École de bataillon*, n.° 355 et suivans.

160. Les bataillons suivans se porteront diagonalement en colonne par bataillon vers la ligne de bataille : pour cet effet la subdivision de la tête de chacun d'eux deboîtera de la colonne par un mouvement de conversion à gauche, et se dirigera ensuite diagonalement en avant.

161. La tête de chacun de ces bataillons étant arrivée à environ distance de peloton de son adjudant-major, qui l'aura devancée sur la ligne de bataille, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, le chef de bataillon arrêtera son bataillon; les deux guides de la première subdivision se porteront au même instant sur la ligne de bataille; l'adjudant-major les y établira correctement, et la première subdivision se portera aussitôt, au commandement de son chef, contre ces deux guides; ce qui étant exécuté,

162. Le chef de bataillon commandera; 1.° *En avant en bataille;* 2.° *guides à droite;* 3.° *par peloton demi à gauche;* 4.° MARCHE, et ensuite, *en avant* = MARCHE.

163. La ligne étant formée, le commandant en chef commandera : *Drapeaux* = A VOS PLACES.

164. La précision dans l'exécution de ce mouvement dépend de la direction que suivront les bataillons en se portant par la diagonale vers la ligne de bataille : pour mieux assurer cette direction, le commandant en chef, les chefs de bataillon et les adjudans-majors observeront les règles suivantes.

165. [Pl. XXVIII, fig. 1.] Avant de faire commencer le mouvement, le commandant en chef chargera deux aides-de-camp ou deux officiers à cheval (*a*) et (*b*) de déterminer les points où les différens bataillons de la colonne devront se porter sur la ligne de bataille, ce qui s'exécutera de la manière suivante.

166. L'officier (*a*) se portera légèrement à distance de bataillon, plus huit toises, du commandant en chef placé au point d'appui, et lui fera face ; le commandant en chef l'alignera par un signe de son épée sur le point de direction de gauche, (*b*) ira en même temps se placer à pareille distance derrière (*a*), fera face à droite,

et s'alignera sur (*a*) et le commandant en chef.

167. Les deux officiers (*a*) et (*b*) étant ainsi établis sur la ligne de bataille, le commandant en chef fera commencer le mouvement; le second bataillon se dirigera sur l'officier (*a*) et le troisième sur (*b*). Lorsque l'adjudant-major du second bataillon sera arrivé sur la ligne, (*a*) partira légèrement pour aller se placer à distance de bataillon, plus huit toises, derrière (*b*), et s'alignera sur ce dernier et le drapeau de la droite; le chef du quatrième bataillon dirigera aussitôt son bataillon sur l'officier (*a*); l'officier (*b*) partira à son tour dès que l'adjudant-major du troisième bataillon sera arrivé sur la ligne de bataille, se portera à distance de bataillon, plus huit toises, derrière (*a*), et s'alignera sur ce dernier et les drapeaux de la droite : le chef du cinquième bataillon dirigera aussitôt son bataillon sur l'officier (*b*); les deux aides-de-camp partiront ainsi tour à tour pour aller se placer à distance de ba-

taillon et un intervalle, l'un derrière l'autre, dès que l'adjudant-major du bataillon qui se dirige sur chacun d'eux sera venu prendre leur place : ils auront la plus grande attention à ne laisser entre eux ni trop ni trop peu d'espace, et à se placer correctement sur la ligne de bataille.

168. Le commandant en chef ou l'officier qu'il chargera de ses ordres, se placera, dès que le mouvement commencera, au point d'appui, comme dans la formation *sur la droite en bataille*, et s'y occupera des mêmes soins.

169. Les chefs de bataillon se tiendront à hauteur de leur première subdivision du côté du guide, pendant que leur bataillon se portera vers la ligne de bataille; et lorsqu'ensuite il commencera à se former sur cette ligne, ils rempliront les fonctions qui leur ont été indiquées dans l'*Ecole de bataillon*, n.° 346.

170. Les adjudans-majors se détacheront légèrement pour aller se porter sur la ligne de bataille, à la place de

l'aide-de-camp, lorsque la tête de leur bataillon sera arrivé à environ cent pas de cette ligne, et rempliront ensuite, pendant la formation en bataille de leur bataillon, les fonctions qui leur ont été prescrites dans l'*École de bataillon*, n.° 347.

171. Une colonne, la gauche en tête, arrivant par derrière la gauche de la ligne de bataille, se formeroit *en avant en bataille* d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

4.° *Colonne avec distance entière, la droite en tête, face en arrière en bataille.*

172. Une colonne avec distance entière, la droite en tête, étant supposée arriver par devant la droite de la ligne sur laquelle le commandant en chef voudra la former en bataille, il indiquera un peu d'avance à un aide-de camp ou à l'adjudant du bataillon de la tête le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi que le point de direction de gauche : cet aide-de-camp ou adjudant se

détachera aussitôt avec deux jalonneurs et les établira sur la direction qui lui aura été indiquée, comme il a été expliqué dans l'*École de bataillon*, n.° 330.

173. La tête de la colonne étant arrivée à environ distance de peloton des deux jalonneurs établis sur la ligne de bataille, le commandant en chef arrêtera la colonne et ordonnera aussitôt au chef de la première subdivision de l'établir face en arrière, derrière et contre les deux jalonneurs; ce qui sera exécuté comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*, n.° 372.

174. Cette disposition étant faite, le commandant en chef commandera:

1. *Face en arrière en bataille.*

Les chefs de bataillon [Pl. XXVIII, fig. 2] ayant répété ce commandement, celui du premier bataillon de la colonne commandera aussitôt après : 1.° *Bataillon, par le flanc droit*; 2.° *A droite.*

Le chef de chacun des bataillons sui-

vans commandera : *Bataillon, tête de colonne à droite.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE (ou *Pas accéléré* = MARCHE).

175. A ce commandement, vivement répété, le premier bataillon de la colonne se formera face en arriere en bataille sur la subdivision de la tête, comme il a ete prescrit dans l'*École de bataillon*, n.os 375 et suivans.

176. Les bataillons suivans se porteront diagonalement en colonne par bataillon vers la ligne de bataille; pour cet effet, la subdivsion de la tête de chacun d'eux déboîtera de la colonne par un mouvement de conversion à droite, et se dirigera ensuite diagonalement vers la ligne de bataille, comme dans la formation *en avant en bataille.*

177. La tête de chaque bataillon étant arrivée à environ distance de peloton de son adjudant-major, qui se sera détaché d'avance pour aller se placer sur la ligne, comme il a été prescrit dans la formation *en avant en bataille*, le chef de bataillon arrêtera son bataillon; les deux guides de la première subdivision se porteront au même instant sur la ligne de bataille; l'adjudant-major les y établira correctement; et la première subdivision se portera aussitôt au commandement de son chef, face en arriere contre ses deux guides; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon fera les commandemens prescrits dans l'*École de bataillon*, n.° 373, pour se former face en arrière en bataille.

178. La ligne étant formée, le commandant en chef commandera : *Drapeaux à vos places.*

179. Le commandant en chef chargera deux aides-de-camp ou deux officiers à cheval de déterminer dans cette formation les points où les différens bataillons de la colonne devront se porter sur la ligne de bataille, comme il a été expliqué ci-dessus, n.os 166 et suivans.

180. Le commandant en chef ou celui qu'il chargera de ses ordres se placera, pendant l'exécution du mouvement, au point d'appui de la ligne, comme dans la formation *sur la droite en bataille*, et s'y occupera des mêmes soins.

181. Les chefs de bataillon se tiendront à hauteur de leur première subdivision, du côté opposé au guide, pendant que leur bataillon se portera vers la ligne de bataille, afin de régler la direction de sa marche; lorsqu'ensuite leur bataillon commencera à se former sur la ligne de bataille, ils rempliront

les fonctions qui leur ont été prescrites dans la formation *en avant en bataille*.

182. Les adjudans-majors exécuteront dans cette formation tout ce qui leur a été prescrit dans la formation *en avant en bataille*.

183. Une colonne, la gauche en tête, arrivant par devant la gauche de la ligne de bataille, se formera face en arrière en bataille d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

ARTICLE III.

Formations qui s'exécutent par la réunion de deux mouvemens.

184. Il est quelquefois nécessaire d'employer la réunion de deux mouvemens pour former une colonne en bataille, ainsi qu'il va être expliqué.

185. Lorsque, par exemple, une colonne avec distance entière, devra se former en bataille sur une subdivision de l'intérieur de la colonne, si la ligne doit faire face en avant, toute la portion de la colonne qui précède la sub-

division indiquée pour base d'alignement exécutera la contre-marche et se formera ensuite *face en arrière en bataille* sur cette subdivision ; toute la portion de la colonne qui suit la subdivision désignée se formera, au contraire, *en avant en bataille*, sur cette subdivision.

186. Le commandant en chef prendra toujours, dans ce cas, pour subdivision d'alignement celle de la queue d'un bataillon.

187. [Pl. XXIX, fig. 1.] Ainsi, la colonne étant par pelotons à distance entière, la droite en tête, le commandant en chef, voulant la former en bataille sur le quatrième bataillon, arrêtera la colonne si elle est en marche, se portera de sa personne au huitième peloton de ce bataillon, et placera deux jalonneurs devant la file de droite et de gauche de ce peloton, lequel servira de base d'alignement.

188. Le commandant en chef ordonnera au chef du quatrième bataillon de faire exécuter la contre-marche, et en-

verra le même ordre aux chefs des trois bataillons qui précèdent le quatrième : le huitième peloton de celui-ci n'exécutera point la contre-marche.

189. Pendant que ce mouvement s'exécute, le commandant en chef fera établir le premier peloton du cinquième bataillon sur l'alignement du huitième peloton du quatrième bataillon, et à huit toises de son flanc gauche.

190. Les quatre bataillons de la tête de la colonne, à l'exception du huitième peloton du quatrième, ayant exécuté la contre-marche, le commandant en chef enverra au chef du troisième bataillon l'ordre de faire les commandemens suivans, qui seront répétés par les chefs des second et premier bataillons : 1.° *Face en arrière en bataille ; 2.° bataillon, tête de colonne à gauche.*

191. Le commandant en chef devra en même temps envoyer au chef du sixième bataillon l'ordre de faire les commandemens suivans, qui seront répétés par les chefs des septième et huitième bataillons ; 1.° *En avant en ba-*

taille; 2.° *bataillon*, *tête de colonne à gauche.*

192. Le commandant en chef donnera lui-même au chef du quatrième bataillon l'ordre de commander : 1.° *Face en arrière en bataille*; 2.° *bataillon*, *par le flanc gauche*; 3.° *à gauche.*

Et au chef du cinquième bataillon, l'ordre de commander : 1.° *En avant, en bataille*; 2.° *bataillon*, *guides à droite*; 3.° *par peloton demi-à-gauche.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

MARCHE.

193. A ce commandement, vivement répété, le mouvement général commencera et s'exécutera d'après les principes prescrits pour les formations *en avant en bataille*, *et face en arrière en bataille.*

194. Le huitième peloton du quatrième bataillon, et le premier peloton du cinquième, établis d'avance sur la ligne de bataille, ne bougeront, et formeront la base d'alignement général.

195. Si, dans la même supposition, la ligne, au lieu de faire face en avant, doit faire face en arrière, le commandant en chef prendra pour base d'alignement le premier peloton du cin-

quième bataillon, fera exécuter la contre-marche à ce peloton, et placera deux jalonneurs devant sa file de droite et de gauche.

196. Il enverra aux chefs des trois premiers bataillons de la colonne l'ordre de faire exécuter la contre-marche à leurs bataillons respectifs, et le donnera lui-même au chef du quatrième.

197. Les quatre bataillons de la tête ayant exécuté la contre-marche, le commandant en chef fera établir le huitième peloton du quatrième bataillon sur l'alignement du premier peloton du cinquième, à huit toises du flanc droit de ce dernier.

198. Cette disposition étant faite, le commandant en chef enverra au chef du troisième bataillon l'ordre de faire les commandemens suivans, qui seront répétés par les chefs des second et premier bataillons : 1.° *En avant en bataille;* 2.° *bataillon, tête de colonne à droite.*

199. Le commandant en chef devra en même temps envoyer au chef du sixième bataillon l'ordre de faire les

commandemens suivans, qui seront répétés par les chefs des septième et huitième bataillons : 1.° *Face en arrière en bataille*; 2.° *bataillon, tête de colonne à droite.*

Il donnera lui-même au chef du quatrième bataillon l'ordre de commander : 1.° *En avant en bataille*; 2.° *guides à gauche*; 3.° *par peloton demi-à droite.*

Et à celui du cinquième bataillon, de commander : 1.° *Face en arrière en bataille*; 2.° *bataillon, par le flanc droit*; 3.° *à droite.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

MARCHE.

200. A ce commandement, vivement répété, le mouvement général commencera et s'exécutera d'après les principes prescrits pour les formations *en avant en bataille*, et *face en arrière en bataille.*

201. Le premier peloton du cinquième bataillon, et le huitième peloton du quatrième, établis d'avance sur la ligne de bataille, ne bougeront, et formeront la base d'alignement général.

202. Lorsqu'une colonne, la droite en tête, arrivant par derrière la ligne

de bataille, et se prolongeant sur cette ligne, devra se former en bataille avant que la totalité de la colonne ne soit arrivée sur la nouvelle direction, la formation s'exécutera de la manière suivante.

203. [Pl. XXIX, fig. 2.] Le commandant en chef ayant arrêté la colonne à l'instant où le quatrième peloton, par exemple, du quatrième bataillon sera entré sur la nouvelle direction, ayant ensuite vérifié la direction des guides généraux, qui, d'après les principes établis ci-devant, doivent se trouver sur le flanc dans la position de la colonne qui est sur la nouvelle direction, et ayant établi la colonne sur cette direction par les moyens prescrits ci-dessus, n.os 89 et suivans, enverra promptement un aide-de-camp avertir le chef du bataillon de la colonne le plus près de la nouvelle direction (c'est dans cet exemple le cinquième bataillon), que ce bataillon devra déboîter à gauche pour se former en avant en bataille; et lorsque le commandant en

chef jugera que son ordre lui aura été rendu, il commandera :

1. *A gauche en bataille.*

204. Les chefs des quatre premiers bataillons de la colonne répéteront ce commandement, et le chef du quatrième, dont la moitié seulement est arrivée sur la nouvelle direction, commandera aussitôt après : *Quatre derniers pelotons en avant en bataille.*

Le chef du cinquième bataillon, ayant été prévenu du mouvement que devra exécuter son bataillon, fera les commandemens suivans, qui seront répétés par le chef de chacun des trois derniers bataillons de la colonne : 1.° *En avant en bataille;* 2.° *bataillon, tête de colonne à gauche.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

205. A ce commandement, qui sera vivement répété, la formation s'exécutera.

206. Si la colonne, au lieu d'arriver par derrière la ligne de bataille, arri-

voit par devant cette ligne, la formation s'exécuteroit de la manière suivante.

207. [Pl. XXIX, fig. 3] Le commandant en chef, ayant arrêté la colonne et assuré la direction des guides qui sont entrés dans la nouvelle direction, fera prévenir le chef du cinquième bataillon que son bataillon devra déboîter à droite pour se former face en arrière en bataille, et commandera ensuite :

1. *A gauche en bataille.*

Ce commandement ayant été répété par le chef de chacun des quatre bataillons de la tête de la colonne, celui du quatrième commandera immédiatement après : *Quatre derniers pelotons, face en arrière en bataille.*

Le chef du cinquième bataillon, ayant été prévenu du mouvement que devra exécuter son bataillon, fera le commandement suivant ; qui sera répété par le chef de chacun des trois derniers bataillons de la colonne ; 1.° *Face en arrière en bataille ;* 2.° *bataillon, tête de la colonne à droite.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

A ce commandement, vivement répété, la formation s'exécutera.

208. Tous ces divers mouvemens s'exécuteront dans une colonne, la gauche en tête, d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

Observations relatives à ce mouvement.

209. Si la tête du cinquième bataillon se trouvoit plus près que de cinquante pas au moins de la ligne de bataille à l'instant où le commandant en chef arrêtera la colonne arrivant par derrière cette ligne, ce bataillon se formeroit en avant en bataille par le demi-quart de conversion, au lieu de déboîter en colonne par bataillon diagonalement, comme il est prescrit pour les bataillons suivans. Si, au contraire, la colonne arrivoit par devant la ligne de bataille, le cinquième bataillon, dans le même cas, se porteroit

sur cette ligne par le flanc droit, au lieu de déboîter diagonalement de la colonne.

ARTICLE IV.

Différentes manières de former une colonne à demi-distance en bataille, la droite ou la gauche en tête.

Les colonnes à demi-distance pourront se former comme celles avec distance entière.

1.° A gauche (ou à droite), 2.° Sur la droite (ou sur la gauche), 3.° En avant, 4.° Face en arrière,	en bataille.

210. 1.° Pour former une colonne à demi-distance *à gauche* (ou *à droite en bataille*), il est indispensable de faire prendre préalablement distance entière entre les subdivisions; ce qui s'exécutera par la tête de la colonne de la manière suivante.

211. Une colonne à demi-distance,

la droite en tête, étant supposée se prolonger sur la direction où le commandant en chef voudra la former à gauche en bataille, il arrêtera la colonne dès que la dernière subdivision sera arrivée au point où il voudra appuyer la gauche de la ligne, et commandera ensuite :

Prenez les distances par la tête de la colonne.

Ce commandement ayant été répété, le chef de la subdivision de la tête commandera, à l'avertissement du commandant en chef : 1.° *Peloton en avant;* 2.° *guide à gauche;* 3.° MARCHE.

212. Les subdivisions suivantes se mettront successivement en marche, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

213. Les chefs de bataillon veilleront à ce que la subdivision de la tête de leur bataillon ne se mette en marche que lorsque la dernière subdivision du bataillon qui la précède immédiatement lui aura laissé, outre l'étendue de son

front, les huit toises d'intervalle qui doivent séparer les bataillons en ligne les uns des autres.

214. Si le commandant en chef veut former immédiatement la colonne *à gauche en bataille*, il l'arrêtera au moment qu'il verra ou qu'il jugera que la dernière subdivision aura sa distance; il assurera alors, s'il le juge nécessaire, la direction des guides par les moyens prescrits ci-dessus, et formera ensuite la colonne *à gauche en bataille*.

215. Le commandant en chef indiquera avant de commencer le mouvement, à l'adjudant-major du bataillon de la tête, le point de direction en avant, et cet adjudant-major veillera avec soin à ce que le guide de la tête se dirige sans varier sur le point en avant qui lui aura été indiqué.

216. Si la colonne, au lieu d'être à demi-distance, étoit serrée en masse, et si le commandant en chef vouloit faire prendre les distances pour la former ensuite *à gauche en bataille*, il feroit le commandement prescrit ci-des-

sus, et le mouvement s'exécuteroit par les mêmes principes.

2.° *Colonne à demi-distance sur la droite (ou sur la gauche) en bataille.*

217. Les colonnes à demi-distance se formeront *sur la droite* (ou *sur la gauche*) *en bataille*, par les mêmes commandemens et moyens que celles avec distance entière.

3.° *Colonne à demi-distance en avant en bataille.*

218. Une colonne à demi-distance étant arrêtée, si le commandant en chef veut la former *en avant en bataille*, il fera préalablement prendre au bataillon de la tête distance entière entre les pelotons, et l'arrêtera aussitôt; ce qui étant exécuté, il fera les commandemens prescrits pour former une colonne avec distance entière *en avant en bataille*.

219. Chacun des bataillons de la colonne exécutera ce qui a été expliqué pour une colonne avec distance entière; les chefs des bataillons qui déboîteront

diagonalement de la colonne, observeront de faire converser davantage la subdivision de la tête, en déboîtant, et de faire prendre, en se portant vers la ligne de bataille, distance entière d'une subdivision à l'autre, afin qu'en arrivant près de la ligne, elles aient l'espace nécessaire pour exécuter leur demi-quart de conversion.

Le commandant en chef, au lieu de faire prendre les distances au bataillon de la tête, pourroit le faire serrer en masse d'abord, et le faire déployer ensuite sur la subdivision de la tête, pendant que les bataillons suivans déploieroient et se porteroient diagonalement vers la ligne de bataille.

4.° *Colonne à demi-distance, face en arrière en bataille.*

220. Une colonne à demi-distance se formera *face en arrière en bataille* par les commandemens et moyens prescrits pour une colonne à distance entière.

221. Il ne sera point nécessaire, pour

l'exécution de ce mouvement, de faire prendre distance entière entre les subdivisions.

ARTICLE V.

Colonnes en masse.

222. Une colonne en masse, de quelque nombre de bataillons qu'elle soit composée, peut être formée en bataille par le déploiement, 1.° face en avant; 2.° face en arrière; 3.° face à gauche; 4.° face à droite, ainsi qu'il va être expliqué.

1.° *Face en avant.*

223. On suppose une colonne de huit bataillons en marche par pelotons, à distance entière, la droite en tête. Le commandant en chef voulant la former en bataille, face en avant, par le déploiement, appellera d'avance près de lui deux aides-de-camp ou deux officiers à cheval, et leur indiquera les deux points de direction de droite et de gauche de la ligne sur laquelle il voudra déployer la colonne; il fera ensuite serrer à distance de section.

224. Les deux aides-de-camp partiront aussitôt pour aller chercher des points intermédiaires entre les deux points de direction donnés, et ces points étant trouvés, l'un deux restera en place pendant que l'autre ira se placer sur la ligne, au point où la tête de la colonne devra se porter.

A défaut d'objets saillans qui puissent servir de points de direction de droite et de gauche, le commandant en chef fera établir d'avance deux aides-de-camp, distans l'un de l'autre d'environ le front d'un bataillon, sur la ligne de bataille qu'il choisira; ces deux aides-de-camp formeront la base d'alignement général : l'un des deux sera placé au point où devra arriver la tête de la colonne, et ils feront face l'un à l'autre.

225. Lorsque la tête de la colonne approchera de la ligne de bataille, le commandant en chef fera serrer en masse, et arrêtera le premier peloton à deux pas de l'aide-de-camp placé sur cette ligne.

226. La colonne étant serrée en

masse, le commandant en chef fera former les divisions de pied ferme, et puis serrer en masse de nouveau, à moins que des circonstances particulières ne l'engagent à faire déployer par pelotons.

227. Les déploiemens devant toujours s'exécuter carrément, le commandant en chef établira la colonne perpendiculairement à la ligne de bataille, si elle ne l'étoit pas, par les moyens prescrits pour changer de direction en masse.

228. [Pl. XXX, fig. 1 et 2.] Le commandant en chef fera ensuite placer deux jalonneurs sur la ligne de bataille, vis-à-vis la file de droite et la file de gauche de la division de la tête, et les y assurera correctement.

229. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef pourra faire déployer par bataillons en masse, sur tel bataillon de la colonne qu'il voudra choisir, de la manière suivante.

230. On supposera ici que le déploiement doive se faire sur le quatrième bataillon : cette supposition embrasse tous les cas.

231. Le commandant en chef, voulant faire commencer le mouvement, commandera :

1. *Par bataillon en masse sur le quatrième, déployer la colonne.*

232. Ce commandement ayant été répété, le chef du bataillon désigné avertira son bataillon de ne pas bouger : le chef de chacun des bataillons qui le précèdent commandera : 1.° *Bataillon, par le flanc droit ;* 2.° *à droite.*

233. Le chef de chacun des bataillons qui suivent le bataillon désigné, traversera la colonne en passant par l'intervalle qui sépare son bataillon de celui qui le précède, pour aller se placer sur le flanc droit de son bataillon, et commandera aussitôt : 1.° *Bataillon, par le flanc gauche ;* 2.° *à gauche.*

234. A l'instant où le commandant en chef aura désigné le bataillon sur lequel devra s'exécuter le déploiement, un aide-de-camp partira légèrement pour aller se placer sur la ligne de bataille un peu au-delà du point ou devra ar-

river le bataillon de droite : cet aide-de-camp fera face au point de direction de gauche, et s'alignera exactement sur les deux jalonneurs placés devant la tête de la colonne.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

235. A ce commandement, vivement répété, le mouvement commencera; les bataillons marcheront par le flanc à hauteur l'un de l'autre, en se réglant chacun sur le bataillon qui les précède dans l'ordre de la colonne, et en conservant entre eux l'intervalle de six pas.

236. Le chef de la division de la tête de la colonne, placé à côte de son guide de droite, se dirigera un peu en arrière de l'aide-de-camp placé sur la ligne au-delà du point où devra se porter son bataillon.

237. A l'instant où le mouvement commencera, l'adjudant-major du troisième et celui du cinquième bataillon se détacheront légèrement pour aller se placer chacun au point où leur bataillon devra s'arrêter, et ils prendront, outre l'étendue du front d'une division, l'espace de six pas qui devra séparer les masses l'une de l'autre après le déploiement.

238. Lorsque la première file de ces bataillons sera arrivée à hauteur de leur adjudant-major, le chef de bataillon commandera : 1.° *Troisième* (ou *cinquième*) *bataillon*; 2.° HALTE, 3.° FRONT.

239. S'il y avoit de l'ouverture dans les files, elles serreroient à leur distance au commandement *halte*,

et le chef de bataillon ne feroit le commandement FRONT qu'après qu'elles auroient repris leur distance.

240. Au commandement *halte*, fait à chacun de ces bataillons, l'adjudant-major du deuxième et celui du sixième bataillon se détacheront à leur tour pour aller marquer le point où leur bataillon devra arrêter; l'adjudant-major du premier et celui du septième bataillon exécuteront la même chose au commandement *halte*, fait aux deuxième et sixième bataillons, ainsi de suite.

241. Le chef du quatrième bataillon le voyant près d'être démasqué, commandera : 1.° *Bataillon en avant*; 2.° *guides à gauche*; 3.° MARCHE.

242. Au commandement *marche*, qui sera fait par le chef du quatrième bataillon à l'instant où il verra son bataillon démasqué, ce bataillon se portera vers la ligne de bataille; et lorsque sa première division sera arrivée contre les deux jalonneurs établis sur cette ligne, le chef de bataillon arrêtera son bataillon; l'adjudant-major établira aussitôt le sous-officier de remplacement qui est au centre de la première division, sur la direction vis-à-vis de sa file, l'alignera correctement sur les deux jalonneurs placés d'avance; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : *A gauche alignement*.

243. A ce commandement, la division de la tête du quatrième bataillon s'alignera; le guide de gauche de chacune des autres divisions de ce bataillon se placera à sa distance du guide précédent et au chef de file, et les divisions s'aligneront à gauche; les chefs de division se porteront à deux pas en dehors de leur guide de gauche, pour vérifier et rectifier, s'il y a lieu, l'alignement de leur division.

244. Le chef du troisième bataillon, le voyant démasqué, commandera :

1.° *Bataillon en avant;* 2.° *guides à gauche;* 3.° MARCHE.

245. Au commandement *marche*, fait au troisième bataillon, il se portera vers la ligne de bataille, et sera arrêté par son chef à deux pas de cette ligne, indiquée par l'adjudant-major, qui s'y placera un peu d'avance, à six pas du flanc droit du quatrième bataillon : le guide de droite, celui de gauche, et le sous-officier de remplacement du centre de la division de la tête de ce bataillon, se porteront aussitôt sur la ligne de bataille, feront face aux jalonneurs placés devant le quatrième bataillon, et l'adjudant-major les assurera correctement sur la direction; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : *A gauche* = ALIGNEMENT.

246. A ce commandement, la division de la tête se portera contre ses guides; le guide de gauche de chacune des divisions suivantes se placera à sa distance et au chef de file, et les divisions s'aligneront promptement à gauche.

247. Le deuxième et le premier bataillon exécuteront à leur tour ce qui vient d'être prescrit pour le troisième.

248. Le déploiement s'exécutera par la gauche d'après les mêmes principes : à l'instant où le cinquième bataillon aura fait *front*, le chef de ce bataillon commandera : 1.° *Bataillon en avant;* 2.° *guides à droite;* 3.° MARCHE.

249. Au commandement *marche*, fait au cinquième bataillon, il se portera vers la ligne de bataille, et sera arrêté par son chef à deux pas de cette ligne, indiquée par l'adjudant-major, qui s'y placera un peu d'avance, à six pas du flanc gauche du quatrième bataillon. Le guide de droite, celui de gauche, et le sous-officier de remplacement du centre de la division de la tête de ce bataillon, se porteront aussitôt sur la ligne de bataille, feront face aux jalonneurs placés devant le quatrième bataillon, et l'adjudant-major les assurera correctement sur la direction; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : *A droite* = ALIGNEMENT.

250. Les sixième, septième et huitième bataillons exécuteront à leur tour ce qui vient d'être prescrit pour le cinquième.

251. Le déploiement étant achevé, le commandant en chef commandera : *Guides à vos places.*

252. A ce commandement, les guides placés devant chaque masse, ainsi que les deux jalonneurs placés devant la quatrième, reprendront leur place.

253. [Pl. XXX, fig. 3 et 4.] Le commandant en chef déterminera ensuite le bataillon et la division sur laquelle il voudra faire déployer, selon qu'il se proposera d'étendre sa ligne plus ou moins sur la droite ou sur la gauche.

254. On supposera ici que ce soit la

deuxième division du quatrième bataillon.

255. Le commandant en chef se portera à ce bataillon, fera placer deux jalonneurs devant et contre la file de droite et celle de gauche de la première division, et commandera ensuite :

1. *Sur la seconde division du quatrième bataillon, déployez les masses.*

256. Ce commandement ayant été répété, le chef du quatrième bataillon avertira la division désignée de ne pas bouger, et commandera aussitôt après : 1.° *Bataillon par le flanc droit et le flanc gauche* ; 2.° *à droite* = ET A GAUCHE.

257. Les chefs des bataillons qui sont à la droite du quatrième, commanderont : 1.° *Bataillon par le flanc droit*; 2.° A DROITE.

258. Les chefs des bataillons qui sont à la gauche du quatrième, commanderont : 1.° *Bataillon par le flanc gauche*; 2.° A GAUCHE.

259. Les bataillons étant ainsi par le

flanc, les chefs de bataillon se placeront sur le flanc droit de leurs bataillons respectifs, à environ huit à dix pas : pour cet effet, les chefs des bataillons qui ont fait à gauche passeront par les intervalles des bataillons pour aller se placer sur le flanc en dehors de la ligne de bataille.

260. A l'instant où le commandant en chef aura désigné le bataillon sur lequel le déploiement devra s'exécuter, un aide-de-camp ou un officier à cheval partira légèrement par la droite, et un autre par la gauche, pour aller se placer chacun au-delà du point où il estimera que devra aboutir l'extrémité de la ligne; où, étant arrivés, ils feront face l'un à l'autre, et s'établiront correctement entre les points de direction de droite et de gauche, par les moyens prescrits dans l'*École de bataillon*, n.os 311 et suivans.

261. Lorsque le commandant en chef verra les aides-de-camp ainsi établis à la droite et à la gauche, il commandera :

2. MARCHE (ou *pas accéléré* = MARCHE).

262. A ce commandement, vivement répété, le déploiement commencera; le chef de la division de la tête du bataillon de droite de la ligne, placé à côté de son guide de droite, se dirigera tant soit peu en arrière de l'aide-de-camp placé à la droite, pour éviter de couper la ligne de bataille. La division de la tête de chacun des autres bataillons qui déploient par leur flanc droit, marchera dans la trace de celle du bataillon de droite.

263. Le chef de la première division du bataillon de gauche de la ligne, placé à côté du guide de gauche de sa division, se dirigera de même un peu en arrière de l'aide-de-camp placé à la gauche.

264. Le quatrième bataillon déploiera le premier, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

265. Le chef du troisième bataillon, voyant la première division du quatrième s'arrêter, commandera, lorsque son bataillon aura pris l'intervalle de huit toises, qui devra le séparer du quatrième: 1.° *Quatrième division*; 2.° HALTE; et le chef de la division commandera: FRONT.

266. Les troisième, deuxième et première divisions, ainsi que les grenadiers, continueront à marcher, et seront arrêtés chacun à leur tour par leurs chefs respectifs, comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

267. Le chef du deuxième bataillon, voyant la première division du troisième s'arrêter, commandera de même, lorsque son bataillon aura pris l'intervalle de huit toises : 1.° *Quatrième division*; 2.° HALTE; et le chef de division commandera : FRONT.

268. Le chef du premier bataillon fera à son tour les mêmes commandemens.

269. Aussitôt que la quatrième division de chacun de ces bataillons sera démasquée, le chef de cette division commandera : 1.° *Division en avant*; 2.° *guides à gauche*; 3.° MARCHE.

270. Au commandement *marche*, la quatrième division se portera vers la ligne de bataille, et sera arrêtée par son chef à deux pas de l'adjudant-major: qui se sera détaché un instant auparavant pour aller se placer sur cette ligne.

271. Aussitôt que la quatrième division sera arrêtée, le guide de droite, celui de gauche, et le sous-officier de remplacement du centre de cette division, se porteront sur la ligne de bataille, feront face au guide du bataillon qui est à leur gauche, et seront assurés sur la direction par l'adjudant-major; ce qui étant exécuté, le chef de division commandera : *A gauche* = ALIGNEMENT.

Les troisième, deuxième et première divisions de chaque bataillon, ainsi que les grenadiers, se porteront successivement sur la ligne de bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

272. **Les bataillons qui marchent par leur flanc gauche, se déploieront d'après les mêmes principes.**

273. Le chef du cinquième bataillon, voyant la quatrième division du quatrieme s'arrêter, commandera, lorsque son bataillon aura pris l'intervalle de huit toises : 1.° *Première division;* 2.° HALTE: le chef de la division commandera ensuite : FRONT.

274. La première division ayant fait *front*, le guide de droite, celui de gauche, et le sous-officier de remplacement du centre de cette division, se placeront sur la ligne de bataille, feront face aux guides du bataillon qui est à leur droite, et seront assurés sur la direction par l'adjudant-major de leur bataillon; ce qui étant exécuté, le chef de division commandera : *A droite* = ALIGNEMENT.

275. Les deuxième, troisième et quatrième divisions du cinquième bataillon se déploieront d'après les principes prescrits dans l'*École de bataillon*.

276. Les chefs des sixième, septieme et huitième bataillons arrêteront, chacun à leur tour, la première division de leur bataillon, comme il vient d'être prescrit pour le chef du cinquième, et les divisions suivantes se conformeront à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

277. **La ligne étant déployée, le commandant en chef commandera : *Drapeaux à vos places.***

278 Le commandant en chef veillera à ce que les guides et drapeaux du quatrième bataillon et du bataillon voisin de droite et de gauche, se placent correctement sur la direction.

279. Les chefs de bataillon ayant arrêté la division de la tête ou celle de la queue de leur bataillon, comme il a été prescrit ci-dessus, suivront le déploiement des autres divisions; et dans le cas où un chef de division auroit fait la faute d'arrêter sa division trop tôt ou trop tard, ils la répareront à la division suivante, et empêcheront ainsi qu'elle ne se propage.

280. Les adjudans-majors des bataillons qui déploient sur leur dernière division, précéderont de quelques pas cette division arrivant sur la ligne de bataille, afin d'indiquer au chef de division le moment où il devra l'arrêter.

281. Si la colonne n'étoit composée que de deux, ou même de quatre bataillons, le commandant en chef pourroit se dispenser de faire déployer par bataillons en masse; alors le déploiement

s'exécuteroit d'après les principes indiqués dans l'*École de bataillon*, en observant ce qui suit :

282. On suppose une colonne de quatre bataillons, la droite en tête, devant se déployer sur la quatrième division du deuxième bataillon.

283. Le commandant en chef placera deux jalonneurs devant la division de la tête de la colonne, et commandera :

1. *Sur la quatrième division du second bataillon, déployez la colonne.*

284. Ce commandement ayant été répété, le chef du second bataillon avertira la division désignée de ne pas bouger, et commandera : 1.° *Bataillon, par le flanc droit*; 2.° *à droite.*

285. Le chef du premier bataillon fera les mêmes commandemens que celui du second.

286. Les chefs des troisième et quatrième bataillons traverseront la colonne pour aller se placer sur le flanc droit de leurs bataillons respectifs, et comman-

deront aussitôt : 1.° *Bataillon, par le flanc gauche*; 2.° A GAUCHE.

287. A l'instant où le commandant en chef aura désigné la division d'alignement, il partira un aide-de-camp par la droite pour aller se placer au-delà du point où devra aboutir l'extrémité de la droite de la ligne, et il s'alignera sur les jalonneurs placés devant la tête de la colonne.

288. Cet aide-de-camp étant ainsi établi, le commandant en chef commandera :

2. MARCHE (ou *pas accéléré* = MARCHE).

289. A ce commandement, vivement répété, le déploiement commencera; le deuxième bataillon déploiera d'après les principes prescrits dans l'*École de bataillon* : le chef du premier bataillon arrêtera sa quatrième division, lorsqu'elle aura laissé entre elle et la première division du deuxième l'intervalle de huit toises.

290. Les chefs des troisième et quatrième bataillons arrêteront leur première division d'après le même principe.

291. La division de chaque bataillon qui déploie la première sera établie sur la ligne de bataille, et comme il a été expliqué ci-dessus. Les autres divisions se conformeront aux principes prescrits dans l'*École de bataillon*.

292. Le commandant en chef remplira les mêmes fonctions qui lui ont été prescrites ci-dessus.

293. Les chefs de bataillon se conformeront, pendant le déploiement, chacun dans leur bataillon, à ce qui leur a été prescrit ci-dessus, n.° 279.

294. Les adjudans-majors rempliront les fonctions qui leur ont été indiquées ci-dessus; et, le déploiement étant achevé, le commandant en chef commandera : *Drapeaux à vos places.*

295. Ces divers déploiemens s'exécuteront dans une colonne, la gauche en tête, d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

2.° *Face en arrière.*

296. Lorsque le commandant en chef voudra déployer la colonne face en arrière, il commencera par faire exécuter la contre-marche, après quoi il fera déployer par les commandemens et moyens qui viennent d'être prescrits pour déployer face en avant.

3.° *Face à gauche.*

297. Une colonne en masse pourra également se former en bataille par le déploiement face au flanc gauche ; pour cet effet, le commandant en chef lui fera d'abord exécuter un changement de direction à gauche, par le flanc droit de la colonne, et la fera ensuite déployer par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus.

4.° *Face à droite.*

298. Une colonne en masse pourra aussi se former en bataille par le déploiement face au flanc droit : pour cet effet, le commandant en chef lui fera d'abord exécuter un changement de direction à droite par le flanc gauche de la colonne, et la fera ensuite déployer par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus.

299. Si, après avoir fait déployer par bataillon en masse, le commandant en chef vouloit faire marcher en avant dans cet ordre, il désigneroit d'abord la masse ou bataillon de direction, et commanderoit ensuite :

1. *Bataillon en avant.*

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : *Bataillon, guide au centre.*

L'adjudant de chaque bataillon se portera à six pas en avant du chef de peloton, placé au centre de la division de la tête de son bataillon; les chefs de division se porteront à leur place de bataille.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

300. A ce commandement, vivement répété, les masses se porteront en avant; les divisions prendront le tact des coudes du côté du chef du peloton, placé au centre de chacune d'elles; celui de la division de la tête de chaque bataillon marchera dans la trace de son adjudant; les autres marcheront exactement dans la trace du premier.

301. Les adjudans se dirigeront perpendiculairement en avant, en observant avec le plus grand soin la longueur et la cadence du pas, sans s'occuper les uns des autres.

302. Les chefs de bataillon, placés derrière le centre de leurs masses respectives, les dirigeront perpendiculairement en avant.

303. Les adjudans-majors, placés sur le flanc de leur bataillon, du côté opposé à la direction et à hauteur de la première division, veilleront à ce que les bataillons marchent à peu près à même hauteur.

CINQUIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Marche en bataille.

304. On suppose une ligne de huit bataillons correctement alignée; le commandant en chef, voulant la faire marcher en bataille, commandera :

1. *Quatrième bataillon* (ou *cinquième bataillon*) *de direction.*

305. [Pl. XXXI, fig. 1.] Ce commandement ayant été répété, le chef et l'adjudant-major de chacun des bataillons de la ligne se placeront en avant et en

arrière de la file du drapeau de leur bataillon, comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*, n.os 446 et 447.

306. Le chef de bataillon de direction, ayant assuré son adjudant-major sur la perpendiculaire, établira promptement deux jalonneurs derrière son bataillon, comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*, n.° 448.

307. Le commandant en chef vérifiera la direction de ces jalonneurs, et chargera un aide-de-camp d'en surveiller, pendant la marche en bataille, le remplacement successif; cet aide-de-camp se portera aussitôt en arrière des jalonneurs.

308. Le commandant en chef ayant vérifié la direction des jalonneurs, et l'ayant rectifiée, s'il y avoit lieu, se portera en avant du bataillon de direction, et commandera :

2. *Bataillon en avant.*

309. Ce commandement ayant été répété, le rang du porte-drapeau de chaque bataillon marchera six pas ordi-

naires en avant, et les deux guides généraux se porteront à hauteur de ce rang; l'adjutant du bataillon les y assurera, et se placera ensuite sur le flanc du porte-drapeau, du côté opposé au bataillon de direction, et à six ou huit pas de distance.

310. Dans cette position, on ne s'occupera point d'aligner les drapeaux, ni les guides généraux des différens bataillons, les uns sur les autres; il suffira que, dans chaque bataillon, ils se conforment à ce qui vient d'être prescrit.

311. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef commandera :

3. Marche.

312. A ce commandement, qui devra être répété avec la plus grande rapidité, la ligne s'ébranlera vivement; chaque bataillon observera avec le plus grand soin les principes prescrits pour la marche en bataille dans l'*École de bataillon*.

313. Le chef et l'adjudant-major de chaque bataillon se conformeront, pour le maintien de la direction et de l'alignement de leur bataillon, aux principes prescrits dans l'*École de bataillon*.

314. Le bataillon de direction devant être réputé infaillible par tous les

autres, et ayant ainsi la plus grande influence sur le reste de la ligne, sa marche doit être surveillée avec le plus grand soin : en conséquence le commandant en chef, placé en avant de ce bataillon (ou celui qu'il aura chargé de le suppléer), s'attachera à maintenir constamment le centre du bataillon sur la perpendiculaire ; et pour cet effet il se portera fréquemment à trente ou quarante pas en avant du porte-drapeau, fera face en arrière, et s'alignera correctement sur les jalonneurs placés derrière le bataillon : dans cette position il rectifiera, s'il y a lieu, la direction du sous-officier placé au centre du bataillon, ainsi que celle du porte-drapeau.

315. Si la ligne de direction de ce bataillon avoit été mal choisie d'abord, ce qui peut arriver aisément, par la difficulté dont il est de juger avec précision la perpendiculaire, le commandant en chef, ainsi que le chef de bataillon, s'en apercevront au bout de quelques pas, parce que le bataillon écharpera sur la ligne, et resserrera son in-

tervalle d'un côté, tandis qu'il s'agrandira de l'autre.

316. Si, par exemple, la ligne de direction, au lieu d'être perpendiculaire à la ligne primitive de bataille, avoit été prise à gauche de la perpendiculaire, le bataillon de direction s'écharperoit à gauche, resserreroit de plus en plus son intervalle à gauche, tandis qu'il s'agrandiroit dans la même proportion à la droite; ce qui forceroit tous les bataillons de la ligne d'obliquer à gauche pour regagner leur intervalle. Le commandant en chef verra, en se plaçant un instant dans la ligne à la droite du bataillon de direction, que les bataillons de gauche sont trop en avant, et ceux de la droite trop en arrière relativement à la fausse direction de ce bataillon.

317. Pour réparer promptement cette faute, le commandant en chef ordonnera à un aide-de-camp ou à l'adjudant du bataillon de direction, de se porter légèrement à trente ou quarante pas en avant du centre de ce bataillon, et de

faire face en arrière; il se portera en même temps de sa personne à pareille distance derrière le centre du bataillon, et placera, par un signe de son épée, l'aide-de-camp ou l'adjudant sur la nouvelle direction qu'il jugera devoir donner; le chef de bataillon avertira aussitôt le sous-officier placé au centre du bataillon, ainsi que le porte-drapeau, de se conformer à cette nouvelle direction, et l'officier chargé de surveiller le remplacement successif des jalonneurs les y conformera également.

318. Si, au bout de quelques pas, le commandant en chef s'apercevoit que la nouvelle direction ne fût pas exacte, il en donneroit promptement un autre; mais, s'il a du coup d'œil et l'habitude de conduire une ligne, il sera rarement dans le cas de changer la direction plus d'une fois.

319. Tous les autres bataillons de la ligne observeront leur intervalle du côté du bataillon de direction.

320. La conservation de l'intervalle étant le point le plus essentiel dans la

marche en ligne, c'est aussi celui dont les chefs de bataillon devront s'occuper avec le plus de soin.

321. La perte de l'intervalle peut provenir de différentes causes, ainsi qu'il va être expliqué.

322. 1.° De ce que le porte-drapeau et le bataillon auront pris une fausse direction; dans ce cas, le chef de bataillon pourra aisément s'en apercevoir après un petit nombre de pas, par les indications détaillées dans l'*École de bataillon*, n.os 475 et suiv., et il y remédiera promptement par les moyens qui y ont été prescrits n.os 465 et suivans; après quoi, il fera reprendre, s'il y a lieu, l'intervalle, ainsi qu'il a été également expliqué dans l'*École de bataillon*, n.° 483.

323. 2.° La perte de l'intervalle peut aussi avoir lieu sans que le bataillon écharpe sur la ligne, soit parce que le porte-drapeau aura obliqué sans s'en apercevoir, et sans effacer l'épaule, soit par la faute du bataillon voisin : dans le premier cas, le chef de bataillon fera

obliquer pour reprendre son intervalle; dans le dernier cas, c'est au bataillon voisin à réparer la faute.

324. 3.° Enfin, l'intervalle peut se resserrer momentanément par le trop d'ouvertures des files, et il suffira alors de les faire appuyer insensiblement vers le centre de leur bataillon.

325. Les chefs de brigade et de régiment, placés plus en arrière de la ligne, pouvant voir à la fois plusieurs bataillons, il leur sera facile de juger d'où proviendra la perte des intervalles, et ils en avertiront les chefs de bataillon.

326. Lorsque la perte de l'intervalle sera peu considérable, et que le bataillon n'écharpera point sur la ligne, le chef de bataillon pourra se borner à avertir le porte-drapeau d'appuyer insensiblement à droite ou à gauche, au lieu de faire obliquer au commandement: par ce moyen l'intervalle se rétablira sans qu'on s'en aperçoive. Quant à l'alinement général de la ligne, on observera ce qui suit :

327. [Pl. XXXI, fig. 2.] On ne s'at-

tachera pas scrupuleusement à maintenir les différens drapeaux de la ligne à même hauteur : en conséquence, l'adjudant de chaque bataillon placé sur le flanc du rang du porte-drapeau de son bataillon, du côté opposé à la direction, ne lui fera ni raccourcir ni alonger le pas, que lorsque cela sera évidemment nécessaire pour la conservation d'un certain ensemble.

328. Les deux guides généraux de chaque bataillon se conformeront toujours à la direction du rang du porte-drapeau de leur bataillon, et se tiendront pendant la marche à hauteur de ce rang, sans s'occuper aucunement des autres drapeaux ni guides généraux de la ligne.

329. Rien ne contribuant davantage à fatiguer les soldats et à déranger l'ordre intérieur des bataillons, que de fréquentes variations de pas, les trois sous-officiers placés au centre de chaque bataillon observeront imperturbablement la longueur et la cadence du pas, sans s'attacher à se maintenir exacte-

ment à la distance de six pas du rang du porte-drapeau : en conséquence, ils n'alongeront ni ne raccourciront jamais leur pas que sur l'avertissement du chef ou de l'adjudant-major de leur bataillon.

330. Par une suite du même principe, les chefs de bataillon ne doivent pas s'attacher scrupuleusement à maintenir leurs bataillons à hauteur les uns des autres : en conséquence ils ne feront alonger ni raccourcir, marquer ni accélérer le pas, que lorsqu'il sera évidemment nécessaire de le faire pour conserver de l'ensemble dans la ligne. S'il arrive qu'un bataillon se trouve de quelques pas seulement en avant ou en arrière des bataillons voisins, cette légère imperfection se réparera le plus souvent d'elle-même, et sans qu'il soit besoin de s'en occuper.

331. Les chefs de bataillon veilleront avec le plus grand soin à la direction et à l'ordre intérieur de leur bataillon, et les adjudans-majors à l'alignement.

332. Les chefs de régiment et de

brigade surveilleront la marche de leur régiment ou brigade, et s'occuperont essentiellement de la conservation des intervalles.

333. Le commandant en chef s'occupera essentiellement de la marche du bataillon de direction; mais sa surveillance doit embrasser aussi l'ensemble de la ligne.

Observations générales relatives à la marche en bataille.

334. La marche en bataille ne peut s'effectuer avec l'ordre et l'ensemble nécessaires, si les différens bataillons de la ligne n'ont pas été exercés préalablement et individuellement sur les mêmes principes.

335. Quoique l'uniformité du pas soit le premier moyen de perfection dans la marche en bataille, il faut aussi que les porte-drapeaux aient bien acquis l'habitude de se prolonger sans varier sur une ligne donnée, et les chefs de bataillon, celle de conduire leur bataillon avec adresse et intelligence.

336. C'est par l'uniformité du pas que les différens bataillons pourront se maintenir sans aucun effort à hauteur les uns des autres, ou à peu près, pendant la marche.

337. C'est en exerçant d'avance les porte-drapeaux à se prolonger correctement sur une ligne donnée, que l'on prévîendra le mieux la perte des intervalles.

338. Enfin, c'est en se formant le coup d'œil par un exercice suivi, que les chefs de bataillon acquerront la facilité de bien juger la ligne de direction, et de conduire leur bataillon dans toutes espèces de terrain, avec l'intelligence et l'adresse nécessaires pour prévenir les fautes, ou pour les réparer promptement.

339. Le commandant en chef pourra toujours prendre pour bataillon de direction celui qu'il jugera être placé le plus favorablement pour diriger la ligne d'après ses vues; mais, toutes choses égales à cet égard, il prendra de préférence celui du centre de la ligne.

ARTICLE II.

Changement de direction en marchant en bataille.

340. La ligne marchant en bataille, si le commandant en chef veut lui faire exécuter un changement de direction, de manière à faire avancer l'une ou l'autre aile, le mouvement s'exécutera de la manière suivante.

341 [Pl. XXXII, fig. 2.] On suppose que le commandant en chef veuille faire avancer l'aile gauche; il se portera en avant du bataillon de droite, et établira deux aides-de camp ou deux jalonneurs à quarante ou cinquante pas de distance l'un de l'autre, sur la nouvelle direction qu'il voudra donner à la ligne; ces jalonneurs seront placés devant le bataillon de droite, et le premier (*a*) sera établi à la place où devra appuyer la droite de la ligne.

342. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef fera prévenir le chef du bataillon de droite, qu'il devra

établir son bataillon sur l'alignement des deux jalonneurs, et commandera :

1. *Changement de direction à droite.*

Ce commandement ayant été vivement répété, le commandant en chef commandera :

2. MARCHE.

343. A ce commandement, vivement répété, chacun des bataillons de la ligne commencera son changement de direction, d'après les principes prescrits dans l'*École de bataillon*, n.os 506 et suivans; et aussitôt que chaque bataillon aura déboité, son chef commandera :

3. *En avant* = MARCHE.

344. A ce commandement, chaque bataillon reprendra la marche directe.

345. Le bataillon de droite continuera à converser jusqu'à ce que sa direction soit parallele à celle que forment les deux jalonneurs; alors le chef de ce bataillon commandera : *en avant* = MARCHE, arrêtera ensuite le bataillon à quatre pas en-deçà des jalonneurs, et commandera aussitôt après : *Drapeaux et guides généraux sur la ligne.*

346. Le porte-drapeau et les deux guides généraux feront face au commandant en chef placé à la droite, qui les établira correctement sur la nouvelle direction; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : 1.° *Guides sur la ligne;* 2.° *sur le centre* = ALIGNEMENT.

347. [Pl. XXXII, fig. 2 et 3.] Le chef du deuxième bataillon dirigera son bataillon de ma-

nière à le faire arriver à peu près carrément sur la nouvelle ligne, et pour cet effet il lui fera changer de direction successivement, à mesure qu'il approchera de la ligne.

348. L'adjudant-major (*m*) se portera d'avance sur la nouvelle ligne, et s'y placera à huit toises du flanc gauche du premier bataillon, afin d'indiquer ainsi au chef du second le point où il devra appuyer la droite de son bataillon : l'adjudant-major fera face à droite, et s'alignera sur les jalonneurs placés devant le bataillon de droite.

349. Le chef du second bataillon l'arrêtera à quatre pas en-deçà de la nouvelle ligne, et commandera aussitôt après : *Drapeau et guides généraux sur la ligne.*

350. A ce commandement, le porte-drapeau et les deux guides généraux du second bataillon feront face à droite, et se placeront promptement sur la ligne de bataille.

351. L'adjudant, se plaçant en arrière du guide général de gauche, les alignera correctement sur ceux du premier bataillon ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : 1.° *Guides sur la ligne ; 2.° sur le centre* = ALIGNEMENT.

352. Chacun des bataillons suivans se conformera à ce qui vient d'être prescrit pour le deuxième.

353. L'adjudant-major de chaque bataillon précédera son bataillon sur la ligne d'environ cent pas, et s'y placera comme il a été prescrit pour celui du deuxième.

354. Le commandant en chef, placé à la droite de la ligne, veillera avec soin à ce que les drapeaux des deux premiers bataillons soient établis exactement sur la nouvelle direction, et lorsque le

dernier bataillon sera établi sur la ligne, il commandera :

Drapeaux à vos places.

355. Les changemens de direction à gauche pour faire avancer l'aile droite s'exécuteront par les moyens inverses.

ARTICLE III.

Arrêter la ligne et l'aligner.

356. Le commandant en chef, voulant arrêter la ligne, commandera :

1. *Bataillons.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. HALTE.

357. A ce commandement, qui sera répété avec la plus grande rapidité, la ligne s'arrêtera ; le rang du porte-drapeau, ainsi que les guides généraux de chaque bataillon, s'arrêteront en même temps, et resteront devant le front.

358. [Pl. XXXI, fig. 3.] La ligne étant arrêtée, le commandant en chef, voulant faire prendre un alignement général, se portera à quelques pas sur la droite du drapeau de *direction*, pour mieux voir l'ensemble de la ligne, afin

de déterminer en conséquence la nouvelle direction qu'il devra donner aux drapeaux : cette direction devra passer en avant de tous les bataillons, à moins que des raisons particulières n'engagent le commandant en chef à en donner une qui coupe la ligne.

359. Le commandant en chef ordonnera ensuite au porte-drapeau et au guide général de gauche de ce bataillon de lui faire face, et les placera, en leur faisant signe de son épée, sur la direction qu'il aura choisie, le porte-drapeau baissera son drapeau, le guide général de droite fera face à gauche, et s'alignera sur le porte-drapeau, et l'autre guide général de son bataillon ; l'adjudant-major l'assurera sur cette direction : les deux sous-officiers du rang du porte-drapeau rentreront à leur place de bataille.

360. Ces trois points étant ainsi placés, le commandant en chef se portera à quelques pas derrière le porte-drapeau, s'alignera sur lui et sur le guide général de droite de ce bataillon, afin

de pouvoir juger où passera la nouvelle direction à l'aile droite de la ligne; et il rectifiera cette direction, si elle ne remplit pas l'objet qu'il se propose.

361. Le commandant en chef ayant ainsi assuré la base de l'alignement général, il ordonnera au porte-drapeau de relever son drapeau, et commandera aussitôt après :

1. *Drapeaux sur la ligne.*

362. Ce commandement ayant été répété, les porte-drapeaux et guides généraux de tous les autres bataillons de la ligne feront face au drapeau du bataillon de direction; ceux du bataillon voisin de droite et de gauche s'aligneront correctement sur le drapeau et les guides généraux de ce bataillon; ceux des autres bataillons s'aligneront sur les drapeaux; l'adjudant-major et l'adjudant de chaque bataillon assureront promptement le porte-drapeau et les guides généraux de leur bataillon sur la nouvelle direction; tous les porte-drapeaux de la ligne porteront leur drapeau perpendiculairement entre les deux yeux; les deux sous-officiers du rang de chacun rentreront à leur place de bataille.

363. Le commandant en chef, voyant tous les drapeaux de la ligne établis correctement sur la nouvelle direction, commandera :

2. *Guides sur la ligne.*

364. Ce commandement ayant été répété, le guide de droite des pelotons de droite, le guide de gauche des pelotons de gauche de chaque bataillon se porteront sur la ligne, feront face au drapeau de leurs bataillons respectifs, s'aligneront promptement sur ce drapeau et le drapeau le plus près de lui du côté où ils font face, et seront assurés sur la direction, ceux du demi-bataillon de droite par l'adjudant-major, ceux du demi-bataillon de gauche par l'adjudant; ce qui étant exécuté, chaque chef de bataillon commandera aussitôt, et sans se régler les uns sur les autres : *Sur le centre* = ALIGNEMENT.

365. A ce commandement, chaque bataillon se portera contre ses guides, et sera aligné comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

366. Le commandant en chef, voyant tous les bataillons sur la ligne, commandera :

3. *Drapeaux et guides, à vos places.*

367. Ce commandement ayant été répété, les porte-drapeaux, guides généraux et guides de peloton, ainsi que les chefs des pelotons de droite de chaque bataillon, se reporteront à leur place de bataille.

368. Si la nouvelle direction devoit porter la position d'un ou plusieurs bataillons d'une des ailes de la ligne en arrière de la place où ils se trouvent, le chef de chacun de ces bataillons de-

vroit s'en apercevoir par la direction des drapeaux : alors il feroit faire demi-tour à droite à son bataillon, le feroit marcher en arrière, et le remettroit face en tête aussitôt qu'il auroit dépassé la nouvelle direction.

ARTICLE IV.

Feu en avançant.

369. Le feu en avançant s'exécutera par les bataillons impairs et pairs alternativement : le commandant en chef voulant faire exécuter ce feu, commandera :

1. *Feu de bataillon en avançant.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Bataillons impairs commencez le feu.*

370. Ce commandement ayant été répété, les chefs des bataillons impairs seulement commanderont : 1.° *Bataillon, pas accéléré*; 2.° MARCHE.

371. Au commandement *marche*, les bataillons impairs prendront le pas accéléré, et seront arrêtés

par leurs chefs respectifs, lorsqu'ils auront marché ainsi trente pas; chaque bataillon exécutera sur-le-champ le feu de bataillon au commandement de son chef, qui le remettra en marche au pas accéléré aussitôt qu'il aura rechargé ses armes, et lui fera reprendre ensuite le pas ordinaire lorsqu'il aura rejoint les bataillons pairs.

372. Les bataillons pairs continueront pendant ce temps à marcher en avant au pas ordinaire; le chef de chacun de ces bataillons ne lui fera prendre le pas accéléré que lorsque le bataillon impair, placé dans l'ordre de bataille immédiatement à sa droite, sera arrivé à sa hauteur; chaque bataillon pair marchera à son tour trente pas accélérés en avant, s'arrêtera et exécutera le feu de bataillon au commandement de son chef, qui le remettra en marche au pas accéléré, aussitôt qu'il aura rechargé ses armes et lui fera reprendre le pas ordinaire à l'instant où il arrivera à hauteur des bataillons impairs, lesquels auront continué pendant ce temps à marcher en avant au pas ordinaire.

373. Chacun des bataillons impairs exécutera à son tour ce qui vient d'être prescrit pour les bataillons pairs, lorsque celui de ces bataillons qui est placé dans l'ordre de bataille immédiatement à sa gauche, sera arrivé à sa hauteur, et ainsi de suite alternativement.

374. Au commandement *halte*, qui sera fait à chaque bataillon pour l'arrêter lorsqu'il devra faire feu, le rang du porte-drapeau rentrera à sa place de bataille; les deux guides généraux se placeront, celui de droite à côté du chef de peloton de l'aile droite, celui de gauche à côté du serre-file qui ferme la gauche du premier rang; et aussitôt que le bataillon aura fait feu, le rang du porte-

drapeau et les deux guides généraux reprendront d'eux-mêmes, et sans commandement, leurs places en avant du bataillon; les chefs de peloton, les sous-officiers de remplacement et les deux derniers rangs de la garde du drapeau, reprendront aussi leur place de bataille. Le chef de bataillon ne fera point battre de roulement après le feu.

375. Lorsque le commandant en chef voudra faire cesser le feu en avançant, il fera battre un roulement très-court, qui sera répété à l'instant par les tambours de tous les bataillons de la ligne. A ce signal, tous les bataillons, soit pairs ou impairs, se raccorderont sur celui de direction, lequel marchera le pas ordinaire; et pour cet effet, les chefs des divers bataillons leur feront prendre le pas accéléré, s'ils sont en arrière, ou marquer le pas, s'ils sont en avant : les bataillons qui auront fait feu, achèveront de recharger leurs armes avant de se reporter en ligne.

Observations relatives à l'exécution du feu en avançant.

376. Il est de la plus grande importance que, pendant l'exécution de ce portfeu, les porte-drapeaux se dirigent sans

varier perpendiculairement en avant, sans quoi les bataillons se jeteroient sur le terrain les uns des autres, d'où il s'en suivroit nécessairement du désordre dans la ligne : ainsi les chefs de bataillon doivent y veiller avec un extrême soin.

377. Pour conserver le plus d'ensemble que faire se pourra pendant l'exécution de ce feu, il faut que les bataillons impairs se règlent les uns sur les autres; en conséquence, le chef de chacun de ces bataillons observera de ne faire le commandement de *pas accéléré* = MARCHE, qu'en même temps que le chef de bataillon impair voisin du côté de la direction, et d'arrêter ensuite son bataillon à même hauteur que ce dernier, quand même l'observation de ce principe le mettroit dans le cas de faire marcher plus de trente pas accélérés, ou moins : les bataillons pairs observeront à leur tour le même principe.

ARTICLE V.

Marcher en retraite.

378. La ligne étant arrêtée, le com-

mandant en chef, voulant la faire marcher en retraite, commandera :

1. *Bataillons, demi-tour à droite.*

379. Ce commandement ayant été répété, la ligne fera demi-tour à droite ; le chef, l'adjudant-major et l'adjudant, ainsi que le rang du porte-drapeau et les guides généraux de chaque bataillon, se conformeront à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*. Les jalonneurs placés derrière le bataillon de direction feront face à ce bataillon sur l'avertissement de l'officier chargé de surveiller leur remplacement successif.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Bataillons en avant.*

380. Ce commandement ayant été répété, le rang du porte-drapeau, ainsi que les guides généraux de chaque bataillon, les chefs de peloton, sous-officiers de remplacement et serre-files, se conformeront à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHE.

381. La ligne marchera en retraite par les mêmes principes qui ont été prescrits pour marcher en bataille par le premier rang.

ARTICLE VI.

Changemens de direction en retraite.

382. La ligne marchant en retraite, si le commandant en chef veut lui faire exécuter un changement de direction pour refuser l'une ou l'autre aile, ce mouvement s'exécutera de la manière suivante.

383. On suppose que le commandant en chef veuille refuser l'aile gauche devenue droite, il se portera en avant du bataillon de droite devenu bataillon de gauche, établira deux jalonneurs à quarante ou cinquante pas de distance l'un de l'autre, sur la nouvelle direction qu'il voudra donner à la ligne, comme il a été prescrit pour changer de direction en marchant en bataille par le premier rang.

384. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef fera prévenir le chef du bataillon de droite, devenu bataillon de gauche, qu'il devra établir son bataillon sur l'alignement des deux jalonneurs, et commandera :

1. *Changement de direction à gauche.*

Ce commandement ayant été vivement

répété, le commandant en chef commandera :

2. MARCHE.

385. A ce commandement, vivement répété, chacun des bataillons de la ligne commencera son changement de direction d'après les principes prescrits dans l'*École de bataillon*, n.os 506 et suivans; et aussitôt que chaque bataillon aura déboîté, son chef commandera :

3. *En avant* = MARCHE.

386. A ce commandement, chaque bataillon reprendra la marche directe.

387. Le bataillon de droite devenu gauche, seulement, continuera à converser jusqu'à ce que sa direction soit parallèle à celle des deux jalonneurs; alors le chef de ce bataillon commandera : *En avant* = MARCHE. A ce commandement, le bataillon se portera droit en avant, traversera la nouvelle ligne, la dépassera de quatre pas, et sera arrêté par le chef de bataillon, qui lui fera faire *demi-tour à droite*, et l'établira sur la direction des deux jalonneurs par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus, n.os 345 et 346.

388. Le chef du deuxième bataillon le dirigera de manière à le faire arriver carrément sur la nouvelle ligne, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.o 347.

389. Le deuxième bataillon dépassera la nouvelle ligne de quatre pas, et sera ensuite arrêté par son chef, qui lui fera faire aussitôt *demi-tour à droite*, fera porter ensuite le drapeau et les deux guides généraux en avant; et les fera aligner sur ceux du bataillon de droite; ce qui étant exécuté, le chef

de bataillon commandera, 1.° *Guides sur la ligne;* 2.° *sur le centre* = ALIGNEMENT.

390. L'adjudant-major du deuxième bataillon devra précéder son bataillon sur la nouvelle ligne, s'y placer à huit toises du flanc gauche du bataillon de droite, afin d'indiquer ainsi le point où devra appuyer la droite de son bataillon.

391. Chacun des bataillons suivans se conformera à ce qui vient d'être prescrit pour le deuxième: l'adjudant-major de chacun d'eux précédera son bataillon sur la ligne d'environ cent pas, et s'y placera comme il a été prescrit pour celui du deuxième bataillon.

392. Le commandant en chef, placé à la droite de la ligne, dirigera les deux premiers drapeaux sur le point de gauche qu'il aura choisi; et lorsque le dernier bataillon sera établi sur la ligne, il commandera: *Drapeaux, à vos places.*

393. Les changemens de direction à droite, pour refuser l'aile droite devenue gauche, s'exécuteront par les moyens inverses.

Observations relatives aux changemens de direction en marchant en bataille.

394. Les moyens prescrits pour faire changer de direction à une ligne marchant en bataille, soit pour avancer, soit pour refuser une des ailes, offrent les avantages suivans:

395. Ils donnent la facilité de redresser la ligne parallèlement à celle de l'ennemi, sans la morceler; les bataillons marchant en échelon se protègent mutuellement, et pourroient, en cas de besoin, se former en ligne pleine très-promptement, au moyen d'un changement de direction par bataillon, en sens contraire de celui qu'ils auroient exécuté d'abord; enfin, des bataillons déployés donnent moins de prise à l'artillerie ennemie que des bataillons en colonne.

396. Si, avant d'achever le mouvement, il devenoit nécessaire de faire face à l'ennemi, les bataillons qui ne seroient pas encore arrivés sur la nouvelle direction, pourroient se former en ligne pleine, en potence sur le flanc des bataillons déjà établis sur cette nouvelle direction.

ARTICLE VII.

Feu en retraite.

397. La ligne marchant en retraite lorsque le commandant en chef voudr

faire exécuter le feu en retraite, il commandera :

1. *Feu de bataillon en retraite.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Bataillons impairs, commencez le feu.*

398. Ce commandement ayant été répété, les chefs des bataillons impairs seulement arrêteront sur-le-champ leurs bataillons respectifs, et leur feront faire demi-tour à droite; chacun de ces bataillons exécutera ensuite le feu de bataillon au commandement de son chef, qui lui fera faire demi-tour à droite de nouveau, aussitôt qu'il aura rechargé ses armes, et le remettra immédiatement après en marche, au pas accéléré, pour rejoindre les bataillons pairs, où étant arrivé, il lui fera reprendre le pas ordinaire.

399. Les bataillons pairs continueront pendant ce temps à marcher au pas ordinaire; le chef de chacun de ces bataillons arrêtera son bataillon, et lui fera faire demi-tour à droite, après que le bataillon impair, placé dans l'ordre de bataille immédiatement à sa droite devenue sa gauche, sera arrivé à sa hauteur; les bataillons pairs exécuteront alors à leur tour le feu de bataillon au commandement de leurs chefs respectifs, qui leur feront faire demi-tour à droite de nouveau, des qu'ils auront rechargé leurs armes, et les remettront immédiatement après en marche au pas accéléré, pour rejoindre les bataillons impairs, où étant arrivés, ils leur feront reprendre le pas ordinaire.

400. Les bataillons impairs exécuteront ensuite à leur tour ce qui vient d'être prescrit pour les bataillons pairs, et ainsi de suite alternativement.

401. Dans le feu de bataillon en retraite, le rang du porte-drapeau et les guides généraux ne rentreront pas au commandement *halte* qui sera fait à leur bataillon, pour l'arrêter lorsqu'il devra faire feu, et ne feront pas demi-tour à droite lorsque leur bataillon exécutera ce mouvement.

402. Le principe prescrit ci-dessus, n.° 377, pour conserver de l'ensemble dans le feu en avançant, sera observé de même dans le feu de bataillon en retraite.

403. Le commandant en chef fera cesser le feu en retraite par un roulement. A ce signal, les bataillons se conformeront à ce qui a été prescrit dans le feu en avançant, n.° 375.

ARTICLE VIII.

Passage du défilé en avant.

404. La ligne marchant en bataille, et rencontrant un défilé qu'elle devra

traverser, exécutera ce mouvement de la manière suivante : le commandant en chef, voyant la ligne arrivée près du défilé, l'arrêtera et fera ensuite le commandement suivant, qui sera répété par tous les chefs de bataillon.

1. *Passage du défilé en avant.*

405. [Pl. XXXIII, fig. 1.] Le commandant en chef, se portant aussitôt au bataillon qui se trouvera vis-à-vis du défilé, enverra l'ordre au chef du bataillon voisin de droite et de gauche, de faire rompre par section celui de droite à gauche, et celui de gauche à droite ; ce qui sera exécuté de même par les bataillons suivans, jusqu'aux deux ailes.

406. Le bataillon placé vis-à-vis du defilé rompra en même temps par section à gauche et à droite, au commandement de son chef ; les deux sections qui sont en face du passage se porteront en avant, deux fois l'étendue du front de section, pendant que les autres rompront, et seront arrêtées par leurs chefs respectifs ; celui de la section de droite commandera aussitôt après : *Guide à gauche*, et le guide de cette section se portera à la gauche du premier rang de sa section. Le chef de la section de gauche commandera en même temps : *Guide à droite*, et le guide de cette section se portera à la droite du premier rang de sa section

407. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef commandera :

2. *Colonne en avant.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs des bataillons qui auront rompu à gauche commanderont : *Guide à droite*; ceux des bataillons qui auront rompu à droite, commanderont : *Guide à gauche*, et le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHE.

408. A ce commandement, vivement répété, les deux sections placées vis-à-vis du défilé, se porteront en avant pour y entrer, et marcheront à côté l'une de l'autre, en se réglant sur les deux guides placés coude à coude entre les deux sections; les deux colonnes marcheront à la rencontre l'une de l'autre; les sections correspondantes de chaque colonne tourneront, l'une à droite, l'autre à gauche, pour se réunir derrière celles qui seront entrées dans le défilé, et prendront ensuite, au commandement *guide à gauche* ou *guide à droite* de leurs chefs respectifs, le guide au centre.

409. Les sections réunies traverseront le défilé au pas cadencé, en se réglant sur les deux guides placés au centre, lesquels marcheront à côté l'un de l'autre exactement dans la trace et à distance de section des guides qui les précèdent.

410. Les chefs de section marcheront devant le centre de leurs sections respectives.

411. Si le défilé vient à se rétrécir, les chefs de section feront mettre les files en arrière, par la droite dans la colonne de droite, par la gauche dans la colonne de gauche, et se porteront de leur personne à la place de leur guide, qui reculera

au second rang; le serre-file de chaque section se placera en même temps au troisième rang derrière le chef de section et le guide. Les chefs de section feront ensuite rentrer des files en ligne aussitôt que le terrain le permettra, de manière que le defilé soit constamment rempli; les chefs de section et serre-files reprendront leurs places dès que les files seront toutes rentrees en ligne.

412. A mesure que les deux colonnes débouche-ront du défilé, les chefs de peloton feront doubler leur première section sur la seconde dans la colonne de droite, la seconde section sur la première dans celle de gauche : les pelotons ainsi formés et réunis deux à deux, continueront à marcher avec le guide au centre de la division.

413. Si le commandant en chef veut faire déployer en sortant du défilé, il arrêtera la tête lorsqu'il jugera qu'elle aura laissé entre elle et la sortie du défilé l'espace nécessaire pour contenir la totalité de chaque colonne serrée en masse, et fera prévenir les chefs de bataillon de faire serrer en masse. Les pelotons suivans de chaque colonne continueront à marcher, seront arrêtés par leurs chefs respectifs à trois pas l'un derrière l'autre, et seront alignés sur le centre des deux pelotons réunis. Lorsque le derniet peloton de chaque

colonne aura serré, le commandant en chef fera déployer.

414. Si le commandant en chef veut se remettre en bataille, face au flanc droit ou au flanc gauche, et de manière qu'une des ailes de la ligne appuie au défilé; si c'est à droite, il arrêtera les deux colonnes à l'instant où la dernière subdivision de celle de droite sera sortie du défilé; la colonne de droite se formera ensuite *à droite en bataille*, et celle de gauche *sur la droite en bataille*.

415. Pour faire face à gauche, on observera l'inverse.

416. Si le défilé se trouvoit vis-à-vis l'intervalle de deux bataillons, celui de droite romproit tout entier par section à gauche, celui de gauche romproit tout entier par section à droite; les deux colonnes marcheroient à la rencontre l'une de l'autre, et lorsque la section de la tête de chacune seroit arrivée à distance de peloton de l'autre, ces deux sections tourneroient, l'une à droite, l'autre à gauche, pour se réu-

nir et entrer dans le défilé à côté l'une de l'autre, comme il a été expliqué ci-dessus.

417. Si le défilé se trouvoit vis-à-vis du bataillon de la droite ou celui de la gauche de la ligne, le commandant en chef feroit rompre la ligne toute entière par peloton à droite ou bien à gauche, et la mettroit ensuite en marche pour traverser le défilé en colonne simple, la droite ou la gauche en tête; le premier peloton se dirigeroit par le chemin le plus court vers l'entrée du défilé.

Observations relatives au passage du défilé.

418. Si l'on passe le défilé en double colonne, et s'il se trouve plus près de l'aile droite que de l'aile gauche, ou l'inverse, l'une des deux colonnes sera plus profonde que l'autre; d'où il s'ensuit que, plus le défilé se trouvera près du centre de la ligne, moins il faudra de temps pour le traverser et se former ensuite en bataille.

419. Par la méthode indiquée ci-dessus, chaque section pourra se réduire à trois de front, y compris la file formée par les chef de section, guide et serre-file : ainsi la double colonne pourra se réduire à six de front.

420. Si le défilé se rétrécit au point de ne pouvoir donner passage à six hommes de front, et si on le passe en double colonne, l'une des deux s'arrêtera et se remettra en marche à la suite de l'autre, lorsque la queue de celle-ci l'aura dépassé : si l'on prévoit cette circonstance, il est préférable de faire passer le défilé sur une colonne simple, la droite ou la gauche en tête.

421. Lorsqu'on passera le défilé en colonne simple, la droite ou la gauche en tête, l'on pourra, en sortant du défilé, même par le flanc, se prolonger à droite ou à gauche, et se former en bataille par file, ou bien former les pelotons, et se mettre ensuite en bataille face en avant à droite, à gauche, ou face au défilé en exécutant la contre-marche.

ARTICLE IX.

Passage du défilé en arrière.

422. La ligne marchant en retraite et rencontrant un défilé qu'elle devra traverser, le commandant en chef l'arrêtera près du défilé et lui fera faire demi-tour à droite ; ce qui étant exécuté, il commandera :

1. *En arrière par les deux ailes, passez le défilé.*

[PI. XXXIII, fig. 2.] Ce commandement ayant été répété, le chef du bataillon de l'aile droite de la ligne commandera aussitôt après : *En arrière par l'aile droite, passez le défilé.*

Le chef du bataillon de l'aile gauche de la ligne commandera : *En arrière par l'aile gauche, passez le défilé.*

423. Les deux bataillons des ailes commenceront aussitôt le mouvement, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*, et lorsque la tête de chacun d'eux sera arrivée vis-à-vis du défilé, ils y entreront ensemble, et à côté l'un de l'autre, celui de droite en tournant par file à gauche, celui de gauche en tournant par file à droite : pour cet effet, si l'un d'eux étoit arrivé au défilé avant l'autre, il l'attendroit.

424. Les bataillons suivans exécuteront successivement le même mouvement que le bataillon voisin du côté de l'aile; le chef de chacun d'eux fera le commandement prescrit ci-dessus, et selon que son bataillon devra commencer le mouvement par son aile droite ou par son aile gauche, de manière que sa première file suive à environ six pas de distance la dernière file du bataillon qui le précède; les bataillons correspondans des deux ailes entreront dans le défilé à côté l'un de l'autre, comme il a été prescrit pour les deux premiers.

425. Si le défilé donne passage au front d'un peloton, on fera former les sections dans chaque colonne en y entrant; les sections marcheront alors réunies deux à deux, en se conformant à ce qui a été prescrit dans le passage du défilé en avant, n.os 408 et suivans.

426. Ce mouvement commencera à la tête des deux colonnes, sur l'avertissement du commandant en chef, ou bien de l'officier qu'il aura chargé de les conduire, et aura lieu successivement à mesure que les subdivisions de chaque colonne entreront dans le défilé.

427. La tête de chaque colonne étant sortie du défilé, on formera successivement les pelotons dans chaque colonne, en se conformant à ce qui a été

prescrit ci-dessus, n.° 412; et si le commandant en chef veut se former en bataille face au défilé, il fera tourner la colonne de gauche à gauche, celle de droite à droite, et arrêtera chaque colonne à l'instant où sa dernière subdivision sera entrée sur la direction de celle de la tête; la colonne de gauche se formera ensuite *à gauche en bataille*, celle de droite *à droite en bataille*, ou bien l'une des deux exécutera la contre-marche : les guides se mettront promptement à leur chef de file, et le tout se formera à gauche ou à droite en bataille.

Observations relatives au passage du défilé en arrière.

428. On a supposé dans cet exemple le défilé placé derrière le centre de la ligne; mais s'il en étoit autrement, en sorte que, par exemple, il se trouvât à droite du défilé deux bataillons de plus qu'à la gauche, ces deux bataillons passeroient le défilé les premiers, en colonne simple; la tête de la colonne de

gauche s'arrêteroit pendant ce temps à hauteur du défilé, et partiroit ensuite avec la tête du troisième bataillon de droite pour entrer dans le défilé à côté l'un de l'autre en colonne double; si, étant dans cet ordre, le défilé venoit à se rétrécir au point de ne pouvoir donner passage à six files de front, l'une des deux colonnes s'arrêteroit pour se mettre ensuite en marche à la queue de l'autre.

429. Lorsque le défilé se trouvera derrière le bataillon de droite ou de gauche de la ligne, le commandant en chef ne fera passer le défilé que par une aile, et, pour cet effet, il substituera dans son commandement l'indication de *par l'aile droite*, ou bien *par l'aile gauche*, à celle de *par les deux ailes* : le mouvement commencera par l'aile la plus éloignée du défilé, en sorte que le bataillon qui se trouve vis-à-vis le passage y entre toujours le dernier.

ARTICLE X.

Changement de front.

430. Les changemens de front s'exé-

cuteront par les moyens prescrits pour les formations *en avant en bataille*, et *face en arrière en bataille*, ainsi qu'il va être expliqué.

431. On suppose que le commandant en chef veuille faire changer de front perpendiculairement sur le centre de la ligne, en portant l'aile gauche en avant; il établira le peloton de droite du cinquième bataillon sur la nouvelle direction qu'il voudra donner à la ligne, par les moyens indiqués dans l'*École de bataillon*, et commandera ensuite :

1. *Changement de front sur le cinquième bataillon, l'aile gauche en avant.*

432. Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef enverra au chef du sixième bataillon l'ordre de faire rompre par peloton à droite; ce qui sera exécuté également par les deux bataillons suivans.

433. Le commandant en chef ordonnera en même temps au chef du quatrième bataillon de faire rompre

par peloton à gauche ; ce qui sera exécuté également par les trois bataillons placés à la droite du quatrième.

434. Le cinquième bataillon ne bougera.

435. Le commandant en chef, voyant les bataillons de droite et de gauche rompus en colonne, enverra au chef du sixième l'ordre de commander : 1.° *En avant en bataille ;* 2.° *Bataillon, tête de colonne à gauche ;* et au chef du troisième celui de commander : 1.° *Face en arrière en bataille ;* 2.° *Bataillon, tête de colonne à gauche.* Il ordonnera au chef du quatrième de commander : 1.° *Bataillon, par le flanc gauche ;* 2.° A GAUCHE ; et à celui du cinquième de commander : 1.° *Changement de front en avant sur le premier peloton ;* 2.° *par peloton* = DEMI-A DROITE.

436. Le commandant en chef fera établir pendant ce temps le huitième peloton du quatrième bataillon sur la nouvelle ligne de bataille, à huit toises du flanc droit du cinquième, par les moyens indiqués dans l'*École de ba-*

taillon, n.° 372, et commandera ensuite :

2. MARCHE.

437. A ce commandement, vivement répété, le mouvement général commencera.

438. Le cinquième bataillon exécutera son changement de front comme il a été expliqué dans l'*École de bataillon*.

439. Le quatrième se conformera également à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*, pour se former *face en arrière en bataille* sur son huitième peloton.

440. Les bataillons de gauche déboîteront diagonalement en avant, et se porteront sur la nouvelle ligne de bataille par les moyens prescrits ci-dessus pour la formation *en avant en bataille*.

441. Les bataillons de droite déboîteront diagonalement en arrière, et se porteront sur la nouvelle ligne de bataille par les moyens prescrits ci-dessus pour la formation *face en arrière en bataille*.

442. Si, dans la même supposition d'un changement de front sur le centre de la ligne, le commandant en chef vouloit porter l'aile droite en avant, il prendroit pour base d'alignement le huitième peloton du quatrième bataillon ; et, après l'avoir établi sur la nouvelle direction, il commanderoit

Changement de front sur le quatrième bataillon, l'aile droite en avant.

443. Le quatrième bataillon exécuteroit un changement de front en avant sur son huitième peloton, comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

444. Le cinquième bataillon romproit par peloton à droite, et se formeroit face en arrière en bataille sur son peloton de droite, que le commandant en chef, avant de faire commencer le mouvement, auroit eu soin d'établir sur la nouvelle direction, à huit toises du flanc gauche du quatrième bataillon.

445. Les trois bataillons de droite romproient par peloton à gauche, déboîteroient diagonalement en avant et se formeroient ensuite en avant en bataille sur la nouvelle ligne.

446. Les trois bataillons de gauche romproient par peloton à droite, déboîteroient diagonalement en arrière; et se formeroient ensuite face en arrière en bataille sur la nouvelle ligne.

447. Les changemens de front sur

l'une ou l'autre extrémité de la ligne s'exécuteront d'après les mêmes principes.

448. Si c'est sur l'extrémité de l'aile droite, tous les bataillons, hors celui de droite, rompront par peloton à droite et se conformeront ensuite à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 440; si l'on doit changer de front en avant, à ce qui a été prescrit n.° 441; si l'on doit changer de front en arrière, le bataillon de droite exécutera son mouvement comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

449. Si c'est sur l'extrémité de l'aile gauche, tous les bataillons, hors celui de gauche, rompront par peloton à gauche, et se conformeront à ce qui vient d'être prescrit, selon qu'ils doivent changer de front en avant ou en arrière; le bataillon de gauche exécutera son mouvement comme il a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

Observations relatives aux changemens de front.

450. On prendra toujours pour base d'alignement, dans les changemens de

front de plusieurs bataillons, le peloton de droite ou celui de gauche d'un bataillon.

Dans le cas où la nouvelle direction ne seroit pas perpendiculaire ou à peu près à la direction primitive de la ligne, le bataillon placé à côté de celui par lequel passe la nouvelle direction, ne doit point déboîter diagonalement en avant ou en arrière : ainsi, si la ligne doit changer de front sur le cinquième bataillon, par exemple, l'aile gauche en avant, le sixième bataillon ne rompra point par peloton à droite, mais il exécutera le changement de front par les mêmes commandemens et moyens que le cinquième. Le quatrième bataillon exécutera ce qui lui a été prescrit ci-dessus, n.° 435.

Si, dans le même cas, la nouvelle direction passe à l'extrémité de la droite ou à l'extrémité de la gauche, le bataillon placé immédiatement à côté de celui de l'aile se conformera à ce qui vient d'être prescrit, selon que la ligne devra changer de front en avant ou en arrière.

Dès qu'il y aura deux bataillons formés sur la nouvelle ligne de bataille, le commandant en chef pourra faire commencer le feu de demi-bataillon, de peloton ou de deux rangs; les chefs des bataillons suivans feront commencer le feu dans leur bataillon aussitôt qu'il sera formé; les porte-drapeaux resteront pendant le feu devant le centre de leur bataillon; mais les guides généraux rentreront à leur place de bataille.

Changement de front sur deux lignes.

451. Lorsque deux lignes en bataille, l'une derrière l'autre, devront changer de front en avant ou en arrière, perpendiculairement ou obliquement, sur l'extrémité de l'aile droite ou de l'aile gauche, ou sur un autre bataillon quelconque de la première ligne, ce mouvement s'exécutera dans l'une et l'autre ligne de la manière suivante.

Changement de front perpendiculaire en avant sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

452. [Pl. XXXIV, fig. 1.] Le commandant en chef fera prévenir le commandant de la seconde ligne que la première va changer de front en avant perpendiculairement sur l'extrémité de sa droite.

Mouvement de la première ligne.

453. Le commandant en chef, ou celui qu'il aura désigné pour commander la première ligne, établira le peloton de droite de cette ligne perpendiculairement à la direction où il se trouve, face à droite, et fera ensuite exécuter un changement de front en avant sur ce peloton, par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus.

Mouvement de la seconde ligne.

454. Le commandant de la seconde ligne, étant prévenu du mouvement que doit exécuter la première, se portera au peloton de droite de son second ba-

taillon, l'établira face à droite, perpendiculairement à la direction où il se trouve, et fera ensuite exécuter un changement de front central sur ce peloton, l'aile gauche en avant, par les moyens prescrits ci-dessus.

Changement de front perpendiculaire en arrière, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

455. Le commandant en chef fera promptement prévenir le commandant de la seconde ligne que la première va changer de front en arrière, perpendiculairement sur l'extrémité de sa droite.

Mouvement de la première ligne.

456. [Pl. XXXIV, fig. 2.] Le commandant de la première ligne établira le peloton de droite de cette ligne perpendiculairement à la direction où il se trouve, face à gauche, et fera ensuite exécuter un changement de front en arrière sur ce peloton, par les commandemens et moyens prescrits.

Mouvement de la seconde ligne.

457. Le commandant de la seconde ligne, étant prévenu du mouvement que doit exécuter la première, enverra aussitôt un aide-de-camp se placer à distance de bataillon, plus un intervalle, du flanc droit sur l'alignement de la seconde ligne, afin d'indiquer le point où devra s'appuyer la droite de cette ligne, et la fera rompre toute entière par peloton à droite : il la fera ensuite former en bataille parallèlement à la première, par les commandemens et moyens prescrits pour former une colonne, la droite en tête, *face en arrière en bataille*, avec cette seule différence, qu'au commandement *marche*, qui sera fait pour commencer le mouvement, le bataillon de la tête se portera en colonne droit en avant, en se dirigeant sur l'aide-de-camp, et sera arrêté à distance de peloton de lui : ce bataillon se formera ensuite *face en arrière en bataille*, par les moyens prescrits dans l'*École de bataillon* : tous les autres bataillons dé-

boîteront diagonalement en arrière pour se porter vers la nouvelle direction, et s'y formeront ensuite *face en arrière en bataille.*

458. Les changemens de front en avant ou en arrière sur l'extrémité de l'aile gauche, s'exécuteront d'après les mêmes principes.

Changement de front perpendiculaire, l'aile gauche en avant, sur le centre de la première ligne.

459. Chaque ligne est supposée être de huit bataillons.

460. [Pl. XXXV, fig. 1.] Le commandant en chef, ayant fait prévenir celui de la seconde ligne du mouvement que va exécuter la première, se portera au peloton de droite du cinquième bataillon.

Mouvement de la première ligne.

461. Le commandant de cette ligne établira le peloton de droite du cinquième bataillon perpendiculairement à la direction où il se trouve, face à droite, et fera ensuite exécuter un chan-

gement de front central, l'aile gauche en avant, sur ce peloton, par les commandemens et moyens prescrits.

Mouvement de la seconde ligne.

462. Le commandant de la seconde ligne, ayant été prévenu du mouvement que doit exécuter la première, se portera à son sixième bataillon, établira le peloton de droite de ce bataillon face à droite, perpendiculairement à la direction où il se trouve, et fera ensuite exécuter un changement de front central, l'aile gauche en avant, sur ce peloton, par les commandemens et moyens prescrits.

463. Pour changer de front sur le centre de la première ligne, l'aile droite en avant, on observera les mêmes principes; le commandant de la première ligne prendra pour base d'alignement le peloton de gauche du quatrième bataillon de cette ligne; le commandant de la seconde ligne prendra pour base d'alignement le peloton de gauche du troisième bataillon de cette ligne.

Digitized by Google

464. On pourra changer de front sur tel autre bataillon de la première ligne qu'on voudra choisir, l'aile gauche ou l'aile droite en avant, par les mêmes principes.

Changement de front oblique en avant, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

465. Le commandant en chef se portera à la droite de la première ligne, et choisira en avant de la gauche le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il voudra donner à la ligne.

466. [Pl. XXXVI, fig. 1.] L'adjudant-major du premier bataillon se placera en même temps, à l'avertissement du commandant en chef, devant et contre la file de droite de ce bataillon, *fera face* à gauche, marchera cinquante pas le long du premier rang, s'arrêtera alors et fera face en tête; il se portera ensuite, au pas ordinaire, perpendiculairement en avant du front de son bataillon, en comptant les pas; et le commandant en chef, placé à la droite

l'arrêtera à l'instant où il lui couvrira le point de direction de gauche de la nouvelle position; ce qui étant exécuté, l'adjudant-major restera en place et le commandant en chef, s'étant fait rendre compte du nombre de pas que cet adjudant aura marché en avant du front pour se porter sur la nouvelle direction, fera aussitôt prévenir le commandant de la seconde ligne du mouvement que va exécuter la première, et du nombre de pas que l'adjudant-major du bataillon de droite de cette ligne aura marché en avant.

467. On suppose que ce nombre de pas soit de soixante.

Mouvement de la première ligne.

468. Le commandant en chef établira le peloton de droite de la première ligne sur la nouvelle direction, après y avoir fait placer deux jalonneurs devant ce peloton, et fera ensuite exécuter à toute la ligne un changement de front en avant, par les commandemens et moyens prescrits.

Mouvement de la seconde ligne.

469. Le commandant de la seconde ligne ayant été prévenu du mouvement que devra exécuter la première, ainsi que du nombre de pas que l'adjudant-major du bataillon de droite de cette ligne aura marché en avant du front, se portera à la droite de la seconde ligne, ordonnera à l'adjudant-major du premier bataillon de cette ligne de se placer devant et contre la première file de droite de son bataillon, de marcher cinquante pas le long du premier rang, et de marcher ensuite soixante pas perpendiculairement en avant du front, afin de déterminer la nouvelle direction de la seconde ligne.

470. L'adjudant-major du bataillon de droite de la seconde ligne ayant exécuté ce qui vient d'être expliqué, le commandant de la seconde ligne établira promptement le peloton de droite du premier bataillon de cette ligne sur la nouvelle direction, comme il vient d'être prescrit pour celui de la première

ligne, et fera exécuter ensuite à toute la ligne un changement de front en avant sur ce peloton.

Changement de front oblique en arrière sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

471. [Pl. XXXVI, fig. 2.] Le commandant en chef se portera à la droite de la première ligne, choisira, en arrière de la gauche, le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il voudra donner à cette ligne; l'adjudant-major du premier bataillon se placera en même temps, à l'avertissement du commandant en chef, derrière et contre l'homme de droite du troisième rang de son bataillon, marchera cinquante pas le long de ce rang, s'arrêtera et fera face en arrière; il se portera ensuite, au pas ordinaire, perpendiculairement en arrière du bataillon: en comptant les pas, et le commandant en chef, placé à la droite, l'arrêtera à l'instant où il lui couvrira le point de

direction de gauche de la nouvelle position qu'il aura choisie.

472. Le commandant en chef fera ensuite prévenir le commandant de la seconde ligne du mouvement que va exécuter la première, ainsi que du nombre de pas que l'adjudant-major du bataillon de droite de cette ligne devra marcher perpendiculairement en arrière du front de son bataillon, pour déterminer la nouvelle position qu'elle devra prendre.

Mouvement de la première ligne.

473. Le commandant en chef établira le peloton de droite de la première ligne de la nouvelle direction, placera deux jalonneurs devant ce peloton; et fera ensuite exécuter à toute la ligne un changement de front en arrière.

Mouvement de la seconde ligne.

474. La seconde ligne exécutera ce qui vient d'être prescrit pour la première.

Changemens de front obliques en avant et en arrière, sur l'extrémité de l'aile gauche de la première ligne.

475. Les changemens de front obliques sur l'extrémité de l'aile gauche s'exécuteront d'après les mêmes principes qui viennent d'être prescrits pour les changemens de front obliques sur l'extrémité de l'aile droite.

Changement de front oblique, l'aile gauche en avant; sur le centre de la première ligne.

476. [Pl. XXXV, fig. 2.] On suppose que le commandant en chef veuille faire exécuter un changement de front oblique sur le peloton de droite du cinquième bataillon, pour porter son aile gauche en avant.

477. Le commandant en chef se portera à la droite du cinquième bataillon de la première ligne, choisira en avant de l'aile gauche de cette ligne le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il voudra lui donner, et

l'adjudant-major du cinquième bataillon exécutera aussitôt, à l'avertissement du commandant en chef, ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 466.

478. Le commandant en chef fera ensuite prévenir le commandant de la seconde ligne du mouvement que va exécuter la première, ainsi que du nombre de pas que l'adjudant-major du cinquième bataillon de la seconde ligne devra marcher perpendiculairement en avant du front, pour déterminer la nouvelle position que cette ligne devra prendre.

Mouvement de la première ligne.

479. Le commandant de cette ligne établira le peloton de droite du cinquième bataillon sur la nouvelle direction, comme il a été expliqué ci-dessus, n.° 468, et fera ensuite exécuter à toute la ligne un changement de front central, l'aile gauche en avant, sur ce peloton.

Mouvement de la seconde ligne.

480. Le commandant de la seconde

ligne ayant été prévenu du mouvement que doit exécuter la première, ainsi que du nombre de pas dont devra être le changement de front, fera déterminer, par les moyens prescrits ci-dessus, n.° 466, la nouvelle position que devra prendre la seconde ligne.

481. L'adjudant-major du cinquième bataillon de la seconde ligne étant établi sur la nouvelle direction, le commandant de cette ligne établira le peloton de droite du cinquième bataillon sur cette direction, comme il vient d'être prescrit pour celui de la première ligne, et fera ensuite exécuter par toute la ligne un changement de front central, l'aile gauche en avant, sur ce peloton.

Changement de front oblique, l'aile droite en avant, sur le centre de la première ligne.

482. Le commandant en chef se portera à la gauche du quatrième bataillon de la première ligne, choisira en avant de l'aile droite le point de direction de droite de la nouvelle position qu'il

voudra donner à cette ligne, et établira l'adjudant du quatrième bataillon sur la nouvelle direction, par les moyens suivans.

483. L'adjudant du quatrième bataillon se portera, à l'avertissement du commandant en chef, devant et contre le serre-file qui ferme la gauche du premier rang de ce bataillon, fera face à droite, marchera cinquante pas le long du premier rang, s'arrêtera alors et fera face en tête; il se portera ensuite, au pas ordinaire, perpendiculairement en avant du front, en comptant les pas, et le commandant en chef l'arrêtera à l'instant où il lui couvrira le point de direction de droite de la nouvelle position.

484. Le commandant en chef fera ensuite prévenir le commandant de la seconde ligne du mouvement que va exécuter la première et du nombre de pas que l'adjudant du quatrième bataillon aura marché perpendiculairement en avant pour se porter sur la nouvelle direction.

Mouvement de la première ligne.

485. Le commandant en chef établira le peloton de gauche du quatrième bataillon sur la nouvelle direction, et fera ensuite exécuter à toute la ligne un changement de front central, l'aile droite en avant, sur ce peloton.

Mouvement de la seconde ligne.

486. Le commandant de la seconde ligne ayant été prévenu du mouvement que doit exécuter la première, ainsi que du nombre de pas dont devra être le changement de front, fera déterminer, comme il vient d'être prescrit, n.° 483, par l'adjudant du quatrième bataillon, la nouvelle position que devra prendre la seconde ligne.

487. L'adjudant du quatrième bataillon étant établi sur la nouvelle direction, le commandant de la seconde ligne établira le peloton de gauche de ce bataillon sur cette nouvelle direction, et fera exécuter ensuite à toute la ligne un changement de front central, l'aile droite en avant, sur ce peloton.

Digitized by Google

Observations relatives aux changemens de front sur deux lignes.

488. Le commandant de la première ligne doit avoir attention de ne faire à cette ligne le commandement *marche*, pour l'exécution du mouvement général, que lorsqu'il verra la seconde ligne prête à commencer le sien : le commandant de celle-ci fera commencer l'exécution du mouvement général de sa ligne en même temps que celle de la première ligne.

489. Dans les changemens de front perpendiculaires, la base d'alignement de la seconde ligne doit être prise à distance de bataillon et un intervalle, plus à droite ou plus à gauche que celle de la première ligne.

490. Dans les changemens de front obliques, on doit prendre pour base d'alignement de la seconde ligne la subdivision qui correspond exactement à celle qui aura été prise pour base d'alignement de la première ligne.

491. Chaque ligne doit exécuter son

changement de front à pivot fixe, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus pour les changemens de front sur une ligne, excepté dans les cas indiqués ci-dessus pour la seconde ligne, n.os 457 et 458.

492. Si, dans les changemens de front, la nouvelle direction des deux lignes n'étoit pas parallèle l'une à l'autre, il pourroit arriver que la seconde ligne vînt à couper la première, ou qu'elle s'en écartât trop, ce qu'il est très-important de prévenir: or les moyens qu'on a prescrits ci-dessus pour assurer le parallélisme des deux lignes, et que leur simplicité a fait préférer à des moyens plus géométriquement exacts, mais plus longs et plus compliqués, pouvant donner de légères différences d'angles, dont il résulteroit sur une grande ligne des écarts considérables, le commandant de la seconde ligne doit observer avec le plus grand soin la direction des deux lignes, dès qu'il y aura deux ou trois bataillons de formés, et s'il juge que la direction de la se-

conde ligne ne soit pas parallèle à celle de la première, il doit la rectifier promptement, en faisant avancer ou reculer les drapeaux des bataillons déjà formés; les bataillons qui sont encore en marche, devant, en arrivant sur la ligne, se conformer à la direction des drapeaux déjà établis, il sera facile, par ce moyen, d'assurer d'une manière suffisante le parallélisme des deux lignes.

493. Les changemens de front obliques diminuent l'intervalle entre les deux lignes, et cette diminution sera d'autant plus considérable, que l'angle que forme la nouvelle direction avec la direction primitive sera plus ouvert; si, après l'exécution du mouvement, le commandant en chef juge qu'il soit nécessaire de rétablir l'intervalle entre les deux lignes, il en enverra l'ordre au commandant de la seconde ligne, qui fera faire aussitôt demi-tour à droite, et fera marcher la seconde ligne en retraite jusqu'à ce qu'elle ait repris sa distance.

494. Dans les changemens de front, soit obliques, soit perpendiculaire

seconde ligne débordera la première d'un côté et en sera débordée de l'autre; si le commandant en chef veut que les flancs des deux lignes se correspondent, il en enverra l'ordre au commandant de la seconde ligne, qui fera rompre aussitôt *par peloton en arrière à droite* (ou *à gauche*), et marcher en colonne pour porter la seconde ligne à hauteur du flanc de la première. Si la proximité de l'ennemi ne laissoit pas le temps d'exécuter ce mouvement, il seroit toujours facile de faire correspondre les flancs des deux lignes, en faisant passer des bataillons d'une ligne dans l'autre.

ARTICLE XI.

Ordre en échelons.

495. L'ordre en échelons peut se prendre en partant d'un alignement supposé parallèle à celui de l'ennemi, ou bien d'un alignement faisant un angle avec celui de l'ennemi. On peut former les échelons par la droite ou par la gauche de la ligne, et par régiment ou par brigade, ainsi qu'il va être expliqué.

Première supposition.

496. La ligne étant supposée parallèle à celle de l'ennemi, le commandant en chef, voulant faire marcher en échelon par la droite, commandera :

1. *Échelon par régiment* (ou *par brigade*) *à* (*tant de*) *pas.*

[Pl. XXXVII, fig. 1.] Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *En avant par la droite, formez les échelons.*

497. Ce commandement ayant été répété, le chef du régiment ou de la brigade de droite de la ligne commandera : 1.° *Bataillon, en avant;* 2.° MARCHE.

498. Au premier commandement, le rang du porte drapeau et les deux guides généraux de chacun des bataillons qui devront composer le premier échelon, se porteront à six pas en avant.

499. Au second commandement, vivement répété, ces bataillons se mettront en marche.

500. Le bataillon de droite du premier échelon devant régler la marche

de tous les échelons suivans, il est essentiel qu'il marche bien perpendiculairement devant lui ; en conséquence le commandant en chef pourra, lorsqu'il le jugera nécessaire, faire placer des jalonneurs derrière ce bataillon, pour mieux assurer sa direction.

501. Les échelons suivans se mettront successivement en marche, en observant de laisser entre eux le nombre de pas prescrit; chaque échelon partira au commandement de son chef, qui comptera à cet effet ou fera compter les pas de l'échelon qui le précède immédiatement.

502. Un serre-file du peloton de droite de chaque échelon se placera vis-à-vis la file de gauche de l'échelon qui le précède, et marchera exactement dans la trace de cette file, à hauteur de son bataillon : par ce moyen, le chef du bataillon de droite de chaque échelon pourra s'apercevoir si son bataillon vient à croiser sur celui qui le précède.

503. Le bataillon de droite de chaque échelon sera chargé de conserver la dis-

tance qui doit le séparer de l'échelon précédent; les autres bataillons marcheront à même hauteur que celui de droite, et observeront de conserver leur intervalle à droite.

504. Pour former les échelons par la gauche, on observera les mêmes principes : le bataillon de gauche du premier échelon sera bataillon de direction.

505. La distance ordinaire entre les échelons sera de cent pas; mais elle pourra varier en plus ou en moins, suivant les vues du commandant en chef.

506. Les échelons étant en marche comme il vient d'être expliqué, lorsque le commandant en chef voudra reformer la ligne, il ordonnera au chef du premier échelon de l'arrêter et de faire prendre un alignement général; ce dernier, ayant arrêté son échelon, se portera à l'aile droite, ordonnera au porte-drapeau et aux deux guides généraux du bataillon de droite de lui faire face, les alignera parallèlement, autant que possible, à la direction primitive de la ligne, et commandera ensuite : 1.° *Dra*

peaux et guides généraux sur la ligne; 2.° *Guides sur la ligne.*

507. Ces commandemens ayant été répétés par les chefs des bataillons qui composent le premier échelon, et exécutés comme il a été prescrit ci-dessus, n.os 362 et 364, chacun d'eux commandera aussitôt après : *Sur le centre* = ALIGNEMENT.

508. Pendant ce temps, les échelons suivans continueront à marcher droit en avant, et seront arrêtés successivement par leurs chefs respectifs, à environ quatre pas en-deçà de la ligne de bataille.

509. Le second échelon étant arrêté, son chef commandera aussitôt après : 1.° *Drapeaux et guides généraux sur la ligne*; le porte-drapeau et les deux guides généraux de chaque bataillon feront à droite, et se placeront promptement sur l'alignement des drapeaux du premier échelon; ce qui étant exécuté, le chef du second échelon commandera : 2.° *Guides sur la ligne*; chaque chef de bataillon, voyant ses guides de peloton établis,

commandera : *Sur le centre* = ALIGNEMENT.

510. Les échelons suivans s'établiront successivement sur la ligne de bataille par les mêmes moyens.

511. Chaque chef d'échelon fera le commandement de *guides* = A VOS PLACES, aussitôt que son échelon sera aligné; mais le porte-drapeau et les deux guides généraux de chaque bataillon ne reprendront leurs places que sur le commandement de *drapeaux à vos places*, que fera le commandant en chef lorsque le dernier échelon sera établi sur la ligne de bataille.

512. Le premier échelon étant aligné, le commandant en chef pourra lui faire commencer le feu de bataillon, de demi-bataillon, de peloton ou de deux rangs; les échelons suivans le commenceront à leur tour, à mesure qu'ils seront établis sur la ligne de bataille : dans ce cas, les deux guides généraux de chaque bataillon reprendront leur place de bataille, mais le porte-drapeau ne reprendra la sienne qu'au commandement de

peaux, à vos places, que fera le commandant en chef lorsque la ligne sera formée.

513. Le commandant en chef pourra également faire marcher en retraite par échelons; pour cet effet, il commandera :

1. *Échelons par régiment* (ou *par brigade*) *à* (*tant de*) *pas.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. [Pl. XXXVII, fig. 2.] *En retraite par la droite* (ou *par la gauche*), *formez les échelons.*

514. Ce second commandement ayant été répété, le chef du premier échelon lui fera faire *demi-tour à droite*, et le mettra en marche.

515. Le chef du second échelon lui fera faire *demi-tour à droite*, lorsque le premier aura marché à peu près les deux tiers de l'espace qui devra les séparer l'un de l'autre, et le mettra ensuite en marche à l'instant où il aura l'intervalle prescrit.

516. Chacun des échelons suivans se conformera à son tour à ce qui vient d'être prescrit pour le second échelon.

517. Lorsque le commandant en chef voudra reformer la ligne, il ordonnera au commandant du premier échelon de

l'arrêter, de lui faire faire *demi-tour à droite*, et prendre un alignement général.

518. Les échelons suivans continueront à marcher, seront arrêtés successivement par leurs chefs respectifs lorsqu'ils auront dépassé d'environ quatre pas la ligne de bataille, feront ensuite *demi-tour à droite*, et seront établis sur cette ligne par les moyens prescrits ci-dessus.

Deuxième supposition.

519. La direction de la ligne étant supposée former un angle avec celle de l'ennemi, lorsque le commandant en chef voudra la former par échelons parallèlement à cette dernière, ce mouvement pourra s'exécuter par régiment ou par brigade, de la manière suivante.

520. Si la direction de la ligne est telle que l'aile droite se trouve plus près de la ligne ennemie que l'aile gauche, le commandant en chef se portera à la droite, et déterminera, par les moyens prescrits ci-dessus, n.° 465, une nouvelle direction qu'il jugera parallèle à celle de l'ennemi.

521. L'adjudant major du bataillon de droite exécutera alors, à l'avertissement du commandant en chef, ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 466, pour mesurer cet angle.

522. On suppose que l'ouverture de l'angle soit de soixante pas.

523. Le commandant en chef enverra au chef de chaque brigade l'ordre de faire exécuter un changement de front en avant de soixante pas, sur le peloton de droite de sa brigade, ou de chacun des régimens de sa brigade.

524. Si les échelons doivent être d'une brigade, les chefs de brigade se porteront, aussitôt qu'ils auront reçu l'ordre du commandant en chef, au bataillon de droite de leur brigade, et préviendront l'adjudant-major de ce bataillon du mouvement qui devra s'exécuter, ainsi que du nombre de pas qu'il devra marcher en avant.

525. L'adjudant-major du bataillon de droite de chaque brigade se conformera aussitôt à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 466.

526. [Pl. XXXVIII, fig. 1.] Chaque chef de brigade alignera le peloton de l'aile droite de sa brigade sur l'adjudant-major établi sur la nouvelle direction, et fera ensuite exécuter à toute la brigade un changement de front en avant sur ce peloton.

527. Si les échelons ne doivent être que d'un régiment, les chefs de régiment en recevront l'ordre du chef de leur brigade, et se porteront aussitôt au bataillon de droite de leur régiment, ordonneront à l'adjudant-major de ce bataillon d'exécuter ce qui vient d'être expliqué pour celui du bataillon de droite de chaque brigade, aligneront leur peloton de droite sur l'adjudant-major, et feront exécuter ensuite à leur régiment un changement de front en avant sur ce peloton.

528. [Pl. XXXVIII, fig. 2.] Les échelons étant ainsi formés, si le commandant en chef juge devoir les rapprocher davantage l'un de l'autre, il en enverra l'ordre : le commandant de chacun des échelons mettra, aussitôt l'ordre reçu,

son échelon en marche, et l'arrêtera à la distance qui lui aura été prescrite de l'échelon qui le précède immédiatement; le premier échelon ne bougera

529. A l'instant où chaque échelon s'arrêtera, son chef l'alignera, et commandera aussitôt après : *Bataillon, en avant.*

530. Le premier échelon se mettra ensuite en marche, à l'avertissement du commandant en chef; le chef de chacun des échelons suivans mettra son échelon en marche à l'instant où il verra s'ébranler celui qui le précède, et les échelons conserveront toujours la même distance de l'un à l'autre.

531. Le bataillon de droite du premier échelon sera bataillon de direction, et on pourra placer des jalonneurs derrière ce bataillon pour mieux assurer sa direction; les autres bataillons de cet échelon seront toujours maintenus à peu près à hauteur de celui de droite.

532. Le bataillon de droite de chacun des échelons suivans marchera à la distance prescrite de l'échelon qui le

précède; un serre file de la droite de ce bataillon se portera en arrière de la file du drapeau du bataillon de gauche de l'échelon précédent, et marchera exactement dans la trace de cette file, à hauteur de son bataillon, afin que, si l'échelon venoit à se jeter à droite ou à gauche, l'officier qui le commande puisse s'en apercevoir; les autres bataillons de chaque échelon se régleront sur celui de droite de leur échelon.

533. Si la gauche de la ligne se trouvoit plus près de la ligne ennemie que la droite, on pourroit former les échelons par la gauche d'après les mêmes principes.

Observations relatives aux échelons formés en partant d'une direction oblique à celle de l'ennemi.

534. Plus l'angle que formeront entre elles les deux directions sera ouvert, plus les échelons croiseront l'un sur l'autre, et plus aussi il se trouvera d'espace de l'un à l'autre.

535. Quoiqu'en formant les échelons

de cette manière, ils croisent plus ou moins l'un sur l'autre, il sera néanmoins facile de reformer la ligne pleine par différens moyens.

ARTICLE XII.

Retraite en échiquier.

536. La retraite en échiquier s'exécute par les bataillons pairs et impairs alternativement, ainsi qu'il va être expliqué.

537. Le commandant en chef, voulant faire exécuter ce mouvement, commandera :

1. [Pl. XXXIX, fig. 1.] *Retraite en échiquier, à cent pas.*

Ce commandement ayant été répété, il commandera :

2. *Bataillons impairs* (ou *pairs*), *commencez le mouvement.*

538. Le deuxième commandement ayant été répété, les chefs des bataillons qui devront commencer le mouvement, commanderont aussitôt après :

1.° *Bataillon*, DEMI-TOUR = A DROITE;
2.° *Bataillon en avant.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHE.

539. A ce commandement, qui sera vivement répété par les chefs des bataillons qui auront fait demi-tour à droite, ces bataillons se mettront en marche au pas ordinaire, se dirigeront perpendiculairement en arrière par les moyens indiques dans l'*Ecole de bataillon*, et seront arrêtés par leurs chefs respectifs, lorsqu'ils auront marché le nombre de pas prescrit.

540. Chaque chef de bataillon, ayant arrêté son bataillon, lui fera faire demi-tour à droite, et en rectifiera l'alignement parallèlement à la première ligne, sans s'occuper de celui des autres bataillons.

541. Aussitôt que la seconde ligne se remettra face en tête, le commandant de la première commandera :

1. *Bataillons, demi-tour à droite.*
2. *Bataillons, en avant.*

Ces commandemens ayant été répétés et exécutés, il commandera :

3. MARCHE.

542. La première ligne marchera en retraite par les moyens prescrits ci-dessus, passera dans les intervalles de la seconde, marchera cent pas au-

delà, s'arrêtera, se mettra face en tête, et s'alignera comme il vient d'être expliqué ci-dessus.

543. La seconde ligne, devenue première, exécutera à son tour la même chose : ainsi de suite alternativement.

544. Les chefs des bataillons de première ligne dirigeront toujours leur porte-drapeau exactement vers le milieu de l'intervalle des bataillons de seconde ligne où ils devront passer, et c'est de ce point qu'ils devront compter le nombre de pas qu'il leur aura été prescrit de prendre d'une ligne à l'autre.

545. [Pl. XXXIX, fig. 2.] Lorsque le commandant en chef voudra reformer la ligne, il fera battre un roulement après que la première ligne se sera mise en marche, et ce roulement sera vivement répété par les tambours de tous les bataillons de cette ligne : les chefs des bataillons de première ligne arrêteront alors leurs bataillons respectifs, lorsqu'ils seront arrivés exactement dans les intervalles de la seconde, leur feront faire demi-tour à droite, et rectifieront leur alignement; le commandant en chef pourra faire prendre ensuite, s'il le juge nécessaire, un alignement général.

Observations relatives à la retraite en échiquier directe.

546. Si les porte-drapeaux sont affermis, comme ils doivent l'être, dans la longueur du pas, les bataillons qui auront marché en retraite un même nombre de pas, se trouveront à peu près à même hauteur : s'il arrivoit cependant qu'un de ces bataillons se trouvât sensiblement en avant ou en arrière des autres, le chef de bataillon le raccorderoit sur l'alignement général.

547. Le commandant en chef pourra faire prendre plus de cent pas d'une ligne à l'autre, mais jamais moins.

ARTICLE XIII.

Passage des lignes.

548. Le commandant en chef, voulant faire exécuter le passage des lignes en retraite, fera marcher la première ligne en retraite; et lorsqu'elle sera arrivée à cinquante ou soixante pas de la seconde, il commandera :

1. *Par le flanc gauche* (ou *le flanc droit*), *passez la ligne.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs de bataillon commanderont aussitôt après : 1.° *Bataillon par le flanc gauche* (ou *le flanc droit*); 2.° *Par peloton, par file à droite* (ou *à gauche*).

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Pas accéléré* = MARCHE.

549. A ce commandement, vivement répété, les bataillons de première ligne exécuteront ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

550. Le commandant en chef aura fait prévenir le commandant de la seconde ligne du mouvement qui devra s'exécuter; celui-ci, voyant la première ligne s'approcher de la seconde, commandera assez à temps pour ne pas arrêter la marche de la première ligne :

1. *Doublez les sections.*

551. Les chefs des bataillons de seconde ligne, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1.° *Secondes sections par le flanc droit*; 2.° A DROITE.

Le commandant de la seconde ligne commandera ensuite :

2. MARCHE.

552. A ce commandement, vivement répété, les secondes sections doubleront derriere les premières, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon.*

553. Dès que la première ligne aura traversé la seconde, les chefs des bataillons de seconde ligne feront d'eux-mêmes, et sans commandement général, le doubler les sections.

554. Le commandant en chef arrêtera la première ligne lorsqu'elle sera arrivée à la distance qu'il jugera nécessaire de prendre en arrière de la seconde, lui fera faire *front*, établira la colonne sur la direction qu'il voudra donner à la ligne, et la formera ensuite *à gauche* (ou *à droite*) *en bataille.*

555. Lorsque le commandant en chef, au lieu de faire marcher la première ligne en retraite, voudra porter la seconde ligne en avant du terrain qu'occupe la première, il enverra l'ordre au commandant de la seconde ligne de la faire marcher en avant.

556. La seconde ligne marchera en avant en bataille, et lorsqu'elle sera arrivée à cinquante ou soixante pas de

la première, le commandant de la seconde ligne commandera.

1. *Doublez les sections.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant de la seconde ligne commandera :

2. *Secondes sections* = MARCHE.

557. A ce commandement, vivement répété, les secondes sections doubleront derrière les premières, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de bataillon*.

558. Le commandant de la première ligne, voyant la seconde exécuter ce mouvement, commandera :

1. *Par le flanc droit* (ou *par le flanc gauche*), *passez la ligne.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs des bataillons de première ligne commanderont aussitôt après : 1.° *Bataillon, par le flanc droit* (ou *par le flanc gauche*); 2.° A DROITE (OU A GAUCHE); 3.° *par peloton, par file à droite* (ou *à gauche*).

Le commandant de la première ligne commandera ensuite :

2. *Pas accéléré* = MARCHE.

559. A ce commandement, vivement répété, les bataillons de premiere ligne se conformeront, pour l'exécution du mouvement ordonné, à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de bataillon*.

560. Les bataillons de première ligne, ayant traversé la seconde, marcheront à même hauteur; les chefs de bataillon, les adjudans-majors et adjudans y veilleront, ainsi qu'à l'observation des distances entre les pelotons et des intervalles entre les bataillons : les intervalles se prendront à gauche, si les pelotons marchent par le flanc droit; se prendront à droite, si les pelotons marchent par le flanc gauche.

561. Dès que la première ligne aura traversé la seconde, le commandant de celle-ci commandera :

1. *Dédoublez les sections.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant de la seconde ligne commandera :

2. *Secondes sections* = MARCHE.

562. A ce commandement, vivement répété, les secondes sections dédoubleront, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de bataillon*.

563. Les secondes sections ayant dédoublé, le commandant de la seconde ligne l'arrêtera, à moins que le commandant en chef ne lui ait donné l'ordre de la porter plus en avant.

ARTICLE XIV.

Dispositions contre la cavalerie.

564. On suppose une colonne de quatre bataillons en marche par pelotons, la droite en tête, dans un pays ouvert et pouvant être harcelée sur les deux flancs par des hussards ou de la cavalerie; le commandant en chef fera serrer la colonne à distance de section, puis former les divisions de pied ferme; ce qui étant exécuté, il commandera :

[Pl. XL, fig. 1.] *Colonne contre la cavalerie.*

565. Ce commandement ayant été répété, il fera serrer de nouveau à distance de section.

566. Les chefs des trois derniers bataillons arrêteront leur première division à environ peloton et demi de dis-

tance de la queue du bataillon qui les précède respectivement.

567. Pendant que ces dispositions s'exécuteront, les canons de régiment se porteront, sur l'ordre que leur enverra le commandant en chef, sur les deux flancs de la colonne, à hauteur de l'intervalle de leurs bataillons respectifs: les caissons suivront chacun leur pièce.

568. La colonne étant dans cet ordre, le commandant en chef la remettra en marche au pas de route ou au pas cadencé, et fera sortir, s'il le juge nécessaire, quelques hommes du troisième rang des divisions, qui se porteront sur les deux flancs, à quinze ou vingt pas de la colonne, et tireront à volonté sur les hussards ou cavaliers ennemis qui s'en approcheroient à la portée du fusil: ces tirailleurs suivront la marche de la colonne à peu près à hauteur de leur division; le canon marchera en dedans d'eux, à environ huit ou dix pas de la colonne.

569. La colonne marchera ainsi le plus long-temps qu'elle pourra; mais si la

commandant en chef voit l'ennemi s'approcher en force, et se disposer à l'attaquer, il arrêtera la colonne, fera rappeler pour faire rentrer les tirailleurs à leurs divisions respectives, et commandera :

1. *Formez le carré.*

570. [Pl. XL, fig. 2.] Ce commandement ayant été répété, le chef de la seconde division de fusiliers de la tête de la colonne la fera serrer sur la première, à un pas des serre-files ; la première division de fusiliers ne bougera.

571. Le chef de l'avant-dernière division de fusiliers de la colonne la fera serrer sur celle qui la précède, à un pas des serre-files, et le chef de la dernière division de fusiliers la fera serrer de même sur l'avant-dernière.

572. L'adjudant-major et l'adjudant du bataillon de la tête se porteront un peu en avant et face aux guides de gauche et de droite de la première division de la colonne, et aligneront promptement les guides de gauche et de droite des divisions suivantes sur ceux de la dernière division de la colonne ; l'adjudant du dernier bataillon avertira les guides de la dernière division de ne pas bouger, et d'élever leur arme perpendiculairement devant le milieu du corps.

573. Les guides étant alignés, le commandant en chef commandera :

2. *Par section à droite et à gauche en bataille.*

574. Ce commandement ayant été répété, les chefs des sections qui devront l'exécuter se porteront devant le centre de leurs sections respectives et les préviendront du mouvement qu'elles devront faire.

Le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHE.

575. A ce commandement, vivement répété par les chefs de bataillon et division, excepté ceux des deux divisions de la tête et des deux divisions de la queue de la colonne, les deux sections de droite de chacune se formeront *à droite en bataille*, et les deux sections de gauche de chacune se formeront *à gauche en bataille*.

576. Les chefs de section, ayant arrêté leur section, se placeront sur la ligne et commanderont, ceux des deux sections de droite de chaque division, *à gauche* = ALIGNEMENT; ceux des deux sections de gauche de chaque division, *à droite* = ALIGNEMENT.

577. Les deux divisions de la tête de la colonne ne bougeront; les deux divisions de la queue feront *demi-tour à droite*, au commandement de leurs chefs respectifs, et les serre-files de chacune se porteront derrière le premier rang de leur division, devenu troisième rang.

578. S'il se trouvoit une compagnie de grenadiers à la tête de la colonne et une à la queue, on les placeroit par section sur les flancs des deux premières

et des deux dernières divisions de la colonne, de manière à les couvrir.

579. Les canons se placeront devant les intervalles des bataillons, que l'on fermera avec les caissons.

580. Le carré étant formé, le commandant en chef commandera :

4. *Guides* = A VOS PLACES.

581. A ce commandement, répété par les chefs de bataillon, les guides places devant les sections exterieures des deux flancs reprendront leur place de bataille, et les chefs des sections qui se sont formées *à droite en bataille*, se porteront à la droite de leur section.

582. Les chefs des deux divisions de la tête et de la queue reprendront également leur place de bataille; ceux des deux dernières divisions se placeront au troisième rang de leur division, devenu premier rang.

583. Le commandant en chef, les officiers supérieurs, les adjudans-majors et adjudans, ainsi que les tambours et musiciens, se porteront dans l'intérieur du carré.

584. Si le commandant en chef veut faire exécuter le feu de deux rangs, il commandera :

1. *Feu de deux rangs.*

585. Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : *Sections intérieures, l'arme* = AU BRAS.

586. Les sections intérieures prendront l'arme au bras, et les chefs de bataillon commanderont ensuite : *Sections extérieures* = ARMES.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Commencez le feu.*

587. A ce commandement, répété par les chefs de bataillon, les sections extérieures exécuteront le feu de deux rangs, qui commencera par la droite de chaque section ; la division de la tête et celle de la queue exécuteront également le feu de deux rangs, en le commençant par la droite de chaque peloton.

588. Les sections et divisions intérieures resteront l'arme au bras, et ne tireront point.

589. Si, malgré le feu des sections extérieures et du canon, l'ennemi avançoit pour charger, le commandant en chef commanderoit :

1. *Sections intérieures, serrez en masse.*

590. [Pl. XL, fig. 3.] A ce commandement, répété par les chefs de bataillon, les serre-files des

sections extérieures de chaque face se porteront derrière les sections intérieures; les serre-files de la division extérieure de la tête et de la queue se porteront derrière la division intérieure.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

591. A ce commandement, vivement répété par les chefs de bataillon, les sections intérieures, ainsi que la division intérieure de la tête et de la queue, serreront sur les sections et divisions extérieures, à un pied du dernier rang.

592. La charge ayant été repoussée, le commandant en chef, voulant faire cesser le feu, fera battre un roulement: à ce signal, le feu cessera; les sections extérieures chargeront leurs armes et les porteront.

593. Si le commandant en chef veut faire reprendre l'ordre de marche, il commandera :

1. *Formez les divisions.*

594. [Pl. XL, fig. 4.] Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après: 1.° *Bataillon, par le flanc gauche et le flanc droit;* 2.° *à gauche* = *et* 1

DROITE ; 3.° *par section par file à gauche et à droite.*

595. Au premier commandement, les chefs des sections intérieures et extérieures des deux flancs préviendront leurs sections respectives qu'elles devront faire à gauche ou bien à droite.

596. Les chefs des deux divisions de la tête les avertiront de ne pas bouger.

597. Les chefs des deux divisions de la queue les préviendront qu'elles devront faire demi-tour à droite.

598. Au deuxième, les sections intérieures et extérieures du flanc droit feront *à gauche*, celles du flanc gauche feront *à droite*, les deux divisions de la queue feront *demi-tour à droite*.

599. Au troisième, les chefs des sections des deux flancs avertiront leurs sections du mouvement qu'elles devront faire.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHE.

600. A ce commandement, vivement répété par les chefs de bataillon, les sections du flanc droit tourneront par file à gauche, celles du flanc gauche tourneront par file à droite ; les deux sections intérieures de chaque division marcheront à la rencontre l'une de l'autre pour se réunir, et seront arrêtées par leurs chefs respectifs ; les sections extérieures suivront la dernière file de la section intérieure de leur division, et seront arrêtées par leurs chefs respectifs à l'instant où la division se trouvera formée ; le chef de division commandera alors : 1.° *Division ;* 2.° FRONT.

601. Pendant qu'on formera les divisions, celles de la tête reprendront, au commandement de leurs chefs, distance de section entre elles et la division qui les suit respectivement : les deux divisions de la queue ne bougeront ; la dernière reprendra sa distance lorsqu'on remettra la colonne en marche.

602. S'il y avoit des sections de grenadiers aux angles, elles reprendroient leur place à la tête et à la queue de la colonne pendant qu'elle se reformeroit.

603. La colonne étant reformée, le commandant en chef la remettra en marche par les commandemens et moyens prescrits, et fera sortir de nouveau des tirailleurs pour éloigner l'ennemi. Le canon marchera à hauteur des intervalles des bataillons.

Observations relatives à la disposition contre la cavalerie.

604. On couvrira les angles du carré avec les avant-trains des pièces : s'il y a des sections de grenadiers aux angles, elles se placeront derrière les avant-trains ; s'il n'y avoit point de grenadiers, on les remplaceroit aux angles par des hommes qu'on tireroit du der-

nier rang des sections intérieures du carré.

605. Si, malgré le feu du canon et de la mousqueterie, la cavalerie s'abandonnoit pour venir enfoncer le carré, les sections extérieures continueroient leur feu jusqu'à ce que l'ennemi fût très-près d'elles : alors elles présenteroient la baïonnette; les sections intérieures apprêteroient leurs armes, les trois rangs debout feroient leurs décharges à bout portant, en visant aux cavaliers, et présenteroient ensuite la baïonnette sans s'ébranler : les rangs s'appuieroient fortement pour mieux résister au choc.

606. Deux ou quatre bataillons en bataille, menacés d'être enveloppés, pourroient prendre la disposition prescrite ci-dessus, en se ployant d'abord en colonne par division, à distance de section, sur la division du centre, la droite ou la gauche en tête.

607. Si une colonne de plusieurs bataillons en masse se trouvoit pressée par la cavalerie ennemie, elle pourroit prendre la disposition suivante.

608. Les deux divisions de la tête ne bougeroient; les deux divisions de la queue feroient demi-tour à droite, et toutes les autres feroient à droite et à gauche; la division de la tête, celle de la queue, les trois files de droite et les trois files de gauche de chacune des autres divisions exécuteroient alors le feu de deux rangs.

609. Une colonne d'un seul bataillon, menacée d'être attaquée par la cavalerie, prendra toujours cette disposition.

HONNEURS

AU SAINT SACREMENT. (1)

610. Dans les villes où, en exécution de l'article XLV de la loi du 18 Germinal an 10, les cérémonies religieuses pourront avoir lieu hors des édifices consacrés au culte catholique,

(1) Cet article est extrait du décret du 24 Messidor an 12, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

lorsque le saint-sacrement passera à la vue d'une garde ou d'un poste, les sous-officiers et soldats prendront les armes, les présenteront, mettront le genou droit en terre, inclineront la tête, porteront la main droite au chapeau, mais resteront couverts. Les tambours battront aux champs. Les officiers se mettront à la tête de leur troupe, salueront de l'épée, porteront la main gauche au chapeau, mais resteront couverts. Le drapeau saluera.

Il sera fourni du premier poste devant lequel passera le saint-sacrement, au moins deux fusiliers pour son escorte. Ces fusiliers seront relevés de poste en poste, marcheront couverts près du saint-sacrement, l'arme dans le bras droit.

Les gardes de cavalerie monteront à cheval, mettront le sabre à la main; les trompettes sonneront la marche; les officiers, les étendarts ou guidons salueront.

611. Si le saint-sacrement passe devant une troupe sous les armes, elle

agira ainsi qu'il vient d'être ordonné aux gardes ou postes.

612. Une troupe en marche fera halte, se formera en bataille, et rendra les honneurs prescrits ci-dessus.

613. Aux processions du saint-sacrement les troupes seront mises en bataille sur les places où la procession devra passer. Le poste d'honneur sera à la droite de la porte de l'église par laquelle la procession sortira. Le régiment d'infanterie qui portera le premier numéro prendra la droite; celui qui portera le second, la gauche; les autres régimens se formeront ensuite alternativement à droite et à gauche. Les régimens d'artillerie à pied occuperont le centre de l'infanterie.

Les troupes à cheval viendront après l'infanterie. Les carabiniers prendront la droite, puis les cuirassiers, ensuite les dragons, les chasseurs et hussards.

Les régimens d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval.

La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistans.

Deux compagnies de grenadiers escorteront le saint-sacrement; elles marcheront en file à droite et à gauche du dais. A défaut de grenadiers, une escorte sera fournie par l'artillerie ou par des fusiliers, et à défaut de ceux-ci, par des compagnies d'élite des troupes à cheval, qui feront le service à pied.

La compagnie du régiment portant le premier numéro, occupera la droite du dais; celle du second, la gauche.

Les officiers resteront à la tête des files. Les sous-officiers et soldats porteront le fusil sur le bras droit.

614. L'artillerie fera trois salves pendant le temps que durera la procession, et mettra en bataille sur les places ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon.

ORDRE

DANS LEQUEL LES RÉGIMENS DEVRONT DÉFILER.

615. Le commandant en chef, voulant faire défiler, fera rompre par pe-

loton à droite ou à gauche, et commandera ensuite :

Pour défiler.

616. Ce commandement ayant été répété, les musiciens et tambours de chacun des régimens de la colonne se porteront à la tête de leur régiment.

617. Le commandant en chef mettra ensuite la colonne en marche au pas cadencé, l'arme au bras, en observant de faire prendre les guides du côté où sera placée la personne à qui l'on doit rendre les honneurs.

618. Les régimens prendront en marchant environ quarante pas d'intervalle de l'un à l'autre.

619. Lorsque la tête de la colonne sera arrivée à environ cinquante pas de la personne à qui l'on rendra des honneurs, le chef du premier bataillon lui fera porter les armes, et la musique commencera à jouer.

620. Quand les tambours et musiciens du premier régiment auront défilé, le tambour-major les fera former

à quelques pas au-delà, et vis-à-vis de la personne à qui l'on rend des honneurs ; la musique continuera à jouer jusqu'à ce que le dernier peloton du régiment ait défilé : alors elle cessera, et prendra, ainsi que les tambours, la queue du régiment.

621. Tous les bataillons de la colonne porteront les armes, au commandement de leurs chefs respectifs, à mesure qu'ils arriveront à cinquante pas de la personne à qui l'on rend les honneurs, et reprendront ensuite de même l'arme au bras, lorsque leur dernière subdivision l'aura dépassée d'environ le même nombre de pas.

622. Dès que la musique du premier régiment cessera de jouer, celle du régiment qui suit commencera, et lorsque les tambours et musiciens du second régiment auront défilé, ils iront se former à la même place que ceux du premier, et y resteront, la musique continuant à jouer jusqu'à ce que la dernière subdivision de leur régiment les ait dépassés ; ils prendront alors la queue de

cette subdivision, et ainsi de suite de régiment en regiment, jusqu'au dernier.

623. Les chefs de brigade défileront à la tête de leur brigade, à quatre pas en avant des officiers supérieurs, ayant à leur gauche leur aide-de-camp.

624. Les chefs de régiment défileront à la tête de leur régiment, à quatre pas en avant du chef de la première subdivision, ayant à leur gauche le lieutenant-colonel ou chef de bataillon.

625. Le chef du second bataillon défilera à quatre pas en avant du chef de la subdivision de la tête de son bataillon.

626. Si la personne à qui l'on rend les honneurs étoit placée à la gauche; les chefs de brigade et de régiment se placeroient à la gauche de leur aide-de-camp et du lieutenant-colonel.

627. L'adjudant-major de chaque bataillon défilera sur le flanc de la colonne, à environ six pas, du côté opposé à la personne à qui l'on rend des honneurs, et à hauteur de la première subdivision de son bataillon, l'adjudant défilera de même à hauteur de la dernière.

628. Les chefs de peloton défileront à deux pas devant le centre de leur peloton.

629. Tous les autres officiers et sous-officiers marcheront aux places qui leur ont été fixées dans la marche en colonne.

630. Les soldats et guides conserveront la tête directe en défilant; les officiers supérieurs et les chefs des subdivisions effaceront un peu l'épaule, et fixeront les yeux sur la personne à qui l'on rend des honneurs en passant devant elle.

631. Les porte-drapeaux resteront dans le rang en défilant.

632. Le chef de la colonne enverra d'avance deux aides-de-camp ou deux officiers à cheval se placer en avant de la tête de la colonne, à environ cent cinquante pas l'un derrière l'autre; ils feront face aux guides de droite ou de gauche de la colonne, selon que la personne à qui l'on rend des honneurs sera placée à la droite ou à la gauche, et resteront en place jusqu'à ce que la colonne ait achevé de défiler.

633. Si la colonne étoit composée d'un nombre considérable de bataillons, le commandant en chef pourroit la mettre en marche au pas de route, les chefs de bataillon feroient serrer les rangs, prendre le pas cadencé, et porter les armes, à mesure que les bataillons arriveroient à cinquante pas de la personne à qui l'on rend des honneurs, et feroient reprendre le pas de route dès que la queue de leur bataillon l'auroit dépassée d'environ le même nombre de pas.

634. Si l'officier général commandant la ligne est d'un grade inférieur, ou sous les ordres de celui à qui on devra rendre des honneurs, il défilera à quatre pas en avant du chef de la première brigade.

DISPOSITIONS

CONTRE LA CAVALERIE. (1)

FEUX DE RANGS.

Ces feux peuvent s'exécuter par demi-bataillon ou par division, comme tous les autres feux, en observant pour règle de faire tirer d'abord le troisième rang, ensuite le second, et successivement le premier.

La place des chefs de bataillon, ainsi que celle des officiers et sous-officiers, est la même que dans les autres feux.

Premier exemple.

On suppose une ligne de six bataillons à laquelle le commandant général veut faire exécuter le feu de rang par bataillon; il commandera :

(1) Cet article et le suivant ne font point partie de l'ordonnance ; mais comme les manœuvres qu'ils décrivent ont été exécutées dans plusieurs camps par ordre supérieur, on a cru devoir les placer ici par supplément.

1. *Feu de rang par bataillon.*

2. COMMENCEZ LES FEUX.

Les chefs de bataillon, après avoir répété le premier commandement, commanderont :

1. *Bataillon* = ARMES.
2. *Troisième rang.*
3. JOUE.
4. FEU.
5. *Deuxième rang.*
6. JOUE.
7. FEU.
8. *Premier rang.*
9. JOUE.
10. FEU.

Au premier commandement des chefs de bataillon, les trois rangs prennent la position d'*apprêter les armes*, comme dans le feu de deux rangs : le troisième rang seulement déboîte à droite de six pouces.

Au troisième commandement, le troisième rang met en joue dans le cré-

neau, en se fendant de la partie gauche; exécute son feu ainsi qu'il est dit dans le réglement; retire ensuite son arme, charge à volonté, sans faire face en tête et sans commandement; et revient à la position d'apprêter les armes attendre un nouveau commandement.

Aux sixième ou septième commandemens, le second rang met en joue et fait feu, ainsi qu'il est dit dans le réglement, charge les armes à volonté, et revient à la position d'apprêter les armes, comme le troisième rang.

Aux neuvième et dixième commandemens, le premier rang met en joue et fait feu, charge ensuite à volonté, et prend la position d'apprêter les armes, comme le troisième rang.

Les trois rangs ayant successivement fait feu, si le commandant général ne le fait pas cesser par un roulement, les chefs de bataillon le feront continuer, en commençant toujours par le troisième rang, qui, le premier, est revenu à la position d'apprêter les armes.

Au roulement, le feu cesse, et l
trois rangs portent les armes.

Les feux de rang par demi-bataille
s'exécutent de la même manière, et
font au commandement des deux pr
miers capitaines, le plus ancien au d
mi-bataillon de droite, et l'autre
demi-bataillon de gauche.

Il en est de même pour les feux de ra
par division, qui s'exécutent aux ordr
des capitaines qui les commandent.

Avantages des feux de rang.

Sur une ligne de plusieurs bataillon
ces feux sont d'un grand effet, en
qu'ils embrassent tout le front de
troupe; mais il est incontestablem
plus meurtrier lorsqu'il se fait par de
bataillon : il convient même de n'e
ployer que celui-là sur une ligne
deux ou trois bataillons, puisque
cinq sixièmes du feu se trouvent co
tamment en réserve, et qu'il n'y a d'au
interruption que celle nécessaire p
faire les commandemens.

Dans ces feux, plus que dans t

autre, les commandemens doivent être clairs et faits sans précipitation; on doit surtout prendre la plus grande attention à ne commander *joue* à un rang, que lorsque celui qui vient de faire feu a passé l'arme à gauche.

Ces feux commencent toujours par les bataillons, demi-bataillons et divisions impairs, et continuent par les bataillons, demi-bataillons et divisions pairs, comme il est dit dans le réglement pour tous les autres feux.

Second exemple.

Si le commandant général veut, en exécutant le feu de rang, se mettre en défense contre la cavalerie, il commande :

1. *Feu de rang par bataillon.*
2. CROISEZ LA BAÏONNETTE.

Les chefs de bataillon, après avoir répété le premier commandement, commanderont :

1. *Bataillon* = ARMES.
2. CROISEZ LA BAÏONNETTE.

Au premier commandement, les trois

rangs apprêtent les armes; au deuxième ils croisent la baïonnette sans se déranger de leur position : le troisième rang, seulement, se fend de la partie gauche, et porte le corps très en avant, pour avoir plus de force, et faire, autant que possible, que son arme dépasse le premier rang.

Dans cette position, le commandant général pourra faire exécuter le feu de rang, faire tirer les trois rangs à la fois, porter sa troupe en avant, ou lui faire porter les armes.

S'il veut ordonner le feu de rang, il commande :

1. *Feu de bataillon par rang.*

2. COMMENCEZ LE FEU.

Le premier commandement, répété par les chefs de bataillon, sert d'avertissement pour les trois rangs qui, alors, placent le doigt sur la détente pour s'apprêter à faire feu; ce qui s'exécute ainsi qu'il est expliqué dans le premier exemple, excepté, cependant, que chaque rang, après avoir fait feu, reste à la

position de *croisez la baïonnette*, sans charger son arme.

Si le commandant général veut faire tirer les trois rangs à la fois, il commande :

1. *Feu de bataillon.*

2. COMMENCEZ LE FEU.

Le premier commandement, répété par les chefs de bataillon, sert d'avertissement aux trois rangs pour placer le doigt sur la détente.

Les chefs de bataillon commandent ensuite :

Bataillon = FEU.

A ce commandement, les trois rangs font feu à la fois, en tenant l'arme fortement appuyée à la hanche avec la main droite; les troisième et second rangs auront la plus grande attention de maintenir leur arme dans la direction du créneau, pour ne pas blesser l'homme du premier rang; le troisième rang surtout doit se pencher fortement en avant, afin de présenter la baïonnette

Le commandant-général, voulant po
ter sa troupe en avant, commande :

1. *Régiment* (ou *bataillon*)
avant = PAS DE CHARGE.

2. MARCHE.

A ce commandement, la ligne, aya
toujours la baïonnette croisée, parti
avec rapidité. Les trois rangs doive
se presser pour se soutenir sans se gêne
le pas doit être court et précipité : l
serre-files serrent sur le troisième ran
de manière à en former un quatrièm
et augmenter la force par la profonde

Lorsque le commandant général ve
faire arrêter la ligne, il commande :

1. *Régiment* (ou *bataillon*) — HALT

2. CHARGEZ VOS ARMES.

Au premier commandement, la trou
fait halte ; au second, elle charge
armes ; ensuite les chefs de bataill
rectifient la ligne.

OBSERVATIONS.

Comme il est de la plus grande i
portance contre la cavalerie, de ne p

se dégarnir de son feu, il convient, dans la position de la baïonnette croisée, de se servir du feu de rang préférablement au feu de bataillon; et, pour cet effet, les commandemens se font ainsi qu'il est dit dans le premier exemple.

Il est prudent d'entamer la charge, en se conservant au moins le feu d'un rang.

FORMATION DU CARRÉ

DANS LES ÉVOLUTIONS DE LIGNE.

PREMIER EXEMPLE.

Manœuvre d'un régiment.

Former le carré sur la division de droite d'un régiment, même direction que la ligne.

On fera rompre par divisions à droite, et serrer à distance de peloton.

La première division ne bougera pas.

La dernière fera demi-tour à droite, et celle du centre, par peloton à droite et à gauche, pour former le carré.

Pour rétablir la ligne sur le même emplacement on fera reformer les divisions; et toutes, excepté la première, feront demi-tour à droite pour regagner leur distance, en avançant par la gauche.

Ces mêmes divisions feront un demi-tour à droite, et seront remises en bataille.

DEUXIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur la division de gauche, même direction que la ligne.

C'est l'inverse de la manœuvre précédente; elle s'exécutera par les commandemens contraires.

TROISIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur le centre d'un régiment, même direction que la ligne.

Pour exécuter ce mouvement, on commande par division à gauche pour la droite, et par division à droite pour la gauche.

On fait serrer les divisions à distance de peloton, sur le centre de la ligne qui est marquée par les adjudans-majors, en observant que la quatrième division du premier bataillon et la première division du second bataillon doivent conserver entre elles la distance d'une division. Enfin on fait faire par peloton à droite et à gauche à toutes les divisions, excepté aux première et dernière, qui font demi-tour à droite.

La ligne se rétablit, comme au premier exemple, en reformant les divisions.

QUATRIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur la droite de la ligne. direction perpendiculaire.

Il faut ployer la colonne, par divisions, à distance de peloton, sur la division de droite.

Former ensuite le carré par le commandement :

Par pelotons, à droite et à gauche.

La première division fait demi-tour à droite.

La ligne se rétablit en reformant les divisions, et en les déployant sur la première, qui ne bouge pas pendant tout le mouvement.

CINQUIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur la division de gauche, direction perpendiculaire.

Cette manœuvre est l'inverse de la précédente : elle s'exécute par des commandemens contraires.

SIXIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur le centre d'un régiment, direction perpendiculaire.

Ce mouvement s'exécute en faisant former la colonne serrée, sur la division du centre, à distance de peloton, la droite en tête.

On commande ensuite : *Par pelotons, à droite et à gauche.*

La première division ne bouge pas. La dernière fait demi-tour à droite. La ligne se rétablit en faisant reformer les divisions, qu'on deploie ensuite

sur celle du centre; celle-ci ne bouge pas, ne doit pas même se porter à la hauteur de la première division.

OBSERVATIONS.

Dans toutes les formations de carrés, les compagnies de grenadiers sont toujours divisées par sections, et placées aux angles sur une ligne diagonale, à dix pas en avant.

Si la ligne est de plusieurs régimens, et que chacun d'eux doive former un carré, il convient de faire porter les régimens impairs à cent cinquante pas en avant, afin de former l'échiquier, et faire que les feux qui se croisent deviennent plus meurtriers, sans être dangereux pour les troupes ainsi disposées.

FIN.

606.964

TABLE.

TITRE V.

Évolutions de ligne.

Pages.

Places du commandant en chef, des chefs de brigade et de régiment, soit en ligne, soit en colonne. 2

Règles générales pour les commandemens. 4

Formation des régimens en bataille devant leur quartier. 7

Composition et marche du détachement qui ira chercher les drapeaux. 9

Honneurs qui seront rendus aux drapeaux. 11

PREMIÈRE PARTIE.

ART. 1. Ouvrir les rangs. 12

2. Maniement des armes. 13

3. Charge et feux. 13

DEUXIÈME PARTIE.

ART. 1. Rompre à droite ou à gauche. 18

2. Rompre en arrière (à droite *ou* à gauche). 20

Pages.

Art. 3. Rompre par la droite pour marcher vers la gauche. 20
4. Ployer la ligne en colonne serrée. 22

TROISIÈME PARTIE.

Art. 1. Marcher en colonne avec distance entière. 30
2. Colonne en route. 32
3. Changement de direction en colonne à distance entière. 34
4. Changement de direction par la prompte manœuvre. 35
5. Arrêter la colonne à distance entière. 39
6. Serrer la colonne à distance de section ou en masse. 43
7. Marcher en colonne à distance de section ou en masse. 45
8. Changement de direction en colonne à distance de section. 47
9. Changement de direction en colonne serrée en masse. 47
10. Contre-marche. 49
11. Étant en colonne par peloton de pied ferme, former les divisions. 51

QUATRIÈME PARTIE. Pages.

ART. 1. Manière de déterminer la ligne de bataille. 52
2. Différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille. 52
1.° Colonne avec distance entière à gauche (*ou* à droite) en bataille. 53
Inversion. 54
Règles générales pour les formations successives. 56
2.° Colonne avec distance entière, sur la droite (*ou* sur la gauche) en bataille. 58
3.° Colonne avec distance entière, en avant en bataille 61
4.° Colonne avec distance entière, la droite en tête, face en arrière en bataille. 67
3. Formations qui s'exécutent par la réunion de deux mouvemens. 71
4. Différentes manières de former une colonne à demi-distance en bataille, la droite ou la gauche en tête. 81
1.° Prendre les distances par la tête de la colonne. 81

Pages.

2.° Colonne à demi-distance sur la droite (*ou* sur la gauche) en bataille. 84
3.° Colonne à demi-distance en avant en bataille. 84
4.° Colonne à demi-distance, face en arrière en bataille. 85
Art. 5. Colonne en masse. 86
1.° Face en avant. 86
2.° Face en arrière. 102
3.° Face à gauche. 103
4.° Face à droite. 103

CINQUIÈME PARTIE.

Art. 1. Marche en bataille. 105
2. Changement de direction en marchant en bataille. 117
3. Arrêter la ligne et l'aligner. 120
4. Feu en avançant. 124
5. Marcher en retraite. 127
6. Changement de direction en retraite. 129
7. Feu en retraite. 132
8. Passage du défilé en avant. 134
9. Passage du défilé en arrière. 141
10. Changemens de front. 144
Changement de front sur deux lignes. 151

Pa

Changement de front perpendiculaire en avant, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

Changement de front perpendiculaire en arrière, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

Changement de front perpendiculaire, l'aile gauche en avant, sur le centre de la première ligne.

Changement de front oblique en avant, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

Changement de front oblique en arrière, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

Changement de front oblique en avant et en arrière, sur l'extrémité de l'aile gauche de la première ligne.

Changement de front oblique, l'aile gauche en avant, sur le centre de la première ligne.

Changement de front oblique,

Digitized by Google

Pages

l'aile droite en avant, sur le centre de la première ligne. 164
Art. 11. Ordre en échelons. 170
12. Retraite en échiquier. 182
13. Passage des lignes. 185
14. Disposit.ns contre la cavalerie. 190
Honneurs rendus au Saint-Sacrement. 200
Ordre dans lequel les régimens devront défiler. 203

SUPPLÉMENT.

Dispositions contre la cavalerie. 209
Formation du carré dans les évolutions de ligne. 217

Digitized by Google

EXPLICATION
DES PLANCHES
DES ÉVOLUTIONS DE LIGNE.

PLANCHE XXVII.

Digitized by Google

PLANCHE 27,

Représente une ligne de huit bataillons se ployant en colonne serrée sur la deuxième division du quatrième bataillon, la droite en tête.

(Voy les *Évolutions de ligne*, p. 22, n.os 35 et suiv.)

Nota. (*a*) représente les divisions en marche, après avoir déboité. La quatrième division de chacun des bataillons de droite et la première division de chacun des bataillons de gauche, marchant le pas d'un pied, jusqu'à ce que les trois autres divisions du bataillon soient arrivées à leur hauteur.

On voit en (*b*) les bataillons, après que les divisions sont arrivées à même hauteur, se portant en masse par le flanc vers le point où ils doivent entrer dans la colonne.

Le petit rond qu'on voit placé à côté de la première file de la division de chaque bataillon qui doit entrer la première dans la colonne, représente l'adjudant-major chargé de la conduire vers le point où elle doit se porter.

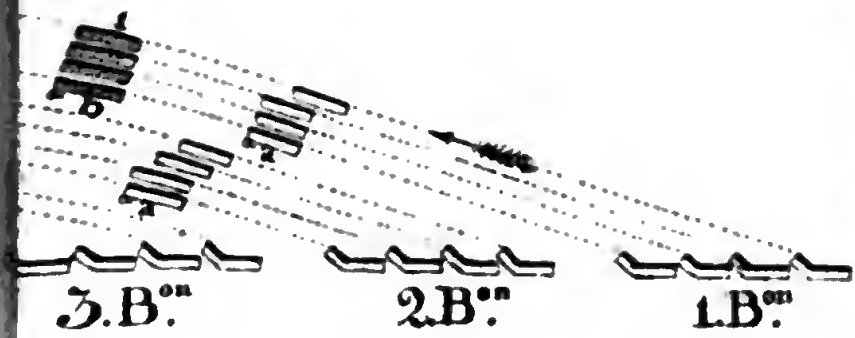

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XXVIII.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente une colonne de six bataillons avec d
tance entière, la droite en tête, arrivant p
derrière la droite de la ligne et se formant
avant en bataille sur le premier peloton du p
mier bataillon.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 61, n.os 157 et suiv.

Nota. On a représenté dans cette figure la lig
de bataille deux fois, pour montrer comment
commandant en chef (*k*) doit se placer pour é
blir les deux aides-de-camp (*a* et *b*) sur cette lign
avant de faire commencer le mouvement; et
moyens que ces aides-de-camp doivent emplo
pendant l'exécution du mouvement pour jalon
la ligne; conformement à ce qui est prescrit da
les Évolutions de ligne, n.o 167.

On voit que le premier bataillon s'est formé
avant en bataille, par les moyens prescrits da
l'École de bataillon, n.os 355 et suiv.

Les bataillons suivans ont déboité diagonalem
à gauche, et se sont dirigés ensuite vers l'aide-
camp placé sur la ligne, au point où ils doiv
appuyer leur droite, en observant d'y arriver à p
près perpendiculairement à cette ligne.

On voit le second bataillon déjà formé en
taille, le troisième près d'achever son mouveme
le quatrième arrivé près de son adjudant-major (
qui a remplacé, sur la ligne de bataille, l'aide-
camp (*a*) qui avait servi de point de directio
ce bataillon; enfin, les cinquième et sixième
taillons sont représentés encore en marche, et
dirigeant sur les aides-de-camp (*a* et *b*).

Le commandant en chef (*k*) dirige de la dro
les deux drapeaux de la droite sur le point
gauche (*f*).

Digitized by Google

FIGURE 2,

Représente une colonne de six bataillons avec distance entière, la droite en tête, arrivant devant la droite de la ligne de bataille, et se formant face en arrière en bataille sur le premier peloton du premier bataillon.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 68, n.os 174 et suiv.)

Nota. On voit les aides-de-camp jalonnant la ligne comme dans la figure précédente, et le commandant en chef (*k*) dirigeant de même les drapeaux de la droite sur le point de gauche (*f*).

Le premier bataillon s'est formé face en arrière en bataille, par les moyens prescrits dans l'École de bataillon, n.os 374 et suivans. Tous les autres bataillons ont deboîté diagonalement à droite, et se sont dirigés ensuite vers l'aide-de-camp placé sur la ligne de bataille, au point où ils doivent y appuyer leur droite; la tête de chaque bataillon prend une nouvelle direction à environ distance de bataillon de l'aide-de-camp placé sur cette ligne, de manière à y arriver à peu près perpendiculairement.

On voit que le second bataillon est près d'achever son mouvement; que le troisième est arrivé près de son adjudant-major (*d*) qui a remplacé l'aide-de-camp sur lequel ce bataillon s'étoit dirigé: les quatrième, cinquième et sixième bataillons sont encore en chemin pour arriver.

Digitized by Google

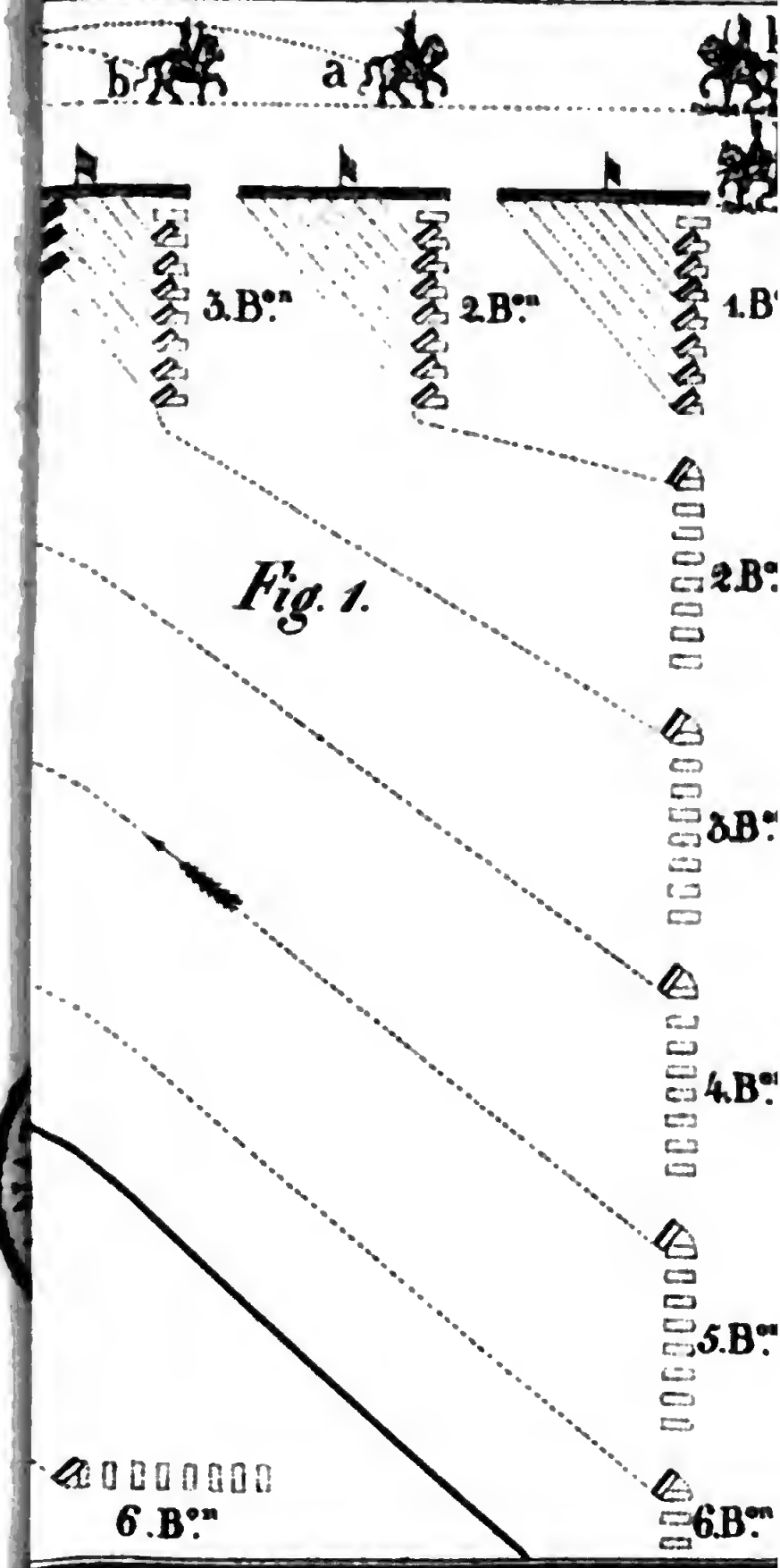

Fig. 1.

Digitized by Google

PLANCHE XXIX.

Digitized by Google

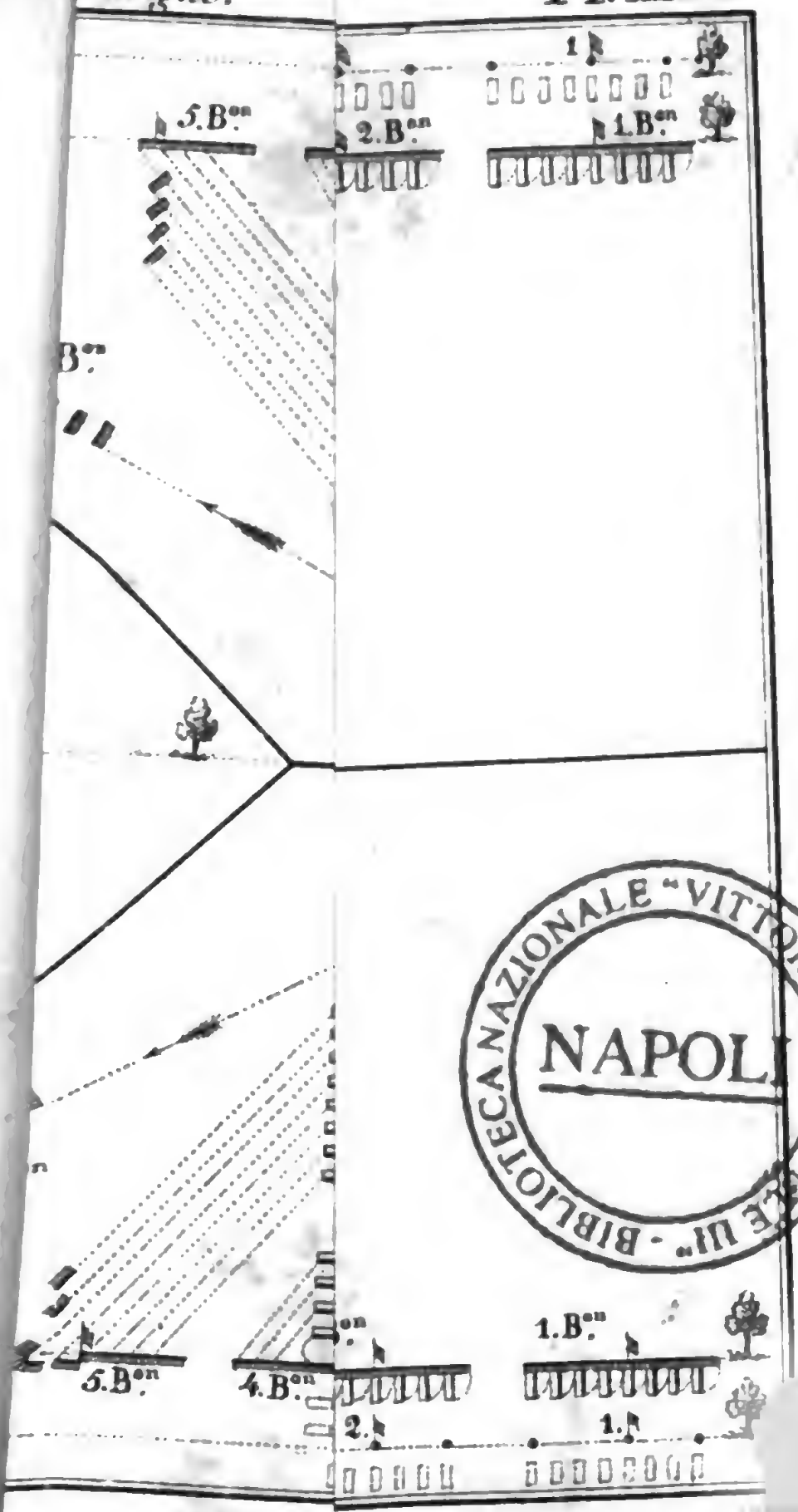

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PLANCHE XXX.

FIGURE 1.re et 2.e

La figure première représente une colonne de huit bataillons, en masse par divisions, la droite en tête, devant se déployer par bataillons en masse sur le quatrième bataillon,

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 88, n.os 228 et suiv.)

Nota. La tête de la colonne a été arrêtée à deux pas de la ligne de bataille (*a b*); le commandant en chef a fait placer ensuite deux jalonneurs (*e f*) sur cette ligne devant la gauche et la droite de la division de la tête.

Les premier, deuxième et troisième bataillons ont déployé par leur flanc droit. Les cinquième, sixième, septieme et huitième bataillons ont deployé par leur flanc gauche. Le quatrième bataillon, après

avoir été démasqué, s'est porté en avant contre les deux jalonneurs (*e f*) placés sur la ligne de bataille; les autres bataillons se sont portés de même, à mesure qu'ils ont été démasqués, sur l'alignement du quatrième bataillon.

La figure 2 représente les bataillons en masse sur la ligne (*a b*), avec un intervalle de six pas de l'un à l'autre.

FIGURES 3 et 4.

La figure 3 représente les bataillons en masse, sur la même ligne, avec six pas d'intervalle de l'un à l'autre, qui déploient sur la deuxième division du quatrième bataillon. Le commandant en chef, avant de faire commencer le mouvement, a eu soin de faire placer deux jalonneurs (*g h*) devant la droite et la gauche de la première division du quatrième bataillon.

Les troisième, quatrième et cinquième bataillons ont achevé de déployer; les deuxième et sixième sont arrivés sur leur terrain et ont commencé leur déploiement; les premier, septième et huitième sont encore en masse, et en marche pour se porter sur le terrain où ils doivent déployer.

On voit que les troisième, deuxième et premier bataillons déploient sur leur quatrième division; les cinquième, sixième, septième et huitième sur leur première division.

La figure 4 représente la ligne qui a achevé son déploiement.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 93, n.os 253 et suiv.)

Pl. XXX.

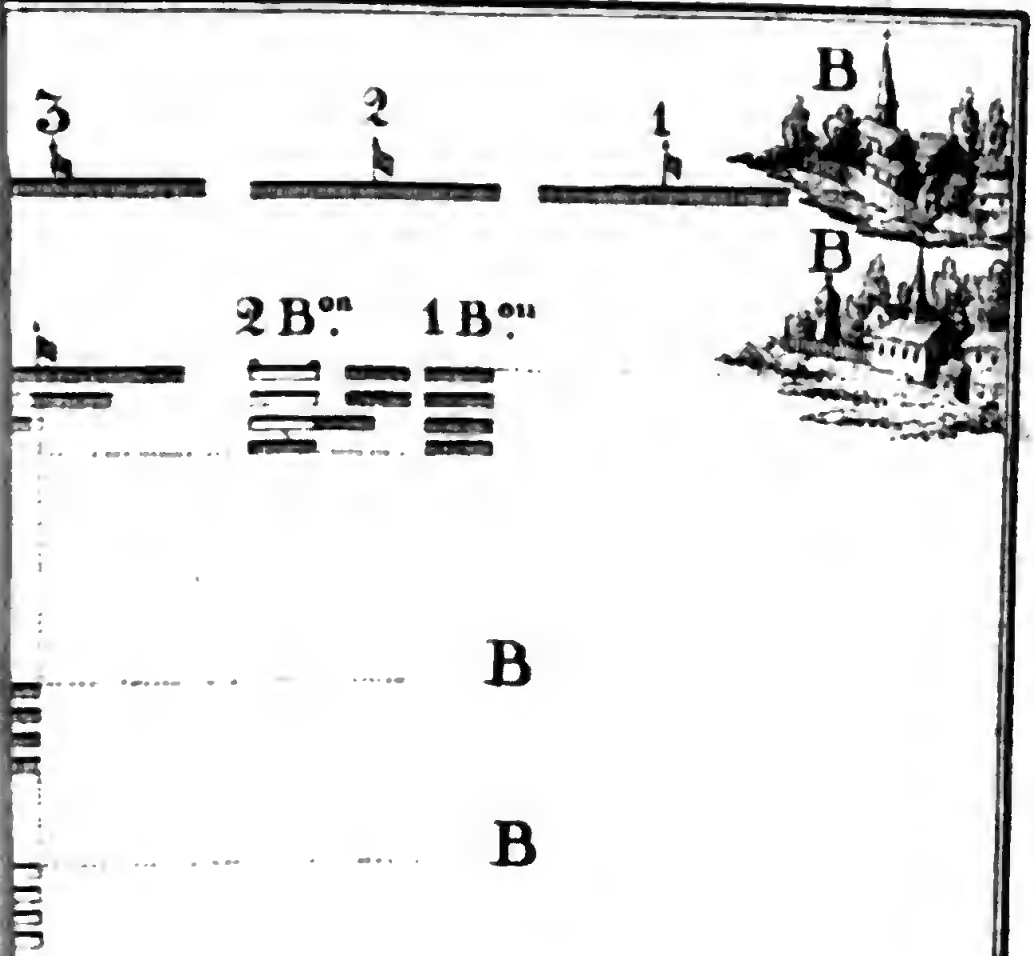

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XXXI.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente une ligne de huit bataillons correctement alignée et devant marcher en bataille en avant : le quatrieme bataillon ayant été choisi pour bataillon de direction, on a placé des points de raccord derrière ce bataillon.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 105, n.os 305 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente la même ligne de huit bataillons en pleine marche, suivant les principes établis.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 112, n.os 327 et suiv.)

FIGURE 3,

Représente encore la même ligne : le commandant en chef, après l'avoir arrêtée, lui fait prendre un alignement général,

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 120, n.os 358 et suiv.)

Nota. On voit que le commandant en chef s'est placé quelques pas à la droite du drapeau de direction pour établir la base de l'alignement général et que cette ligne passe en avant de tous les bataillons.

Les porte-drapeaux et guides généraux des bataillons de la gauche font face à droite; ceux des bataillons de la droite font face à gauche. pour se placer correctement sur l'alignement du porte-drapeau et des guides généraux du bataillon de direction.

FIGURE 4,

Représente les huit bataillons en bataille, après qu'ils se sont correctement alignés, et que les porte-drapeaux, guides généraux et guides de peloton sont rentrés à leur place.

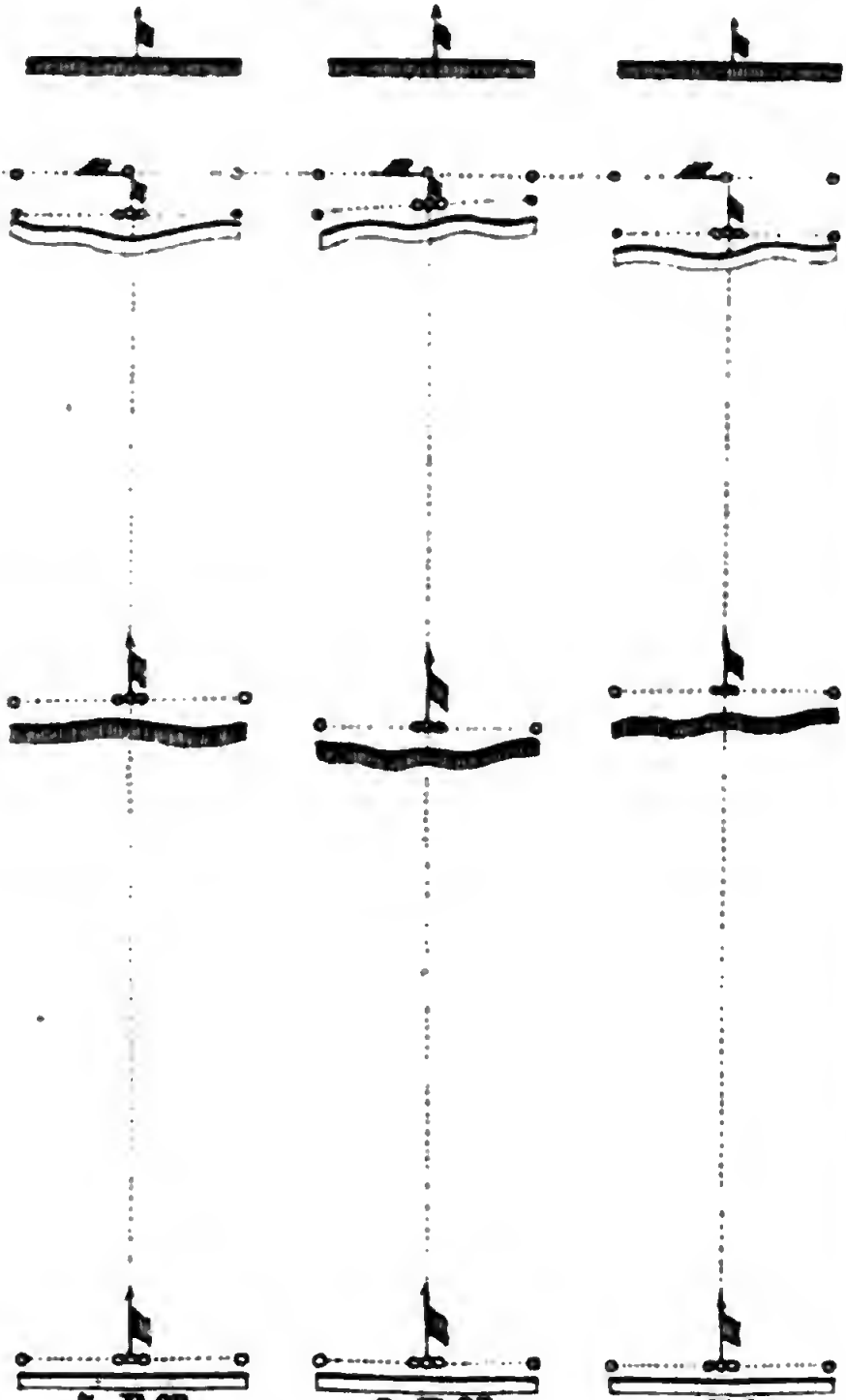

3. B^on. 2. B^on. 1. B^on.

Digitized by Google

PLANCHE XXXII.

Digitized by Google

FIGURES 1.re, 2.e et 3.e

La figure 1.re représente une ligne de huit bataillons marchant en bataille, et exécutant un changement de direction à droite, en faisant avancer l'aile gauche.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 117, n.os 340 et suiv.)

La figure 2 représente les divers bataillons ayant déboîté par un léger changement de direction à droite : le premier bataillon seulement a continué à tourner, jusqu'à ce que, se trouvant à peu près parallèle à la nouvelle direction indiquée par les deux jalonneurs (*a* et *b*) placés d'avance, il s'est porté droit en avant pour s'établir sur la nouvelle ligne.

Tous les autres bataillons, ayant fait un léger changement de direction pour déboîter, se sont dirigés ensuite de manière à faire arriver leur bataillon carrément sur la nouvelle ligne; et pour cet effet ils ont changé de direction successivement, à mesure qu'ils se sont approchés de la nouvelle ligne.

La figure 3 représente les cinq bataillons de la droite déjà arrivés sur la ligne, et les trois bataillons de la gauche en chemin pour s'y porter.

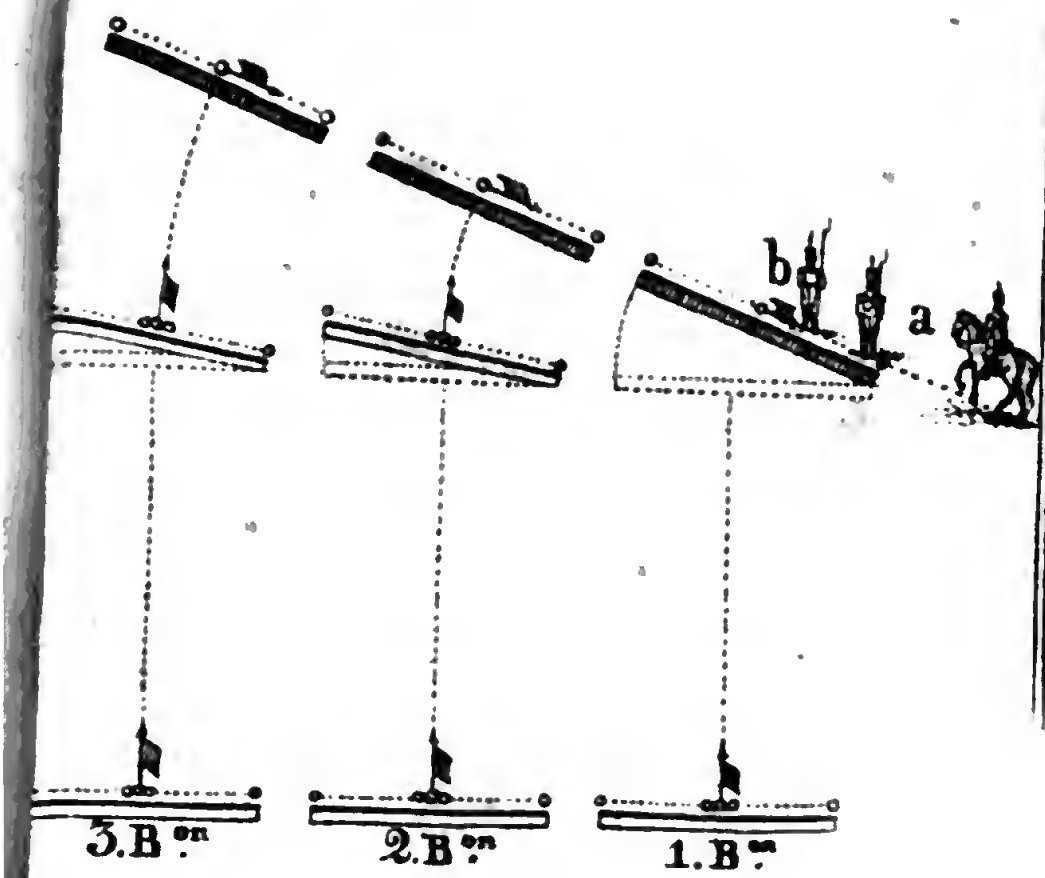
b
a
3.B.on
2.B.on
1.B.on

Digitized by Google

PLANCHE XXXIII.

Digitized by Google

FIGURES 1.re et 2.e

La figure 1.re représente une ligne de cinq bataillons marchant en bataille, qui rencontre un défilé devant son centre, et le traverse en double colonne.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 135, n.os 405 et suiv.)

Nota. La ligne, étant arrivée près du défilé, a été arrêtée et rompue ensuite par section à gauche et à droite; les deux sections du centre du troisième bataillon, qui se trouvoient vis-à-vis le défilé, se sont portées deux fois l'etendue de leur front en avant; les sections de droite et de gauche marchent à la rencontre l'une de l'autre, se réunissent derrière les deux sections de la tête, et traversent ainsi le défilé.

On voit au milieu du passage, qui se rétrécit, que les sections ont mis des files en arrière par leur flanc extérieur, et qu'aussitôt que le défilé s'élargit, elles les ont fait rentrer en ligne, ont formé le peloton et serré en masse.

La figure 3 représente plus en détail comment les guides et chefs de section doivent se placer dans ce passage en avant.

On a figuré une rue de village qui ne donne passage que pour six files de front.

On voit en (*a*) les deux sections réunies ayant leurs deux guides au centre; les deux chefs de section, marqués par un petit rond, sont devant le centre de leur section.

Étant arrivés en (*b*) à l'entrée du village, les chefs de section font mettre toutes les files en arrière, excepté les deux de chaque section qui sont à côté du guide, et se portent de leur personne à la place de leur guide, qui recule au second rang; le serre-file met au troisième rang derrière le guide. Dans

cette position, les hommes du troisième rang des files qui sont en arrière de chaque côté, marchent coude à coude derrière les deux files d'officiers, comme il est marqué en (*f*) : par ce moyen, les deux colonnes réunies ne présentent que six hommes de front.

A la sortie du village, on voit en (*g*) que les files rentrent en ligne, et que les chefs de section et guides reprennent leur place de colonne.

FIGURE 2.e,

Représente une ligne de cinq bataillons marchant en retraite, et rencontrant une rivière sur laquelle se trouve un pont derrière l'intervalle qui sépare le troisième et le quatrième bataillon.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 141, n.os 422 et suiv.)

Nota. On voit que le premier bataillon a passé le pont seul en simple colonne, étant le plus éloigné du passage. Les second et cinquième bataillons exécutent ensemble le passage par le flanc en double colonne, forment les pelotons en sortant du pont, et tournent ensuite à gauche et à droite; les troisième et quatrième bataillons sont encore de l'autre côté de la rivière. On voit les pelotons partant successivement des deux ailes, et venant par le flanc se réunir devant le pont pour le traverser.

Digitized by Google

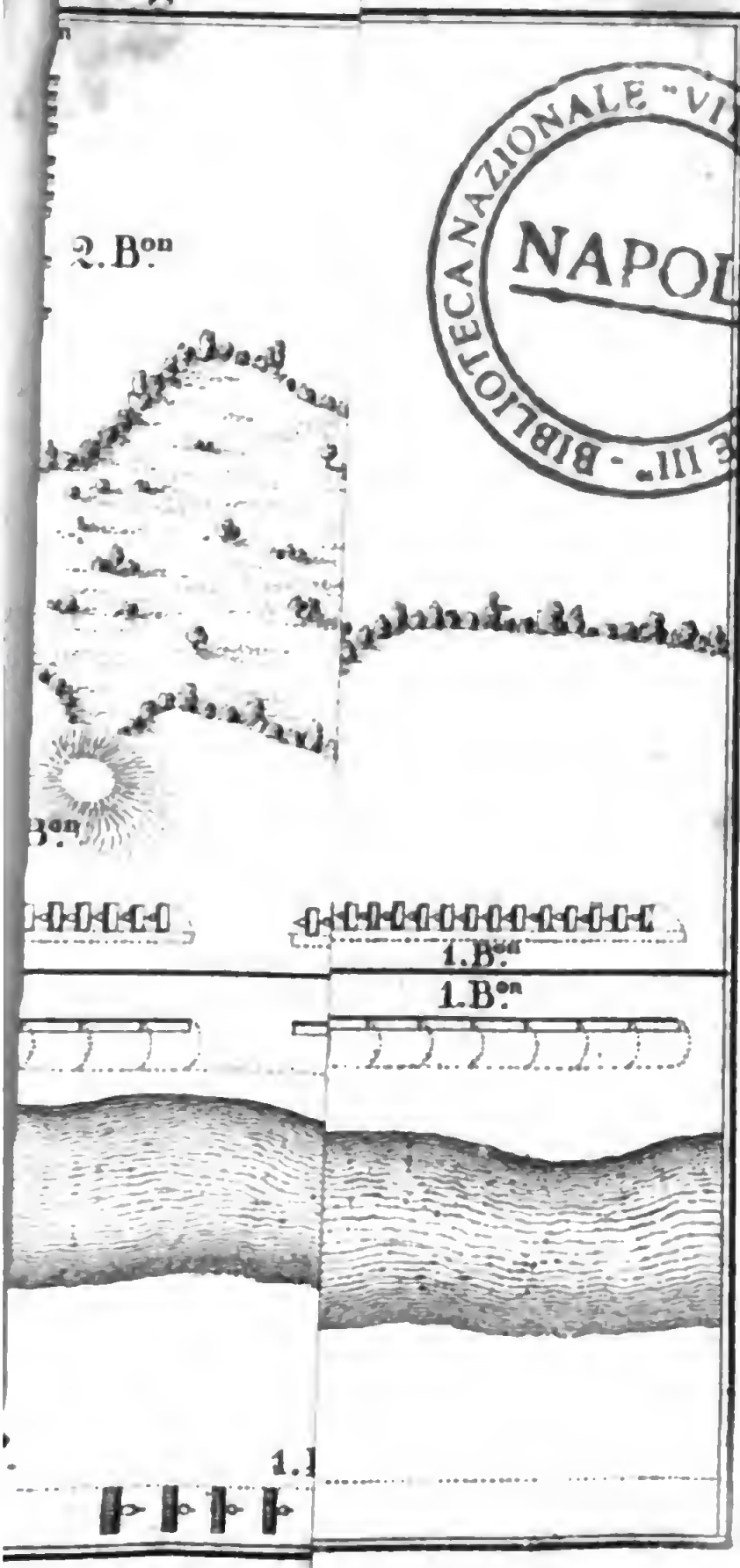

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XXXIV.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente deux lignes, de six bataillons chacune, en bataille, l'une derrière l'autre, qui exécutent un changement de front perpendiculaire en avant sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 152, n.os 452 et suiv.)

Mouvement de la première ligne.

Le premier bataillon a exécuté son mouvement de pied ferme sur son peloton de droite. Les bataillons suivans ont déboité diagonalement à gauche pour se porter vers la nouvelle ligne de bataille derrière la droite de leur terrain : les deuxième et troisième bataillons sont déjà formés en ligne ; le quatrième se forme. Les cinquième et sixième bataillons sont encore en chemin pour se porter sur la nouvelle direction.

Mouvement de la seconde ligne.

Le second bataillon a exécuté son mouvement de pied ferme sur son peloton de droite, comme la première ligne. Le premier bataillon a exécuté un changement de front en arrière par le front des pelotons sur son huitième peloton, qui a été placé d'avance sur la direction du peloton de droite du second bataillon.

Les troisième, quatrième, cinquième et sixième bataillons ont déboité diagonalement à gauche pour se porter sur la nouvelle ligne de bataille. On voit les troisième et quatrième bataillons déjà formés ; le cinquième est près d'achever son mouvement, et le sixième est encore en chemin pour se porter sur la ligne.

FIGURE 2.e,

Représente deux lignes, de cinq bataillons chacune, en bataille, l'une derrière l'autre, qui executent un changement de front perpendiculaire en arrière sur l'extremité de l'aile droite de la première ligne.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 153, n.os 456 et suiv.)

Mouvement de la première ligne.

Le premier bataillon a exécuté un changement de front en arrière de pied ferme sur son premier peloton; les bataillons suivans ont déboité diagonalement à droite pour se porter vers la nouvelle ligne devant la droite de leur terrain. On voit les deuxième et troisième bataillons déjà formés en bataille, le quatrième est près de finir son mouvement; le cinquième est encore en chemin pour se porter sur la nouvelle ligne.

Mouvement de la seconde ligne.

Le premier bataillon, après avoir rompu à droite comme tous les autres, s'est porté, dans la direction où il se trouve, vers le point où doit appuyer la droite de cette ligne; arrivé à ce point, il s'est formé face en arrière en bataille sur son premier peloton. Les bataillons suivans ont déboité diagonalement à droite en commençant le mouvement pour se porter vers la nouvelle ligne devant la droite de leur terrain. On voit le second bataillon déjà formé en bataille, le troisième près d'achever son mouvement; les quatrième et cinquième sont encore en chemin pour se porter sur la nouvelle ligne.

Digitized by Google

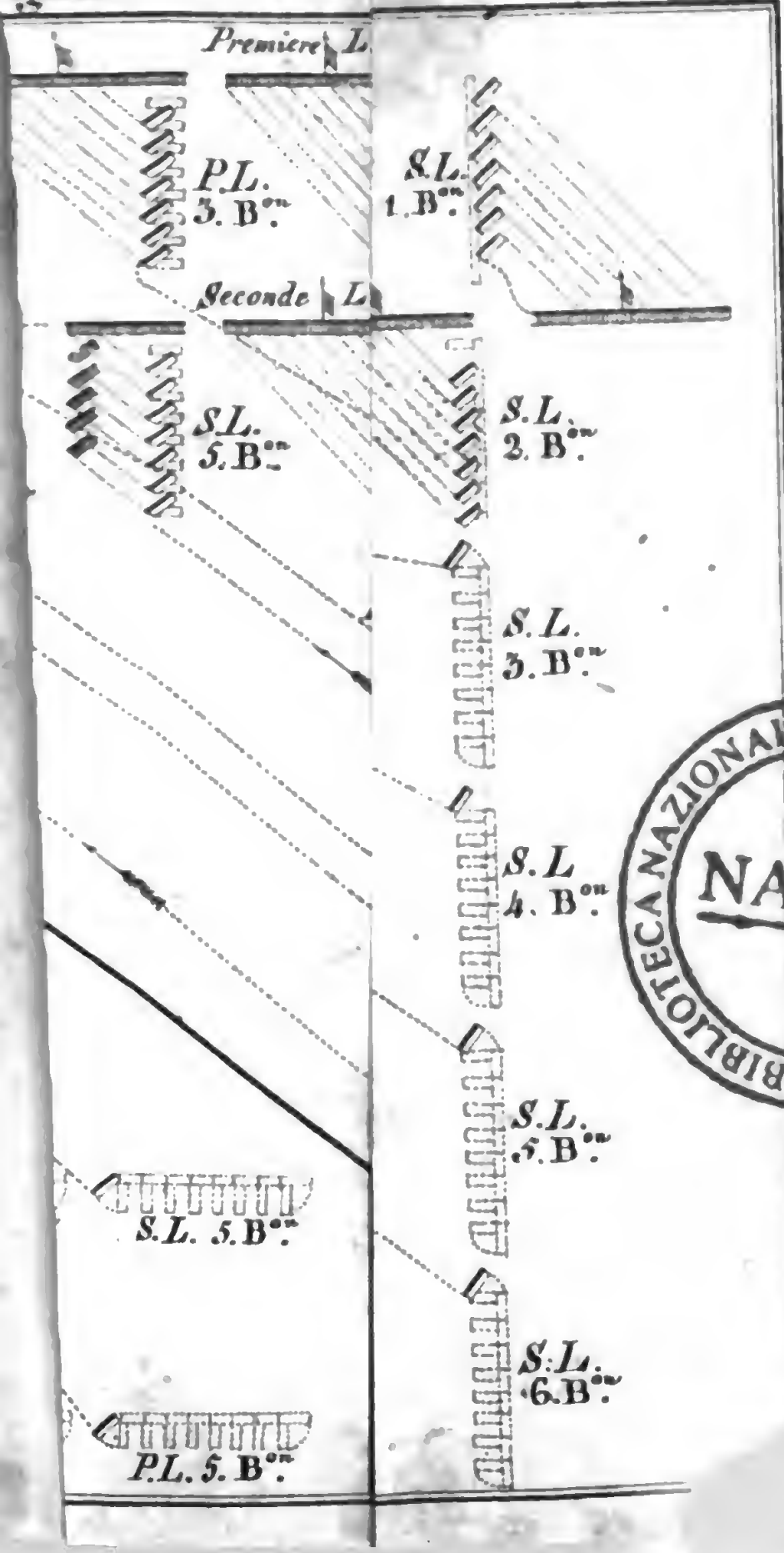

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XXXV.

Digitized by Google

FIGURE 1re.

Représente deux lignes, de six bataillons chacune, en bataille, l'une derrière l'autre, qui exécutent un changement de front perpendiculaire et central; l'aile gauche en avant sur le peloton de droite du quatrième bataillon de la première ligne.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 155, n.os 460 et suiv.)

Mouvement de la première ligne.

Le quatrième bataillon, sur lequel se fait le mouvement, a exécuté un changement de front en avant de pied ferme sur son peloton de droite. Le troisième bataillon a exécuté un changement de front en arrière sur son huitième peloton, qui a été placé d'avance sur la direction du peloton de droite du quatrième bataillon. Les deuxième et premier bataillons ont déboité diagonalement à gauche pour se porter vers la nouvelle ligne de bataille devant la gauche de leur terrain, où ils se sont formés face *en arrière en bataille*. Les cinquième et sixième bataillons ont également déboité diagonalement à gauche, se sont portés vers la ligne de bataille derrière la droite de leur terrain, et s'y sont formés *en avant en bataille*.

Mouvement de la seconde ligne.

Le cinquième bataillon, sur lequel se fait le mouvement de cette ligne, a exécuté un changement de front en avant de pied ferme sur son peloton de droite. Le quatrième bataillon a exécuté un changement de front en arrière sur son huitième peloton, qui a été placé d'avance sur la direction du peloton de droite du cinquième bataillon. Les troisième, deuxième et premier bataillons ont déboité diagonalement à gauche pour se porter sur la nouvelle ligne de ba-

taille devant la gauche de leur terrain : on voit le troisième bataillon déjà formé en bataille; le second est près d'achever son mouvement; le premier est encore en chemin pour arriver sur la nouvelle ligne.

FIGURE 2.e,

Représente deux lignes, de six bataillons chacune, en bataille, l'une derrière l'autre, qui exécutent un changement de front oblique et central, l'aile gauche en avant, sur le peloton de droite du quatrième bataillon de la première ligne.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 162, n.os 476 et suiv.)

Mouvement de la première ligne.

Le peloton de droite du quatrième bataillon ayant été établi sur la nouvelle ligne de bataille, le bataillon a exécuté un changement de front en avant de pied ferme sur ce peloton. Le cinquième bataillon s'est porté par un changement de front sur l'alignement du quatrième; le sixième bataillon a déboîté diagonalement à gauche.

Le troisième bataillon a exécuté un changement de front en arrière sur son huitième peloton, qui a été établi d'avance sur l'alignement du peloton de droite du quatrième; le second bataillon s'est porté, par un changement de front en arrière, sur l'alignement du troisième. Le premier bataillon a déboîté diagonalement à gauche, et s'est formé face en arrière en bataille.

On voit les deuxième, troisième, quatrième et cinquième bataillons déjà formés sur la nouvelle ligne; les premier et sixième bataillons près d'achever leur formation.

Mouvement de la seconde ligne.

Le mouvement de la seconde est en tout le même que celui de la première.

Nota. La manière de déterminer la nouvelle position de l'une et de l'autre ligne est représentée sur la planche XXXVI, figure *R*.

Pl. XXXV

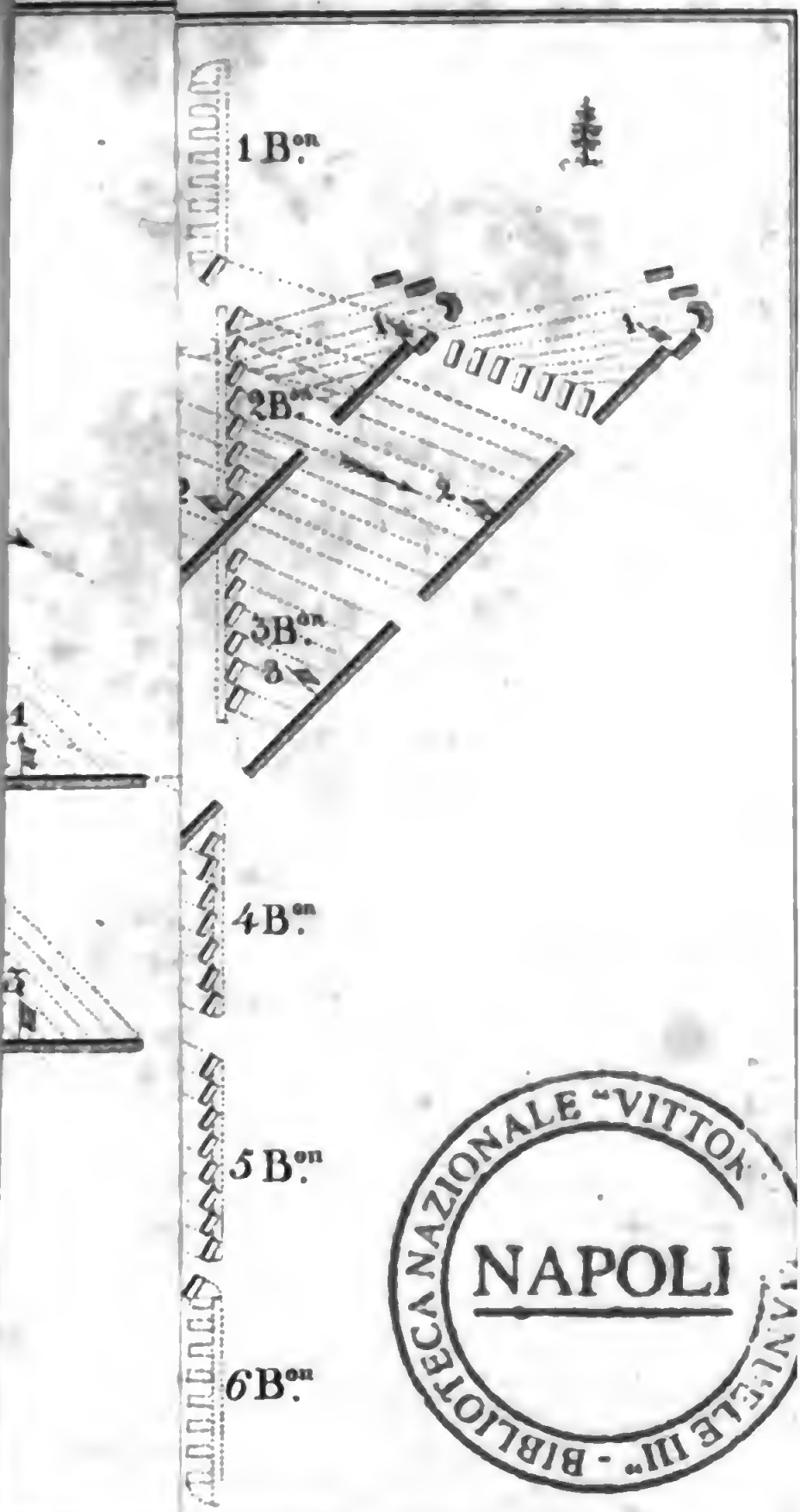

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XXXVI.

FIGURE 1.re,

Représente deux lignes, l'une derrière l'autre, de six bataillons chacune, exécutant un changement de front oblique en avant sur l'extrémité de l'aile droite.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 157, n.os 466 et suiv.)

Nota. Afin de faire voir la manière d'opérer pour déterminer le parallélisme de la seconde ligne avec la première, on a ajouté la figure *R*, qui représente le premier bataillon de chaque ligne. Le commandant en chef s'est porté à la droite de la première ligne, pour choisir le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il veut donner à cette ligne. L'adjudant-major s'est placé en même temps en (*a*), devant la première file de droite de son bataillon, et a marché cinquante pas le long du premier rang: arrivé en (*b*), il s'est arrêté, a fait face en tête, et a marché perpendiculairement en avant du front de son bataillon, en comptant les pas. Le commandant en chef, placé à la droite, l'a arrêté à l'instant où, arrivant en (*c*), il lui a couvert le point de direction de gauche.

L'adjudant-major du bataillon de droite de la seconde ligne exécute, à l'avertissement du commandant de cette ligne, la même opération que l'adjudant-major du bataillon de droite de la première ligne, marche perpendiculairement en avant le même nombre de pas que ce dernier, s'arrête et détermine ainsi, par sa position, la nouvelle direction de la seconde ligne parallèle à la première, comme il est marqué en (*c*).

Mouvement de la première ligne.

Les premier et second bataillons ont exécuté un changement de front en avant de pied ferme sur

le peloton de droite du premier bataillon. Les bataillons suivans ont déboité diagonalement à gauche pour se porter en colonne chacun derrière la droite de leur terrain. On voit le troisième bataillon déjà formé; le quatrième est près d'achever son mouvement; les cinquième et sixième sont encore en chemin pour se porter sur la nouvelle ligne.

Mouvement de la seconde ligne.

Cette ligne exécute en tous points le même mouvement que la première.

FIGURE 2.e

représente deux lignes, l'une derrière l'autre, de six bataillons chacune, exécutant un changement de front oblique en arrière sur l'extrémité de l'aile droite.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 160, n.os 471 et suiv.)

Nota. La figure *S* représente les deux premiers bataillons de chaque ligne, qui déterminent le parallélisme de la seconde ligne avec la première en arrière du front. Le commandant en chef, placé à la droite de la ligne, choisit en arrière du front le point de direction de gauche pour la première ligne. L'adjudant-major s'est placé en même temps en (*a*), derrière la première file de droite de son bataillon, a marché cinquante pas le long du troisième rang : arrivé en (*b*), il s'est arrêté, a fait face en arrière, et a marché perpendiculairement en arrière du front de son bataillon, en comptant ses pas; le commandant en chef l'a arrêté à l'instant où, arrivant en (*c*), il lui a couvert le point de direction de gauche.

L'adjudant-major du bataillon de droite de la seconde ligne exécute, à l'avertissement du commandant de cette ligne, la même opération que

adjudant-major du bataillon de droite de la première ligne, marche perpendiculairement en arrière le même nombre de pas que ce dernier, s'arrête et détermine ainsi, par sa position, la nouvelle direction de la seconde ligne parallèle à la première, comme il est marqué en (*c*).

Mouvement de la première ligne.

Les premiers et seconds bataillons ont exécuté un changement de front en arrière de pied ferme sur le peloton de droite du premier bataillon; les bataillons suivans ont déboîté diagonalement en arrière pour se porter en colonne chacun devant la droite de leur terrain. On voit le troisième bataillon déjà formé; le quatrième est près d'achever son mouvement; les cinquième et sixième bataillons sont encore en chemin pour se porter sur la nouvelle ligne.

Mouvement de la seconde ligne.

Cette ligne exécute en tous points le même mouvement que la première.

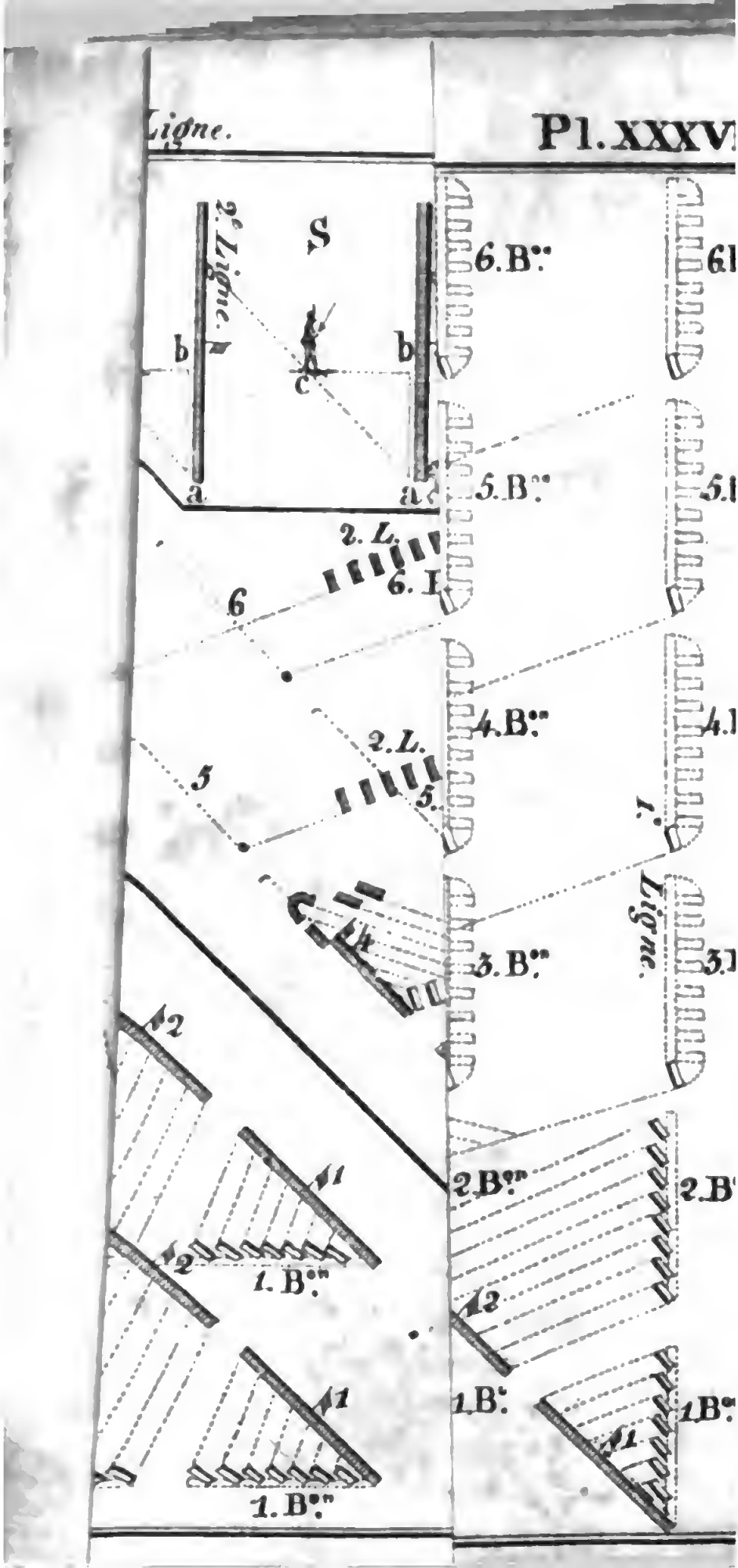
Ligne.
Pl. XXXV
S
2e Ligne.
b
b
c
a
a
6.B.
5.B.
2. L.
6. L
6
4.B.
2. L.
5
5.
1.
Ligne.
3.B.
2
1
2
1. B.
1
1. B.
2.B.
2.B
2
1.B.
1.B.
1

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente une ligne de six bataillons marchant en avant en échelons directs par régiment, par la droite.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 171. n.os 496 et suiv.)

Nota. On voit qu'on a placé des points de raccord (*f*) derrière le bataillon de droite du premier échelon. Dans les échelons suivans, le serre-file (*a*), placé vis-à-vis et derrière la file de gauche de l'échelon précédent, marche exactement dans la trace de cette file, à hauteur de son bataillon, pour faciliter au chef du bataillon de droite de chaque échelon le moyen de conserver son intervalle à droite.

La ligne pleine représente les échelons qui se sont formés en ligne, en se portant successivement sur l'alignement du premier, que le commandant en chef a fait arrêter.

FIGURE 2e,

Représente une ligne de six bataillons marchant en retraite en échelons directs par régiment, par la droite.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 176, n.os 513 et suiv.)

Nota. On voit que le bataillon de droite du premier échelon marche en retraite sur des points de raccord (*g*), qui se placent successivement en arrière l'un de l'autre sur la perpendiculaire, à mesure que la ligne avance.

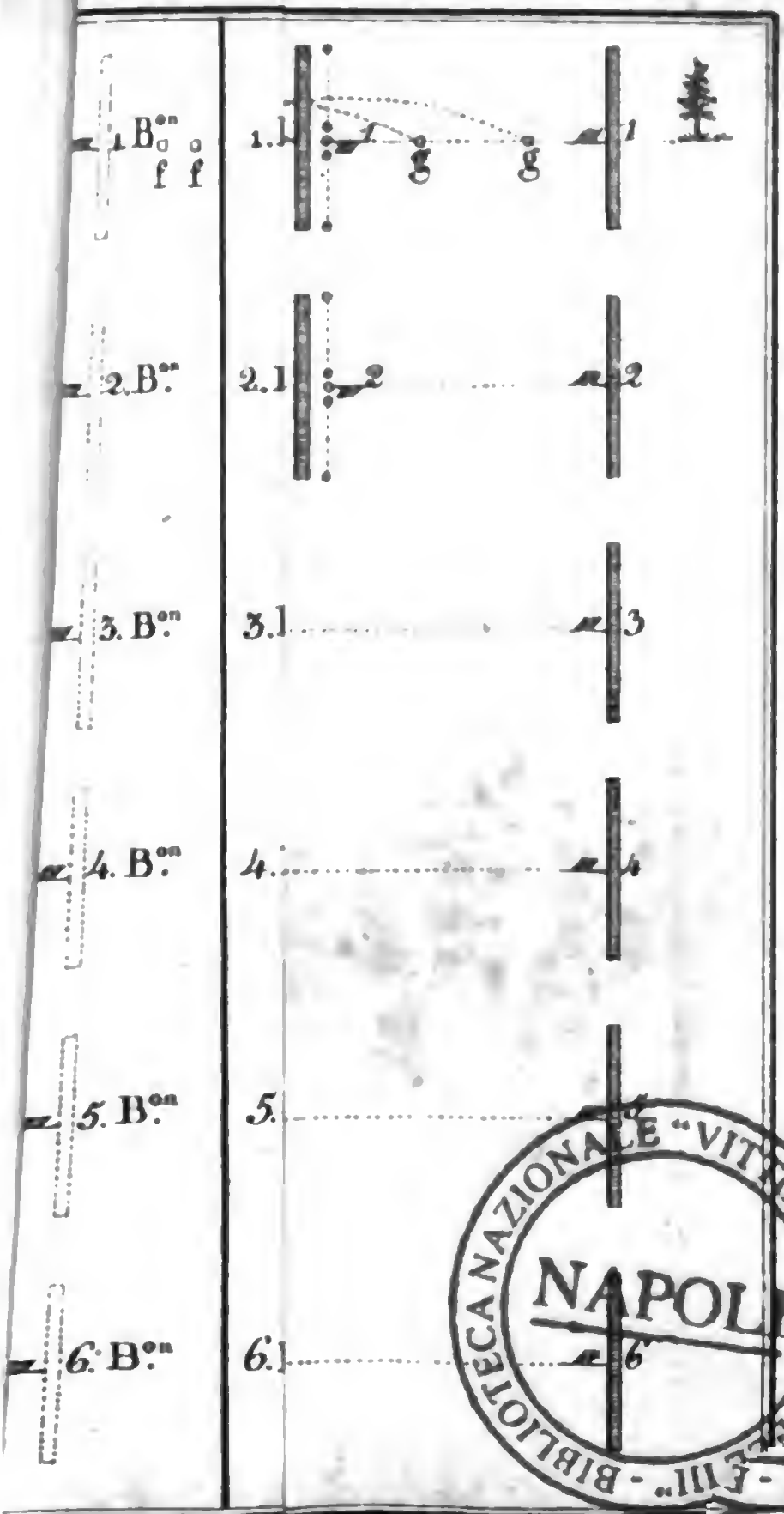

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XXXVIII.

FIGURE 1.re,

eprésente une ligne de huit bataillons, supposée oblique à la ligne ennemie, et se formant parallèlement à cette dernière en échelons par régiment.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 179, n.os 526 et suiv.)

Nota. L'adjudant-major du bataillon de droite de haque échelon détermine, par les moyens indiqués lanche XXXVI, figure *R*, la nouvelle direction le son échelon : les bataillons qui composent chaque échelon exécutent ensuite un changement de front en avant sur le peloton de droite de leur échelon, établi d'avance sur la direction indiquée par l'adjudant-major.

FIGURE 2.e,

Représente les échelons qui se sont d'abord rapprochés à une distance prescrite, se portant ensuite en avant.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 179, n.os 528 et suiv.)

Nota. On voit qu'on a donné un point de direction au bataillon de droite du premier échelon, et qu'on a placé des points de raccord derrière son centre.

Les échelons suivans ont placé un serre-file derrière la file du drapeau du bataillon de gauche de l'échelon précédent, qui marche exactement dans la trace de cette file à hauteur de son bataillon, afin de donner au chef de chaque échelon le moyen de reconnoître si son échelon vient à croiser davantage sur l'échelon précédent.

Le serre-file (*b*), placé derrière la file de droite des deux premiers échelons, a pour objet de faciliter la conservation de l'intervalle, comme dans la figure première de cette planche.

La ligne pleine représente les échelons qui se sont reformés sur l'alignement du premier, lequel s'est arrêté et a fait face en tête.

Pl. XXXVIII.

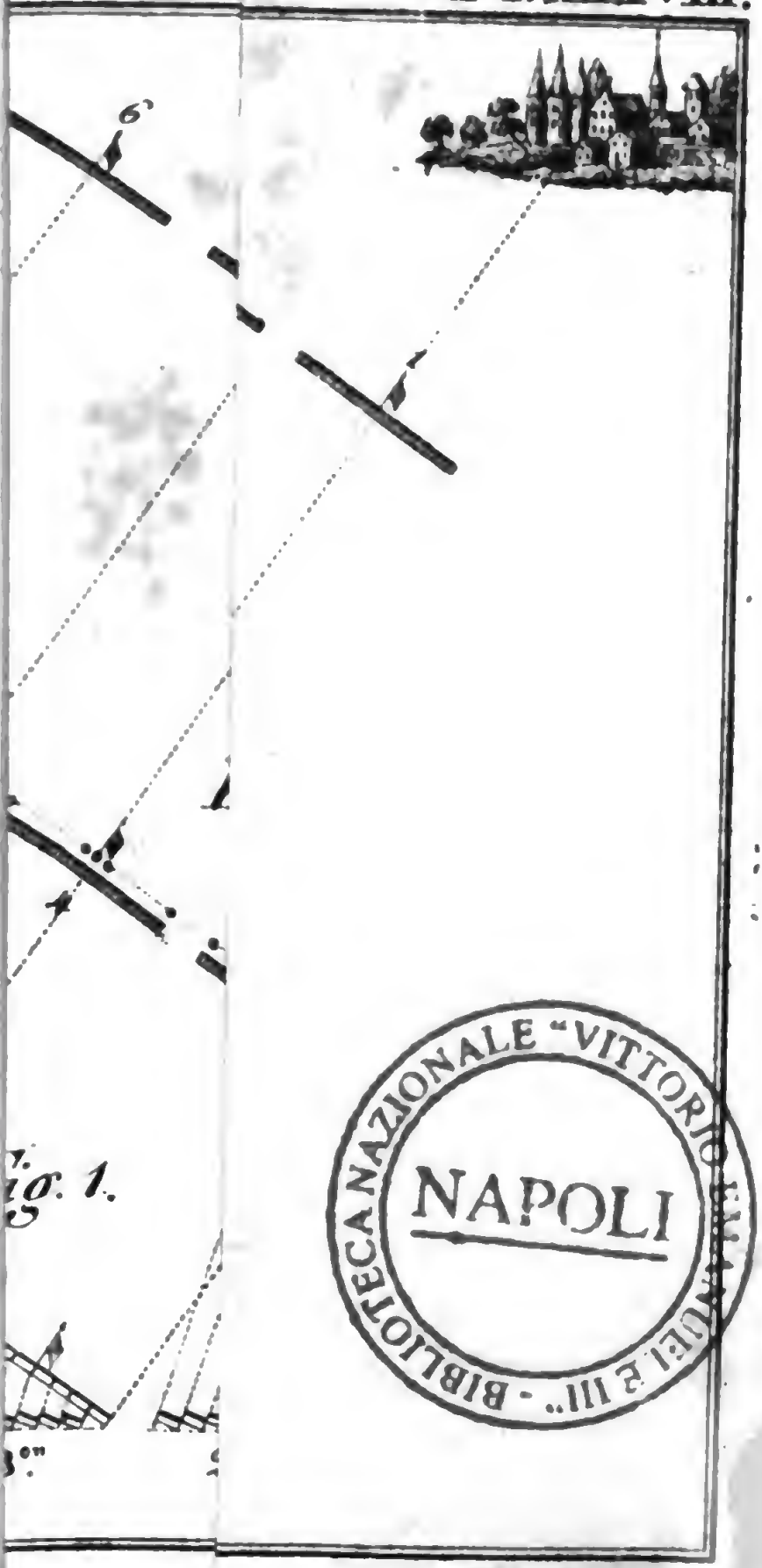

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PLANCHE XXXIX.

FIGURE 1.re,

Représente une ligne de huit bataillons exécutant la retraite en échiquier.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 182, n.os 537 et suiv.)

Nota Les bataillons pairs ont commencé le mouvement et se sont portés à cent pas en arriere; les bataillons impairs se sont portés à leur tour à cent pas derrière les bataillons pairs, et ainsi de suite alternativement.

FIGURE 2.e,

Représente les bataillons qui, après avoir exécuté la retraite en échiquier, se sont reformés en ligne pleine.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 184, n.os 545 et suiv.)

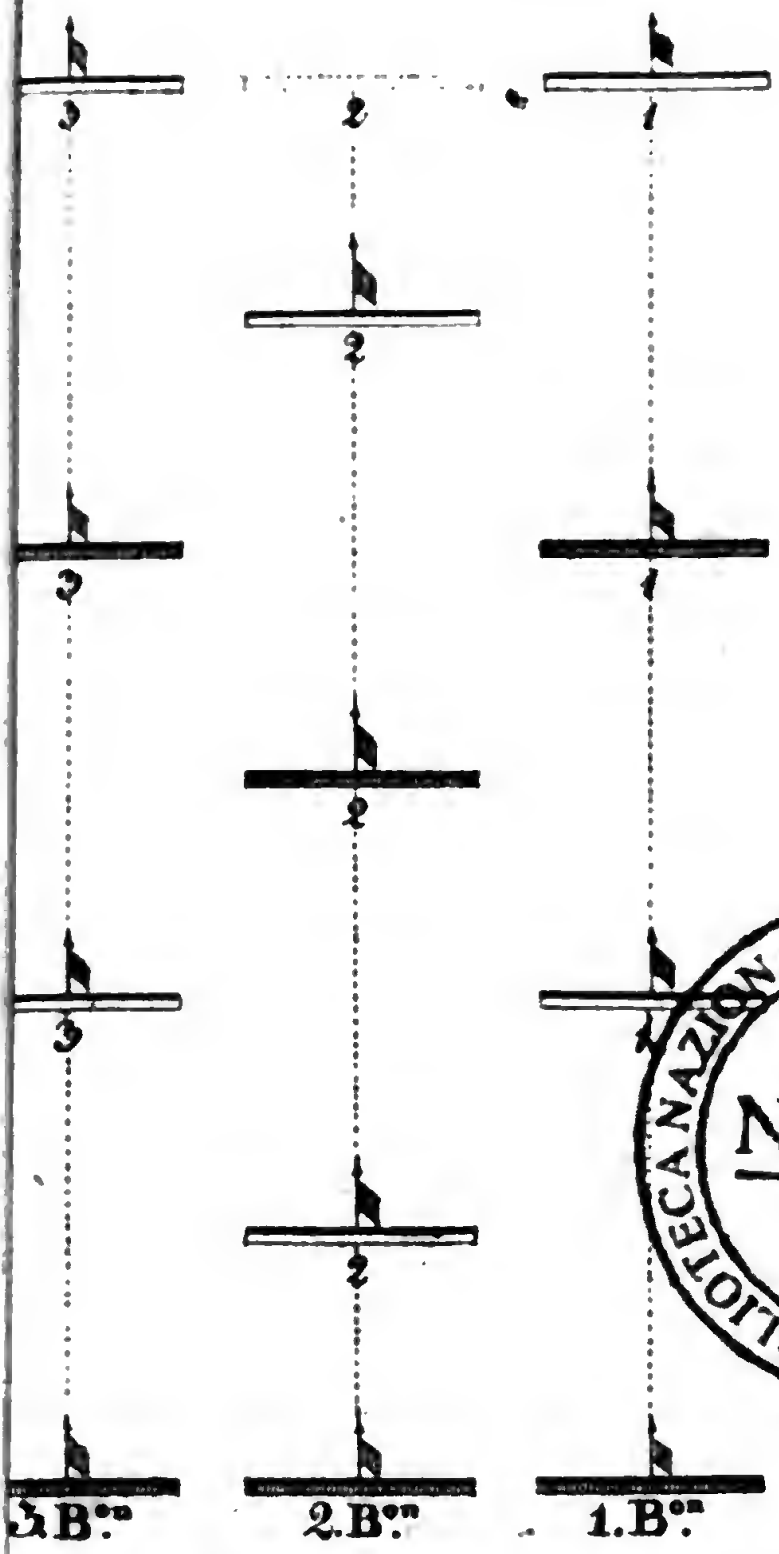

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XL.

FIGURE 1.re,

Représente une colonne de quatre bataillons, la droite en tête, formée par divisions à distance de section, traversant un pays ouvert avec des tirailleurs sur les flancs.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 190, n.os 564 et suiv.)

FIGURE 2.e,

Représente la même colonne qui, après s'être arrêtée et avoir fait rentrer les tirailleurs, forme le carré pour faire face des quatre cotés.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 192, n.os 570 et suiv.)

Nota. On voit les deux premieres divisions de la colonne qui ont resté face en tête; la seconde a serré sur la première.

Les deux divisions de la queue ont serré sur celle qui les précède respectivement, et ont fait demi-tour à droite. Les deux sections de droite de chacune des autres divisions de la colonne se sont formées à droite en bataille, et les deux sections de gauche de chacune se sont formées à gauche en bataille.

Les canons se sont placés devant les intervalles des bataillons, qui ont été fermés par les caissons et les avant-trains des canons.

FIGURE 3.e,

Représente le même carré, dont les sections et divisions intérieures ont serré sur les extérieures.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 195, n.os 589 et suiv.)

FIGURE 4.e,

Représente le même carré qui se reforme en colonne pour reprendre l'ordre de marche, comme dans la figure première.

(V. les *Évolutions de ligne*, p. 196, n.os 593 et suiv.)

Nota. On voit les deux divisions de la tête qui ont pris chacune distance de section de celle qui la suit. Les sections du flanc droit ont fait à gauche; celles du flanc gauche ont fait à droite : les unes et les autres, en tournant par files à gauche et à droite, viennent se réunir derrière le centre des deux divisions de la tête. Les deux divisions de la queue ont fait demi-tour à droite.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA

Digitized by Google